

Supplément au numéro 2545 du 13.4.1995

SYNDICALISME

HEBDO

CFDT

Le parti pris
de la
solidarité

43^e
congrès
CFDT
Montpellier
du 20 au 26 mars 1995

**Le 43^e Congrès
Montpellier 1995**

Sommaire

RAPPORT GÉNÉRAL

La présentation par Nicole Notat	4
Les interventions des syndicats	13
La réponse de Nicole Notat.....	27

RÉSOLUTION GÉNÉRALE

Les amendements en débat	38
La résolution	46

ESPACE BELLEVILLE

L'art catalan contemporain	45
----------------------------------	----

CHARTRE FINANCIERE ET INFORMATIQUE

La présentation par Jacky Bontems.....	68
Les amendements en débat	69
La résolution	72

SÉANCES SPÉCIALISÉES

Le travail en questions.

La vie au travail change, le travail aussi.....	81
---	----

L'innovation sociale et syndicale.

La Cfdt active, preuves à l'appui	83
---	----

Emplois - Salaires - Protection sociale.

Comment font les autres pays européens ?	86
--	----

L'emploi dans le monde.

Faut-il avoir peur des pays en voie d'industrialisation ? ...	88
---	----

INTERNATIONAL

Bureau international du travail. L'efficacité économique et les droits sociaux.....	91
--	----

Confédération européenne des syndicats.

Donner la priorité à l'emploi.....	92
------------------------------------	----

Confédération internationale des syndicats libres.

Les dérives du néo-libéralisme	93
--------------------------------------	----

Union générale des travailleurs algériens.

Droits de l'homme et droits de la femme	94
---	----

Messages du monde.	94
---------------------------------	----

LA COMMISSION EXÉCUTIVE

Les élus et la répartition des responsabilités	97
--	----

BUREAU NATIONAL CONFÉDÉRAL

Les résultats de l'élection du Bn	98
Présentation des membres du Bn.	3 ^e de couverture

Directeur de la publication :
Jean-Marie Spaeth. N° CPPAP :
718 D 73. ISSN : 00397741.
Composition : Incidences. Im-
pression : L'Avenir Graphique, ZI
Sud, rue des Epinettes, 77200
Torcy.

Ce numéro a été réalisé avec le concours du secrétariat confédéral et l'équipe de Syndicalisme Hebdo: Laëtitia Malaval, Daniel Bouveret, Yves Bérani, Jacques Quesnel, Georges Clavaud, Marc Duvivier, Corinne Grincourt, Denis Le Parc, Jean-Pierre Druelle, Catherine Lafon et Jacques Rastoul.

Reportage photos: Christian Avril.

Construire ensemble l'avenir



**par Nicole Notat
secrétaire générale**

Oui notre 43^e congrès à Montpellier n'est pas passé inaperçu. Et disons-le, à Montpellier, la Cfdt n'est parvenue que partiellement à rendre cette image d'un syndicat qui gagne de l'audience, de la crédibilité, d'une confédération devenue la première organisation syndicale; l'image d'une Cfdt qui, ayant choisi «le parti pris de la solidarité», se bat pour l'emploi et contre l'exclusion.

Nos débats à ce congrès ont été particulièrement vifs et passionnés. Je l'ai souligné lors de notre congrès, les conditions du débat restent à parfaire dans toute notre organisation et au moment des congrès. Car un fonctionnement enrichi suppose une qualité de nos échanges, de la transparence et de la clarté.

A ce congrès, une majorité de délégués a émis un vote défavorable sur l'activité passée. Deux ans et demi après la démission de Jean Kaspar, ce vote résonne en écho sur la crise de direction. Dont acte. Souhaitons maintenant que cette page soit tournée.

Des délégués ont reproché une certaine timidité dans la façon de mener notre politique revendicative vis-à-vis du patronat et du gouvernement. Je pense que la lisibilité et la compréhension de nos revendications et de notre action sont davantage en cause que leur philosophie. Sinon comment interpréter la majorité large des congressistes qui a accordé sa confiance au nouveau Bureau national pour sa capacité à conduire la Cfdt dans ses combats à venir?

Au-delà des interprétations et des impressions toujours partielles, quelquefois partiales sur la signification de notre congrès, n'oublions surtout pas les acquis. C'est-à-dire l'adoption de textes qui nous engagent pour l'avenir. D'abord, la nouvelle charte financière qui va favoriser plus de solidarité dans notre fonctionnement

interne. Ensuite, la résolution générale, avec elle la Cfdt s'est dotée d'une analyse pertinente, d'orientations claires et ambitieuses pour demain. Une Cfdt qui porte une ambition pour la société que nous voulons changer. Une Cfdt qui revendique: le droit au travail pour tous; une société sans exclus: du temps pour soi; du travail pour tous à partir d'une réduction du temps de travail massive et diversifiée, pour tendre vers les 32 heures. Mais aussi: une couverture sociale universelle pour chacun; une autre répartition des richesses au niveau national, européen et international, et aussi un véritable contre-pouvoir dans l'entreprise et la société...

Cette ambition de la Cdt est guidée par le «parti pris de la solidarité». Un parti pris qui est aussi celui de l'efficacité pour tracer les voies des transformations sociales.

Cette ambition pour construire l'avenir se gagnera ensemble dans une Cfdt rassemblée. Dans toute la Cfdt. ■

La présentation par Nicole Notat

Vous êtes toutes et tous là, 1410 délégués, venus de tous les horizons de France, de tous les secteurs professionnels.

Vous êtes là, dans cette superbe salle du Corum, pour vous faire l'écho des préoccupations et surtout des attentes de toutes celles et ceux que vous représentez.

Là, pour débattre entre nous aussi, et je ne doute pas de votre liberté de ton, voire de votre impertinence, pour que notre congrès soit dynamique, marqué du ton de la franchise et de la volonté de n'esquiver aucun débat. Nous sommes là, enfin, et surtout, pour dégager des orientations claires et ambitieuses pour l'avenir et pour notre action de demain.

Le Bureau national a voulu que ce congrès soit plus qu'une simple figure imposée de notre fonctionnement démocratique. Il a voulu en faire un temps fort de réflexion et d'identification de la Cfdt. Une Cfdt rassemblée autour du « parti pris de la solidarité » et décidée à le faire vivre.

Notre congrès est observé. La Cfdt est attendue.

Attendue d'abord par ses militants et ses adhérents, exigeants avec leur organisation dont ils aiment et veulent être fiers.

Attendue aussi, et surtout, parce que le syndicalisme se trouve face à face avec le chômage et l'exclusion, avec les difficultés d'insertion des jeunes, face à face avec les 1231300 chômeurs de longue durée, avec les 940000 Rmistes, avec tous ceux qui souffrent, qui désespèrent de retrouver un jour la considération, la dignité, et le bien être matériel pour eux et leurs familles. Ces réalités suscitent, chez chacun d'entre nous, révolte et indignation.

Ces réalités nous concernent, elles sont notre affaire, il faut que cela se voit, il faut que cela se sache.

Notre congrès est attendu parce qu'il se déroule en pleine campagne électorale. C'est une excellente opportunité pour apporter notre pierre au débat public, pour répondre à tous ceux qui sont en quête d'idées neuves, de nouvelles espérances pour franchir le troisième millénaire.

Sur toutes ces questions, prenons, ce matin, le pari de ne décevoir ni les uns, ni les autres.

Mais ce congrès, c'est aussi le moment où le Bureau national sortant rend compte du mandat que lui a confié le congrès précédent, le congrès de Paris.

La crise de nos instances dirigeantes en 1992

Personne, ici, ne s'étonnera que j'aborde d'emblée la crise de nos instances dirigeantes, qui a conduit à la démission de Jean Kaspar et au changement de secrétaire général en octobre 1992. Je n'entends, en aucun cas, l'éluder devant vous.

Cet événement, survenu brutalement, annoncé par la presse, a légitimement troublé, choqué, quelques fois même révolté des militants non informés de problèmes jusqu'alors contenus au sein de la Commission exécutive et du Bureau national. Six mois après un congrès, sept semaines avant les élections prud'homales, il y avait, à juste titre, de quoi se demander si nous n'étions pas devenus fous. Pourtant, chacun a pris ses responsabilités, toutes ses responsabilités.

Je ne reviendrai pas, en ce début de congrès, sur les raisons de cette crise de nos instances dirigeantes. Le maximum a été fait au Conseil national de janvier 1993 et partout où j'ai, moi-même, comme d'autres secrétaires nationaux, été invitée à le faire.

Nous nous sommes efforcés :



Texte intégral

Les intertitres sont de la Rédaction.

Supplément au n°2545 du 13.4.1995 de Syndicalisme Hebdo

- de ne pas banaliser l'événement;
- de refuser une lecture simpliste, officielle et unilatérale de cette période;
- de respecter les positions des uns et des autres;
- de reconnaître la responsabilité collective sans se renvoyer les responsabilités les uns sur les autres;
- enfin, de tirer les enseignements utiles pour créer une véritable sortie de crise, qui ne pouvait se limiter au changement de secrétaire général. Il nous fallait, en particulier, redonner du sens politique à nos débats de fond comme à celui des personnes. Et c'est bien ce que nous avons fait pour la constitution de la future Commission exécutive. Sachez que je ne considère pas qu'il s'agisse là de l'épisode le plus glorieux désormais inscrit dans l'histoire de la Cfdt.

Mais sachez aussi que de telles décisions ne se prennent pas à la légère. En pareille circonstance, le seul moyen de «protéger» l'outil syndical et d'éviter la diffusion de la crise reste l'application stricte des statuts par le Bureau national, c'est ce qui a été fait.

Et puis surtout, nous avons traversé ce cap difficile, parce que la Cfdt a de la chance d'avoir des responsables et des militants, c'est-à-dire la grande majorité d'entre vous, sachant tenir bon la barre en période de tempête et de grand vent.

La Cfdt première organisation syndicale française

J'en viens maintenant à l'activité syndicale. Comme vous avez pu le constater, le Bureau national a voulu vous soumettre un rapport d'activité spécifique, avec le souci de mettre en relief et de valoriser le travail réalisé.

De la démarche revendicative et



contractuelle, aux grands moments de notre mobilisation collective - rappelez-vous le 2 avril à Strasbourg, l'action contre le Cip, l'action pour l'emploi, le 15 octobre à Paris -, en passant par la réussite de Turbulences et notre action internationale, vous avez pu apprécier et évaluer cette activité, mesurer les résultats, les limites ou les obstacles rencontrés. En tout cas, cette activité est là, vivante, ni enjolivée, ni sous-estimée. Elle est celle de toute la Cfdt. Sans prétention, nous pouvons, vous pouvez en être fiers.

Avec encore moins d'hésitations je ne résiste pas à affirmer que la Cfdt est une organisation en bonne santé. Vous savez tous que nous avons, ces quatre dernières années, progressé de 15,4 %. L'exercice 1994 sera clos au 31 mars, mais d'ores et déjà, je vous l'annonce en avant première, la Cfdt progressera en 1994 de + 6 %. Nous sommes désormais 650 000 à la Cfdt. Toutes les organisations professionnelles et interprofessionnelles ont progressé. Bravo à toutes et à tous, car il s'agit vraiment d'un résultat collectif ; sans vouloir les faire rougir, saluons les organisations qui, en deux ans, ont eu les progressions les plus spectaculaires : Pour les fédérations : les Services + 26,9 %, Santé-Sociaux + 19,2 %, la Fep + 16,6 %, la Fncb + 12,7 %, Interco + 11,3 %, la Fgte + 10,1 %. Pour les Uri : Champagne-Ardenne + 19,8 %, Limousin + 13,4 %, ici même en Languedoc-Roussillon + 12,2 %, Aquitaine + 12,1 %, Ile-de-France + 11,6 %.

Alors, 650 000 adhérents, qui dit mieux en France ! Personne !

Oui mes camarades, sans craindre de me tromper, je vous le dis, la Cfdt est, par son nombre d'adhérents, la première organisation syndicale française.

En audience électorale, ça va plutôt bien aussi.

Aux prud'hommes de 1992, nous avons consolidé notre seconde place avec notre meilleur score dans ce type d'élections puisque nous avons progressé de plus de 0,6 point.

Dans la Fonction publique hospitalière, la fédération Santé Sociaux est, depuis 1992, la première organisation avec 29,7 % des suffrages exprimés alors qu'en 1985, elle était en troisième position.

La Fep, première organisation avec 51,8 % des voix, progresse encore avec plus de 2 points.

La Fga, déjà en tête au crédit agricole et à la mutualité sociale agricole, poursuit sa progression (+ 0,8 pour l'un et 2,45 pour l'autre) et creuse encore son écart avec les autres organisations, qui sont à plus de 15 points derrière elle.

La Feae, malgré les importantes restructurations dans la défense nationale, a progressé de 1,32 %.

Aux élections des comités d'entreprise, les résultats de 1993 (année impaire) confirment la bonne tenue de la Cfdt. Nous devançons la Cgt avec un écart supérieur à un point (20,8 % contre 19,6 %). Ce résultat est d'autant plus appréciable qu'il y a une augmentation sensible du taux de participation (+ 1,3 point par rap-

port à 1991). L'autre bonne nouvelle est la baisse enregistrée par les listes de non syndiqués. La perte n'est que de 0,6 point mais elle met un terme à quinze années de progression continue.

Je sais qu'en ce moment, nos amis des Ptt ont le cœur serré. Il nous apparaît, à tous, tellement injuste de ne pouvoir vous citer dans cette liste. Vous avez subi un revers électoral malgré un remarquable travail syndical durant la réforme de la Poste et de France Télécom. Vous avez des ressources, vous avez nos encouragements et notre soutien pour regagner le terrain électoral perdu.

Renover la Sécu pour qu'elle reste elle-même

Je voudrais maintenant mettre l'accent sur quatre événements récents qui ne figurent donc pas dans le rapport d'activité.

La protection sociale d'abord.

Eh bien, sur ce thème, d'une complexité redoutable, nous sommes parvenus à faire une double démonstration.

La première a eu pour résultat l'élaboration d'un texte commun avec six autres organisations, dont la Fnmf, et une journée commune de sensibilisation et d'expression publique le 8 février dernier. Fo et la Cgt ont décidé de s'exclure de ce groupe et de faire cavaliers seuls. Dont acte. Mais, paradoxalement, l'action en ordre dispersé -le 29 janvier, les 4 et 8 février-, n'a pas été décriée par les commentateurs qui en ont clairement perçu les raisons : objectifs radicalement différents.

La seconde démonstration a consisté à mener une campagne d'information sur nos positions, autour du slogan « Renover la sécu pour qu'elle reste elle-même ». Je tiens à relever la bonne participation des organisations Cfdt à cette campagne, plus

d'un million de tracts ont été diffusés.

Le principal acquis est sans doute la bonne identification des positions de la Cfdt, grâce à l'écho médiatique renforcé par le meeting organisé par l'Union régionale Ile-de-France, à Paris.

Entre la défense de la Sécu par la réforme, et dans la fidélité à ses valeurs d'origine, et la défense de la Sécu par le statu quo, il n'y a pas de doute, nous sommes et nous restons des partisans du premier choix. Parlons maintenant de réduction du temps de travail.

Je dois franchement vous avouer qu'à la veille de la réunion qui s'est tenue le 28 février au Cnspf, je n'aurais pas parié un kopeck sur ce qu'il en sortirait. Le nouveau président du Cnspf avouait clairement que la Rtt n'était pas sa tasse de thé.

Il ne vous a pas échappé que nous avons fait monter la pression sur ce thème dans les semaines et les jours précédant la rencontre avec le Cnspf. Aidés, reconnaissons-le, par l'intérêt des médias sur les discussions allemandes. La présentation publique de 208 accords d'entreprise qui, tous, contenaient des mesures diversifiées sur le temps de travail, a, j'en ai la conviction, désamorcé les oppositions de principe des uns, les hésitations des autres.

Une journée d'action nationale sur l'emploi et le temps de travail

Bref, toujours est-il que nous sommes sortis de cette réunion avec un engagement de négociation sur l'emploi et le temps de travail, ainsi que sur l'emploi et les jeunes, signé par le Cnspf, la Cgpmc, l'Upa et les cinq organisations syndicales ; historique a-t-on dit. L'avenir le dira. Un tournant en tout cas.

Un verrou a sauté, nous allons entrer

dans le vif du sujet, ce qui reste à faire n'est pas le plus facile.

Je n'irai pas par quatre chemins, c'est maintenant et dans les semaines qui viennent, que nous avons besoin de créer un rapport de force qui pèse sur ces négociations. Au-delà de la campagne de sensibilisation, à l'aide du matériel confédéral, que vous engagerez d'ici peu, le dernier Bureau national a décidé de proposer une journée d'action nationale. Il a confié le soin aux fédérations de choisir dans des branches ciblées, 200 à 300 entreprises au sein desquelles l'action sera organisée, le plus possible dans l'unité. Il faut faire pression en direction des chefs d'entreprises et des chambres patronales.

En tout cas, que tous ceux, qui ont sur l'action syndicale l'esprit chagrin, se le disent. Ce n'est pas le moment de s'endormir, tout doit être fait pour que l'action Cfdt, je le répète, autant que possible avec d'autres, ait du retentissement.

L'évolution des relations professionnelles, y compris dans les Pme

L'ouverture de ces négociations est d'autant plus encourageante qu'une réflexion s'engage parallèlement entre organisations patronales et syndicales dans un groupe de travail sur l'articulation des niveaux de la négociation, interpro - branche - entreprise ; nous avons là un excellent levier pour faire progresser les propositions, qui sont soumises à votre vote, sur l'évolution des relations professionnelles, y compris dans les Pme.

Quand on ajoute à ces résultats, qu'après bien des péripéties, chaque union régionale interpro (Uri) a initié ses premières négociations territoriales à l'occasion de la constitution des nouveaux organismes



paritaires régionaux (Opca Reg), que les branches ont enfin, avec leurs propres organismes (Opca), un outil pour conduire à ce niveau, et de concert avec les Uri, de vraies politiques négociées de formation professionnelle, on peut dire que le bilan de ces derniers mois enrichit considérablement le bilan général de ces trois années.

Enfin, je ne voudrais pas oublier la réussite du 6^e Forum des Ce-Chsct, avec ses 9000 participants.

Ce fut un temps fort de débat, d'échanges, de médiatisation de l'action des Ce et du Forum, nous y avons rencontré des militants heureux de montrer leur réalisation sur le terrain de la lutte pour l'emploi et contre l'exclusion. Oui, ce fut une grande fête pour célébrer cinquante ans d'initiative syndicale.

Le bilan que nous tirons fournit à la Cfdt un véritable tremplin pour un nouvel élan, pour hausser le niveau de nos ambitions à moyen terme ; et notre efficacité à court terme.

L'urgence d'une force Cfdt toujours plus performante et adaptée aux fonctions contemporaines du syndicalisme

Nous le pouvons et nous devons le faire, car la période l'exige, car celles et ceux que nous rencontrons tous les jours l'attendent. Il est urgent et impérieux d'être une force Cfdt, toujours plus performante, plus adaptée aux fonctions contemporaines

du syndicalisme.

Urgent et impérieux, car chaque jour qui passe apporte son lot d'images et d'événements insoutenables.

Images d'une société où la cohésion sociale se déchire chaque jour un peu plus, où une grande majorité de la jeunesse se désespère de l'avenir, où la vie quotidienne, pour des millions de personnes, dans les grandes villes, dans les banlieues, est de plus en plus difficile.

Une société où trouver un toit est souvent, pour beaucoup, une course d'obstacles.

Une société où insécurité, racisme et intolérance ont tendance à se banaliser.

Une société où la reprise qui s'ébauche ne profite pas à ceux qui en ont le plus besoin.

Et puis, il y a toutes ces « affaires » qui abîment l'image et le rôle de la politique, à un moment où la société a pourtant besoin d'un Etat et de pouvoirs publics intègres, incontestés et en capacité de jouer un rôle nouveau.

Que dire enfin des guerres, comme celle qui ravage l'ex-Yougoslavie, des haines, des phénomènes d'intolérance qui se manifestent à nos portes, en particulier en Algérie, et qui altèrent l'autorité des instances politiques européennes et internationales.

Serions-nous, tous, devenus indifférents, fatalistes et impuissants devant tant d'ingrédients menaçant jusqu'aux fondements de la démocratie ?

Comprendre les mutations qui taraudent notre société et modifient ses équilibres

Evidemment non ! Cette société là, fidèles à notre identité et à nos combats, nous avons plus que jamais la volonté de la transformer. « Le parti pris de la solidarité » prend ici tout son sens. Encore faut-il comprendre quelles grandes mutations taraudent notre société et modifient ses équilibres.

La première de ces mutations s'impose comme une évidence paradoxale, le développement économique et la croissance n'entraînent plus spontanément dans leur sillage l'emploi et le progrès social pour tous.

Comble du paradoxe : les pays développés peuvent devenir de plus en plus riches et produire de plus en plus de pauvreté pendant que l'écart continue à se creuser entre le Nord et le Sud, entre l'Est et l'Ouest. Cette cassure remet en cause le rapport entre l'économie et la société, et oblige à revoir radicalement les mécanismes de répartition de la richesse.

La seconde mutation concerne l'équilibre économique mondial. Les pays développés ne sont plus les seuls maîtres des échanges internationaux.

Les pays de l'Est, ceux du Sud Est Asiatique entrent dans la compétition internationale.

Certains secteurs, comme le textile, en font les frais. Les systèmes sociaux sont désormais mis en concurrence.

La tendance à faire, de ces pays, des boucs émissaires n'est pas une chimère. Mais ne nous trompons pas de cible, les solutions sont à rechercher dans l'application des conventions de l'Oit.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que les idées reçues sur les vertus

du libéralisme sont sérieusement ébranlées. Pour ceux qui en doutaient encore, ce dernier est incapable de répondre, à la fois, à la nécessité de la performance économique, aux exigences de la cohésion sociale et d'un monde plus solidaire.

La troisième mutation tient au fonctionnement même de nos sociétés, à leur régulation.

Devant de telles évolutions, les responsables politiques donnent souvent le sentiment de conduire les affaires du monde « à l'aveuglette ». Les événements semblent leur échapper, voire les dominer, plus qu'ils ne les maîtrisent. Cette perception en rajoute évidemment au manque de confiance que la population accorde à l'action politique, aux inquiétudes d'une Europe qui se cherche et hésite, à l'angoisse et à l'incertitude du lendemain qui tétanisent bon nombre de nos concitoyens.

Pratiquer une critique sociale la plus affinée et indiquer les voies des transformations sociales

Alors, que faire ? D'abord lever le nez du guidon. Les dégâts actuels, les problèmes, les mutations en gestation ne trouveront pas de solutions instantanées. Elles demanderont du temps. C'est la raison pour laquelle, il est plus que jamais urgent de savoir où nous voulons aller, de dessiner les contours de la société à laquelle nous aspirons, de susciter des représentations de l'avenir qui tournent le dos à la résignation et au sauve-qui-peut, qui refusent les déterminismes de toute nature.

Pratiquer une critique sociale la plus affinée possible, indiquer les voies des transformations sociales en ciblant les leviers les plus efficaces





de notre intervention au quotidien. Voilà notre ambition et notre responsabilité.

Parce qu'il appartient aux femmes et aux hommes de conduire leur destinée individuelle et collective, nous osons prétendre qu'en dépit des signes de désespérance, de violence, de révolte ; en dépit du repli des gens et des groupes sur eux-mêmes ; cette période de contrastes et de perplexités recèle des opportunités de changements et de réformes.

Nous osons prétendre qu'elle offre de nouvelles marges de manœuvre pour que les valeurs d'émancipation de tous, de solidarité, de justice sociale et de responsabilités retrouvent toute leur signification.

Le mouvement et les initiatives « d'en bas » articulés avec les réformes « d'en haut »

C'est possible si le mouvement et les initiatives « d'en bas » s'articulent avec les réformes et les changements impulsés « d'en haut ».

C'est possible si la force de notre Cfdt s'affirme et grandit encore, si nous ne perdons pas de vue le sens profond du choix fondamental d'un syndicalisme d'adhérents, de pratiques participatives et de proximité. Enracinée dans les réalités sociales et de travail, professionnelles et géographiques, riche d'un tissu militant

porteur de notre fonds culturel commun, à l'écoute des adhérents et des salariés, la Cfdt a les atouts pour confirmer son leadership sur la conduite des changements. A cet égard, le « Chantier Travail » est au renouvellement de l'activité revendicative ce que le Gaps a été à la prise de conscience de l'enjeu du développement. Au travers de ce chantier intitulé « Le travail en questions », la Cfdt sera à l'écoute pour, n'en doutons pas, mieux se faire entendre.

Alors, soyons ceux qui balisons le chemin d'un avenir sur lequel nous voulons agir parce que nous voulons le choisir.

La campagne électorale bat son plein. Elle est décevante.

Dans quelques semaines, les français vont choisir celui ou celle qui succédera à François Mitterrand. Fidèle à son principe d'autonomie, la Cfdt - ce n'est pas un scoop - n'appellera pas à voter pour tel ou tel candidat.

Cela ne signifie pas que nous mettons notre langue dans notre poche, bien au contraire. Ce 45^e congrès, avec les débats que nous aurons, avec les orientations que nous arrêterons, n'est-il pas la meilleure preuve de notre volonté de peser, à notre manière, sur l'actuel débat politique ? Car, soyez sûrs, mes camarades, qu'aucun candidat ne pourra ignorer ce qui va se passer durant ces quatre jours ici, à

Montpellier, au regard de la nouvelle donne et du contrat social que nous appelons de nos vœux, au regard des choix concrets et précis que nous faisons en matière de politique de l'emploi, de lutte contre l'exclusion, de réduction de la durée du temps de travail et de protection sociale.

Un Etat plus efficace et plus solidaire

D'autres sujets nous préoccupent. Quelles sont leurs intentions et les dispositions qu'ils comptent prendre ?

- Pour utiliser les moyens de l'Etat de manière plus efficace et plus solidaire, notamment dans les domaines de l'emploi et du logement.

- Pour que tous les revenus participent demain équitablement aux dépenses de protection sociale et de solidarité.

Comment comptent-ils redonner du tonus à l'intervention économique de l'Etat, hors des sentiers battus des nationalisations-privatisations ?

Quelle vision ont-ils de l'aménagement du territoire, de l'avenir et de la modernisation des services publics comme des fonctions publiques ?

Enfin, et ce n'est pas le moins important, la méthode mise en œuvre importe autant que les objectifs affichés. La prétention des pouvoirs publics de vouloir tout gérer en direct a conduit trop souvent à l'impasse et à l'échec.

Quels engagements donnent ces mêmes candidats pour changer les rapports traditionnels entre l'Etat et la société civile dans les actions et réformes à entreprendre ?

Enfin, quelles orientations majeures les candidats prônent-ils en matière de politique européenne et internationale ? Dans un contexte de mon-



dialisation des échanges, ces questions nous préoccupent entre toutes et pèsent lourdement sur le devenir de notre société.

Car, en effet, pour la Cfdt, le parti pris de la solidarité est sans frontière. La solidarité oblige à mener une action politique, plus déterminée et plus vigoureuse, de nos gouvernants aux niveaux national, européen et mondial. Une action qui porte sur l'approfondissement de l'Europe, sur les normes de travail, sur les droits sociaux fondamentaux, la protection de l'environnement, sur la réduction des inégalités Nord-Sud, sur les échanges commerciaux, sans craindre au passage de taxer les mouvements spéculatifs de capitaux.

Les fractures sociales constituent une guerre sourde et impitoyable

Nous abordons le troisième millénaire, de nouveaux territoires sociaux sont à conquérir. Sans grandiloquence, mais avec hardiesse, j'oserai faire une comparaison en cette année de cinquantenaires en tout genre : cinquantenaire des Ce, de la Sécu, du 1 % logement... et de la Libération après cinq ans de guerre dévastatrice.

Certes, nous ne sortons pas d'une guerre et, si l'économie est en mutation, elle n'est pas en reconstruction. Mais, le chômage de longue durée, les fractures sociales, lourdes de déstabilisation démocratique,

lourdes de souffrances et de menaces pour l'avenir, constituent une guerre sourde et impitoyable, une oppression dont il convient aussi de se libérer.

Si, en 1945, nous avons su trouver les moyens pour, progressivement, mettre fin à la pénurie de ravitaillement, à la pénurie de logements, aux risques majeurs de la maladie, au nom de quoi, en 1995, serait-il impossible de se prémunir contre les nouveaux risques majeurs de ce temps ? Risques de la perte d'emploi et de logement, risques de la délinquance, de la drogue, de l'exclusion, de la rupture entre les générations, risques qui engendrent autant d'atteintes à la dignité et à la citoyenneté.

Ces maux contemporains sont tout aussi cruciaux et accessibles dans leur traitement que ceux de 1945. Ce sont eux qui doivent donner lieu à la construction, pour les dix ans à venir, de nouvelles préventions et protections, de nouvelles grandes garanties individuelles et collectives. Il s'agit bien là d'un choix de société. Au risque de déranger, j'affirme que l'idée selon laquelle les grandes conquêtes sociales sont derrière nous, cette idée-là est dépassée par les événements.

Le parti pris de la solidarité pour un nouveau contrat social

On sait aujourd'hui que les solutions ne résident pas dans les vieilles recettes du libéralisme, ni dans un Etat-providence figé dans son rôle. Voilà pourquoi, nous devons sortir des solutions et des recettes traditionnelles pour identifier les changements en profondeur à opérer et définir les moyens de les conduire. Voilà pourquoi nous affichons à ce congrès « le parti pris de la solidarité », par un nouveau contrat social.

Comme il a fallu en 1945 remettre la France au travail pour effacer les ravages de la guerre, il faut, aujourd'hui, permettre à toute la population active d'avoir du travail.

Le parti pris de la solidarité, c'est, pour la Cfdt, d'abord celui du droit au travail pour tous, du droit à la formation et à l'évolution professionnelle. Et que tous ceux qui construisent de belles théories sur le revenu minimum d'existence, à l'abri d'un portefeuille bien garni, ne fassent pas, à ceux qui vivent l'exclusion ou la marginalisation, l'injure de leur expliquer que, somme toute, le travail est secondaire.

Réaffirmons ici que le travail reste le vecteur essentiel d'autonomie économique, de reconnaissance sociale, de dignité et le fondement de la citoyenneté.

C'est le non-travail structurel et durable qui asservit l'être humain et le relègue à l'état d'assisté permanent.

Le parti pris de la solidarité, c'est, pour la Cfdt, affirmer et tirer les conséquences, dans notre pratique, que nous sommes le syndicat qui défend les salariés pourvus d'un emploi, autant qu'il défend ceux qui n'en ont pas : les chômeurs.

Il est de la responsabilité des syndicats, il est de notre responsabilité de proposer aux salariés d'intégrer dans leurs revendications la préoccupation et la défense des personnes privées de contrat de travail. C'est à cette condition que nous serons les dignes héritiers du mouvement ouvrier, dont une des fonctions historiques est d'être un facteur d'intégration des plus vulnérables et des moins organisés.

C'est pourquoi nous sommes d'une extrême vigilance, à la Cfdt, pour que les victimes de la crise ne soient pas encore et toujours les laissés pour compte de la reprise, et cela

en commençant par remplir notre responsabilité spécifique dans les entreprises, dans les branches, dans les collectivités publiques, en allant au concret et pas seulement au symbolique.

C'est pourquoi nous voulons que toute négociation salariale, évidemment légitime, s'accompagne d'une négociation sur l'emploi.

C'est pourquoi nous appelons nos sections syndicales, nos Ce, nos structures interprofessionnelles à agir contre l'exclusion.

C'est pourquoi aussi nous plaçons la réduction du temps de travail au cœur des priorités sur l'emploi et c'est pourquoi je veux vous en parler là plus longuement.

Ce choix de la Rtt me permet de reprendre la comparaison avec les grands systèmes sociaux que nous avons su construire par le passé.

Nous sommes confrontés, avec le chômage et l'exclusion, comme nous l'avons été pour l'assurance-maladie et l'assurance-vieillesse, à la nécessité d'inventer un dispositif général, impliquant tous les salariés de tous les secteurs pour construire

un véritable système de prévention et de protection contre le chômage.

Du temps pour soi du travail pour tous

La conjonction d'un besoin, de plus en plus exprimé, des individus, des familles, hommes et femmes à pouvoir choisir des formes nouvelles de temps libre, en même temps que le chômage leur devient tellement insoutenable, cette conjonction là constitue, si nous savons nous en saisir, une chance inouïe et un levier majeur d'action.

« Du temps pour soi, du travail pour tous », voilà ce que chaque formule de réduction du temps de travail doit garantir aux salariés et aux chômeurs. Voilà l'enjeu d'une Rtt massive, diversifiée et créatrice d'emplois et non plus appliquée à doses homéopathiques dans quelques entreprises pilotes.

Face à un tel enjeu de société :

- Pourquoi les entreprises parviennent-elles à modifier leur forme d'organisation du travail en utilisant des formules de Rtt collective, hebdomadaire ou annuelle, quand ça va mal, pour passer un cap difficile, et pourquoi est-ce si inconcevable pour elles quand ça va bien ?

- Pourquoi ne pas encourager le « temps partiel choisi », pour les hommes comme pour les femmes, par une prime d'incitation qui serait variable selon les revenus et selon le volume de réduction horaire des intéressés ?

- Qu'est ce qui empêche de généraliser la cessation progressive d'activité sous forme d'un droit accessible à tous ? Un droit qui permette à des salariés de travailler à mi-temps, avec 80 % de leur salaire antérieur, et à des jeunes d'être embauchés sur les mi-temps libérés.

Messieurs les chefs d'entreprise, sortez de votre résistance idéologique,





de votre paresse intellectuelle, de vos peurs à innover. Cessez d'ignorer les lourds problèmes sociaux qui vous environnent et vous concernent.

Un fonds d'intervention actif pour l'emploi

Alors les sous? Bien sûr que toutes ces formules ont un coût, comme la protection contre la maladie en a un. C'est pour cela que nous proposons un fonds d'intervention actif pour l'emploi, un vrai fonds national pour l'emploi, initié par les partenaires sociaux et destiné à compenser le coût des mesures appliquées, à condition que ces mesures aient une efficacité démontrée sur l'emploi. On peut même imaginer, si l'équilibre financier de l'Unedic le permet -c'est à dire, s'il dégage des excédents après remboursement de la dette-, d'alimenter ce fonds par un transfert d'un pourcentage de la cotisation salariale et patronale actuelles. L'Etat, voire les collectivités territoriales, abonderaient quant à eux ce fonds avec les crédits qu'ils affectent déjà à l'emploi. La contribution des entreprises et des salariés trouverait ici une application concrète sans faire planer la menace d'une réduction des salaires. Voilà, Monsieur le Président du Cnppf, ce que nous vous proposerons d'impulser au niveau d'une négociation interprofessionnelle, avant d'approfondir les principes et les modalités, au niveau des branches,

pour une application concrète de la Rtt dans les entreprises.

Sur tous ces problèmes, nous ne serons jamais en panne de propositions.

Ce thème de négociation nous fera entrer de plain-pied dans la réforme des relations professionnelles, sans laquelle nos ambitions ne trouveraient pas les leviers d'action correspondants.

La réforme des relations professionnelles est justifiée par la nécessaire affirmation d'un pouvoir contractuel plus fort, qui ne s'oppose pas au pouvoir législatif et valorise l'engagement contractuel comme débouché normal des tensions et des divergences d'intérêt de la confrontation sociale.

Nous ne sommes pas naïfs. Ces choix, ces priorités revendicatives que nous affirmons, ces ambitions que nous portons, ne vont pas de soi pour bon nombre de nos interlocuteurs.

Nous rencontrerons des oppositions, elles feront naître des tensions et l'expression d'intérêts divergents. C'est clair sur la Rtt, c'est clair sur la protection sociale.

Le rapport de force à construire, celui qui fera la différence entre les conservateurs et les progressistes dans l'action, dépendra d'abord du nombre de salariés qui saisiront notre démarche, la comprendront, y adhéreront, la feront leur.

Là encore, nous serons au cœur du rapport de force, non pas théorique mais pratique, à construire.

Avec la situation intersyndicale quasi figée que l'on connaît et, où à l'évidence, il est de plus en plus difficile de jouer une partition commune, nous ne faisons pas le choix de l'isolement et devons donc accepter cette situation inconfortable d'action commune à géométrie variable. Nous aurons, j'imagine, l'occasion d'y revenir.

Une organisation efficace rassemblée sur l'essentiel

En conclusion.

Sachons être à la hauteur des responsabilités qu'exige une telle période.

Notre organisation sera d'autant plus efficace, et d'autant plus notre fierté, que nous saurons nous rassembler sur l'essentiel, sans consensus mou, sans clivage artificiel, dans la clarté des débats, et sur une ligne syndicale sans partage, mais partagée. Les orientations soumises au débat de ce congrès ne sont pas anodines. Elles sont celles du droit au travail pour tous, d'une société sans exclus et d'un pouvoir contractuel guidés par le parti pris de la solidarité chevillée au corps.

Elles sont celles aussi d'une organisation puissante, capable de nouer des liens solidaires entre ses membres, capable constituer un puissant réseau de solidarité et de lutte contre les atteintes de toute nature à la démocratie.

Nous gagnerons ce pari si ces choix sont confédérés - c'est-à-dire d'abord les vôtres en même temps qu'il sont confédéraux.

A vous de le dire, à vous d'exprimer vos convictions, vos doutes, vos échecs et vos réussites. Encore une fois, dans le climat de clarté et de franchise, ayons un débat riche.

Et c'est sur ce souhait que je vous donne la parole.

Les interventions des délégués

OHAN TOUFANIAN

Banque (Région parisienne)

Le travail effectué depuis le dernier congrès est plutôt positif et le cap doit être maintenu. Le secrétariat général a assumé son rôle. Pour plus d'efficacité, la Confédération doit mieux prendre en compte les préoccupations du terrain. C'est le cas des plans sociaux - dans notre secteur souvent décidés dans des entreprises bénéficiaires ou des heures supplémentaires - qu'il faut mieux réglementer, sans quoi il est illusoire de penser la question de la Rtt. L'action syndicale contre le chômage et l'exclusion se situe d'abord dans l'entreprise et là dessus un immense travail reste à faire.

Nous sommes contre la charte financière car nous craignons que ce qui sera perdu par certains ne permette pas à d'autres de se développer.

Nous nous félicitons de l'action pour le développement dans notre région.

BRUNO DE BOODT

Poste-Télécom (Nord)

Notre syndicat a décliné une politique impulsée par la Confédération et mise en œuvre par notre bureau. Notre travail s'est axé sur la réussite et une réforme structurelle voulue par La Poste et France Télécom et une réforme sociale basée à 80% sur des revendications de plusieurs années. Pour être positif ce syndicalisme nécessite une articulation entre les structures avec une marge de manœuvre locale. Mais les directeurs régionaux tentent de se servir de nous. Notre marge de manœuvre est étroite car nous sommes syndicalement isolés et qu'il nous faut parer aux attaques des autres organisations.

Mais nous sommes aussi sensibles à la lutte contre l'exclusion. Sur ce point, nous attendons que le Congrès affine les domaines d'intervention de l'action syndicale.

MICHEL HAVE

Construction-Bois (Paris)

Notre syndicat a fait le choix de la branche, du contractuel et de la négociation. La branche est le lieu de garantie d'un statut minimum pour tous les salariés.

Malgré le contexte difficile nous avons obtenu des résultats concrets : révision des classifications et des bas salaires, développement de la formation et de l'insertion, accords sur la préretraite et le temps de travail. Les résultats nous ont fait progresser de 20% par an et de 45% depuis six ans. Mais cette action professionnelle doit s'articuler avec celle de toute la Cfdt, pour l'emploi et contre le chômage et les exclusions. A cet effet nous ouvrons des pistes : nécessité d'une relance pour retrouver la croissance ; renoncement aux licenciements préventifs ; réduction massive du temps de travail incitée par un dispositif contractuel ou législatif ; la formation et l'insertion des jeunes cadres par des contrats d'objectifs définis en partenariat.

JACQUES RICAU

(Surt)

L'audiovisuel, c'est à la fois l'information, la culture, les loisirs. Mais c'est aussi un secteur économique (avec ses problèmes de salaires, de restructuration, de plans sociaux). C'est également les autoroutes de l'information. Leur maîtrise est un enjeu majeur pour la société, la culture et la démocratie. Nous devons être attentifs aux dangers des tendances de Bruxelles à laisser agir les seules lois du marché. A ce titre, nous apprécions le dossier de l'Ucc et le groupe de travail mis en place par la Confédération.

L'audiovisuel, c'est encore un secteur de lutte dans lequel le Surt est investi : précarité, absence de conventions collectives. Il négocie

et obtient des avancées pour réduire ces inégalités (développer les pré-retraites progressives par exemple). Enfin, nous tenons à le dire, le Surt se sent bien dans sa fédération, bien dans sa Confédération.

DIMITRI DIAKIW

Chimle (Sambre-Avesnois)

Le rapport d'activité et la résolution générale n'insistent pas assez sur la lutte contre les heures supplémentaires qui devrait être une préoccupation permanente. A cet égard, en sus de l'action militante, une législation plus dissuasive (abaissment du contingent annuel, limitation du recours en cas de force majeure) serait utile. Le travail au noir doit aussi être combattu.

La lutte contre l'exclusion passe d'abord par l'entreprise, pour que les gains de productivité soient créateurs d'emplois. Elle passe aussi par le combat contre la précarité sous toutes ses formes. La solidarité c'est aussi partager les richesses avec les exclus de l'entreprise. Une action simultanée pour les salaires et l'emploi constitue une forme de lutte contre l'exclusion.

Un regret: nous n'avons rien vu de très clair concernant l'avancement de l'âge de la retraite, notamment pour les travaux pénibles. Rien, non plus sur le non-cumul emploi-retraite.

JOSEPH LE CORRE

(Ile-de-France)

Notre Uri fait partie des priorités nationales en matière de développement, 20 % des salariés y travaillent. Mise en commun de moyens, développeurs, objectifs précis, secteurs professionnels ciblés, tout cela a donné des résultats en 1994: 6 à 7000 adhérents en plus. Nous savons aujourd'hui que ce n'est pas le développement de l'action ou de l'agitation qui crée de l'adhésion, mais



notre capacité à dépasser les enthousiasmes éphémères.

Nous avons prouvé notre capacité à prendre en compte les réalités économiques, nous avons des experts pour démonter un projet patronal, l'améliorer ou proposer une alternative. Il n'y a pas guerre entre ceux qui sont pour l'action et ceux pour le contractuel. Mais le contractuel n'est pas tête à tête avec le patron. Le Chantier Travail lancé par la Confédération est l'occasion de mieux saisir les aspirations concrètes et d'agir dans le sens où nous tissons les liens les plus solides. Lien qui a un nom: l'adhésion.

FRANCOIS CHEREQUE

Santé-Sociaux

Notre fédération est devenue la première organisation, dans le public et le privé, le sanitaire et le social, en développant la syndicalisation et en construisant un syndicalisme d'adhérents, pour lutter contre tous les corporatismes facteurs d'exclusions et d'inégalités.

Notre expérience de la Rtt montre qu'une mesure uniquement nationale est inutile si nous ne sommes pas capables localement de négocier une nouvelle organisation du travail. C'est au niveau décentralisé, en mettant le plus de monde dans le coup, que nous réussirons à changer le travail. Il faut donc donner localement à nos militants les compétences et les moyens d'engager une démarche contractuelle forte, en phase avec les préoccupations quotidiennes.

Construire un syndicalisme majoritaire aux élections et majoritaire en

adhérents est la méthode la plus efficace pour faire reculer le racisme et faire place aux exclus.

HENRI VOISINE

Interco (Maine-et-Loire)

Le projet de résolution retrouve une volonté transformatrice plus affirmée qu'en 1992. Nous devons dénoncer des dogmes comme la baisse des prélèvements, continuer à expliquer auprès des salariés nos positions sur l'emploi et la protection sociale. Nous sommes pour la création d'un fonds d'intervention active pour l'emploi. Les collectivités locales et les services publics doivent en être les fers de lance, mais il faut aussi être plus critique sur les abus en matière d'emplois d'insertion. La nouvelle convention Unedic a aggravé les conditions des chômeurs et nous le regrettons. La démarche contractuelle doit être accompagnée d'une contestation nette et claire, sur tout ce qui n'est pas conforme à nos valeurs.

Nous avons été choqués par la crise de 1992, il faut le dire, mais il ne servirait à rien d'y en ajouter une nouvelle.

BERNARD FORNASIERI

Ptt (Meurthe-et-Moselle)

Madame la Présidente Directrice Générale, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Administration.

C'est avec plaisir qu'en ma qualité de responsable de l'Agence des Ptt de Meurthe-et-Moselle, je vous adresse mes plus vives félicitations pour l'ensemble du travail accompli, dont vous avez relaté les lignes fortes dans votre présentation.

Voici les résultats de mon département: 190 nouveaux clients en 1994, 540 comptes gérés à ce jour. Notre progression s'élève à 86 % pour les 26 derniers mois. Mais toute cette organisation ne servirait à rien si

nous n'avions pas un bon produit à vendre : il s'appelle Cfdt. Je ne peux que vous encourager à poursuivre le travail engagé. Je voterai donc, au nom de mes mandants, contre l'amendement relatif à l'article 100 car il ne faut pas changer ce produit Cfdt si demandé.

Nous souscrivons totalement à vos projets pour l'avenir.

RAYMOND MAGUET

Stef (Bourgogne)

Nous syndiquons un peu plus de 10 % des salariés de notre secteur. Cela ne peut nous suffire.

La Confédération nous apparaît trop comme l'interlocuteur privilégié de l'Etat et du patronat. La Rtt est restée l'affaire d'entreprises ou de branches alors qu'il aurait fallu des actions nationales fortes interprofessionnelles. La stratégie des convergences est une impasse.

Les politiques publiques de l'emploi ont organisé et officialisé la précarité et organisé la déréglementation du travail. La loi quinquennale (abaissement du coût du travail, précarisation) est réactionnaire. Mais comment combattre la loi d'un ministre qu'on invite ? Il faut à notre service public de l'emploi des moyens et des embauches. La lutte contre la précarité est l'affaire de tous, à condition qu'elle ne reste pas éparpillée, branche par branche, entreprise par entreprise.

REGIS VERSAUAUD

Assurances (Paris)

La branche dispose d'un régime complémentaire à la Sécurité Sociale, l'Arrco et l'Agirc. Après plusieurs mois de négociation, un accord, original et inédit au niveau d'une branche, a été signé le 2 février 1995 par la Cfdt, la Cgc et la Cftc. Ce texte organise une complémentarité entre répartition et capitalisation. Il comporte trois aspects essentiels : trans-

fert à l'Arrco au taux maximum de 6 % ; consolidation des retraites liquidées et des droits en cours ; mise en place d'un fonds de pension supplémentaire géré en capitalisation. Cet accord a été bien accueilli par les salariés.

Nous partageons les propositions confédérales pour un système universel d'assurance-maladie et regrettons l'absence de négociation interprofessionnelle sur la retraite. Plus globalement, rénover la Sécurité sociale s'avère indispensable si on veut la préserver. A cet égard, la Cfdt, force de proposition, n'a aucune leçon à recevoir de Fo, figé dans l'immobilisme.



CHRISTIAN TAILLANDIER

Sygma (Serv. Ext. Min. Agric)

Notre syndicat, troisième de la Fga, a progressé de 27 % entre 92 et 94. A la différence de la direction confédérale, il n'a rien renié de ses convictions et a réaffirmé lors de son congrès en 1994 son orientation pour une société socialiste autogestionnaire. La démocratie est à reconquérir au sein de la Cfdt après, entre autres, l'éviction de Jean Kaspar et l'absence de consultation des syndicats dans les décisions prises par

la Confédération (retraite, sécu, la défense...).

L'exécutif confédéral s'est orienté vers un simple accompagnement de la politique ultra-libérale. L'emploi et la lutte contre l'exclusion exigent le passage immédiat aux 32 heures dans le cadre d'une loi soutenue par un mouvement d'ensemble des syndicats, associations de chômeurs, réseaux d'insertion. C'est pourquoi nous développons les comités « Agir ensemble contre le chômage ».

ROBERT BONNAND

Fgmm

Notre fédération se félicite de voir la Cfdt continuer à faire de l'emploi sa priorité. Au-delà de l'emploi, pour que la durée du travail devienne un levier de justice sociale, il faut sortir du niveau exclusif de l'entreprise. S'il est impossible d'apporter une réponse unique aux aspirations des salariés, il nous appartient d'en apporter une collective, contrairement à la philosophie sénile de l'Uimm.

Lors des négociations avec le Cnfpf, la Cfdt doit l'obligation d'un cadre national avec des dispositions privilégiant une Rtt de grande ampleur. Financer Rtt et protection sociale, implique une refonte de la fiscalité. Il nous appartient de démontrer qu'une Rtt levier de justice sociale répond à ce qu'expriment profondément les mouvements sociaux en cours, pour aboutir à une mobilisation interprofessionnelle. Ce serait aussi une façon d'apporter des éléments de réponse à une division syndicale à laquelle nous ne nous résignons pas.

MICHEL REGEREAU

Bretagne

En Bretagne, la syndicalisation Cfdt est de plus de 6 % et notre audience aux élections est de 35 %.

Notre démarche intègre la branche

comme pivot de notre action, mais articulée à une impulsion interprofessionnelle sur des objectifs communs de lutte contre l'accroissement des inégalités. Notre action doit distinguer le rôle du contrat collectif négocié et celui du législateur. Celui-ci est le garant de la solidarité - en veillant aux minima - de la redistribution des richesses et de l'incitation législative à négocier. Mais ne nous affaiblissons pas nous-mêmes en nous en remettant trop à la loi.

L'interpro est essentiel dans la lutte contre les exclusions, l'aménagement des territoires et le soutien de proximité aux équipes. Le message de ce congrès doit être la priorité à l'emploi et à la lutte contre les exclusions par le développement du volume d'emploi mais aussi en améliorant les outils d'insertion.

L'action ne se limite pas à la grève mais inclut la capacité à mieux représenter les salariés et un effort de clarté dans l'expression de nos opinions.

JACQUES DANIÈRE

Chimie (Haute-Normandie)

Depuis le congrès de Paris, deux sentiments dominent dans nos syndicats Chimie de Haute-Normandie: la colère et l'impatience. Colère à cause de l'affaire Jean Kaspar où le choix de nos représentants a été confisqué par un microcosme d'appareil à la sortie du congrès. Impatience de voir préciser ce que doit être un syndicalisme réformiste avec lequel nous étions d'accord à Paris. En fait, au fil des mois, nous avons vu: des positions floues sur la Csg, le refus de mobiliser contre la loi quinquennale, l'absence de consultation des syndicats sur la retraite. Nous voulons un syndicalisme réformiste mais plus révolutionnaire, appuyé sur une critique sociale et qui, dans la perspective d'un projet

Cfdt, conduise les syndicats à assumer leurs responsabilités. Un réformisme qui soit un espoir pour tous ceux qui sont exclus du monde du travail.

LUC CHAMPAGNE

Santé-Sociaux (Rhône)

Certains dans l'organisation utilisent le départ de Jean Kaspar au mépris même de Jean Kaspar.

Reconnaissons que nous n'avons pas su aider notre ancien secrétaire général à partir au congrès de Paris. Mais ceux et celles qui combattaient et combattaient encore les orientations confédérales en font le martyr d'une cause dont ils n'étaient pas. C'est une inconséquence intellectuelle et sur le plan humain. Peu leur importent les décisions prises ensemble; ils crient au débat impossible parce que leurs idées ne l'ont pas emporté. La démocratie n'est pas le droit d'utiliser la démocratie pour la tuer. Ne nous laissons pas aller aux querelles subalternes et attelons-nous tous ensemble pour réaliser ce qui a été décidé. Notre combat, c'est l'emploi, le refus de la spirale de l'exclusion et l'union autour de thèmes porteurs comme la réduction du temps de travail et la défense de la protection sociale, pour que chacun devienne un peu plus citoyen, digne par le travail et riche aussi d'une vie sociale retrouvée et engagée.

CHRISTIAN TEXIER

Métaux (Saint-Nazaire)

La métallurgie nazairienne est déçue par les prises de position de notre organisation... quand elle arrive à en prendre. Déçue sur la loi quinquennale dans laquelle il n'y a rien de bon, déçue en raison de l'absence d'unité d'action, déçue par les tergiversations sur le Cip. Nous ne nous retrouvons pas dans une Cfdt molle et sans ambitions visibles. Sur le

temps de travail il faut un objectif clair, les 32 heures, en calculant les retombées sur l'emploi, en négociant les compensations. Sur les salaires, et alors que les profits repartent, il nous faut être plus offensifs. Nous sommes déçus d'avoir vécu un putsch inacceptable. Nos militants sont désemparés et, alors que la crise s'aggrave, l'urgence est dans la construction d'un rapport de force, si possible avec la Cgt. Nous voulons une Cfdt qui fabrique à nouveau du rêve.

JEAN-PAUL LEDUC

Pays-de-la-Loire

Qu'allons-nous faire dans les trois années à venir? D'abord éviter les erreurs passées, peu glorieuses pour une organisation exigeante au regard de la démocratie.

Nous voulons consolider la Cfdt de toujours: attrayante sur le terrain, exigeante dans la négociation, porteuse de résultats et d'espoir, gardant le cap de la solidarité. Cette ambition ne peut se contenter d'un syndicalisme consensuel, alors que notre société éclate. Nous avons le devoir de muscler nos revendications, de les exprimer clairement, de manière mobilisatrice. Face à un patronat peu ouvert, se pose la question du rapport de force. La Cfdt a un fort pouvoir d'entraînement mais nous ne gagnerons pas seuls. Il faut donc trouver les moyens d'un rapport de force sans exclusive, avec Fo, et surtout la Cgt. Le congrès doit permettre de prendre des décisions précises sur une action de masse au printemps, appuyant nos revendications dans les négociations avec le patronat.

JEAN-MICHEL BOULLIER

Sgen

La lutte pour l'emploi et contre les exclusions est au cœur de la politique du Sgen. L'école doit jouer un



rôle majeur dans la réduction des inégalités et permettre à 100 % d'une classe d'âge d'obtenir une qualification reconnue. Cela nécessite une transformation profonde du système éducatif. Nous agissons aussi pour le développement des Zep, la gratuité des études pour une formation initiale professionnelle complémentaire - et non concurrente - de l'apprentissage pour une éducation à la citoyenneté et une école, creuset de la laïcité et de la démocratie. Ce service public fort et rénové n'est pas la priorité du gouvernement actuel. Une Cfdt plus efficace suppose le renforcement des liens entre le professionnel et l'interprofessionnel et la recherche de coopérations intersyndicales à partir de nos objectifs. Enfin, nous devons collectivement tirer les leçons du départ de Jean Kaspar.

MICHEL BEVERAGGI
Interco (Corse-Sud)

En Corse il y a environ 85 000 actifs dont 24 000 fonctionnaires, c'est dire le poids du secteur public. La revendication de prime de vie chère n'est pas récente: 1974, 1989, 1995 jalonnent ce conflit. En 1976, fut créée la continuité territoriale, en 1989 la prime de transport, à la suite d'un conflit de deux mois et demi. Mais cela n'a rien changé au dérapage des prix. Cette inégalité frappe tous les salariés et retraités de Corse. La Cfdt Corsica revendique la création d'un organisme qui serait chargé du

contrôle de la formation et de l'évolution des prix, et des mesures compensatoires uniformes pour tous les salariés, y compris ceux du privé. Après trois semaines d'action et quatre jours de négociations, nous avons obtenu que l'indemnité de transport passe de 2 742 F à 5 814 F et une indemnité mensuelle globale de 560 F dont 484 F uniformes, non imposables. Nous restons mobilisés pour que tous les salariés, du public et du privé, bénéficient des mêmes avantages.

JACQUES DESIDERI
Banque (Lille-Armentières)

Notre région compte plus de 16 % de chômeurs. Nous luttons pour le maintien de l'emploi, la création d'emplois utiles, l'amélioration des conditions de travail. Des mesures radicales s'imposent: réduction massive du temps de travail à 32 heures par semaine, semaine de quatre jours. Il est absurde que certains travaillent davantage qu'ils le souhaitent tandis que d'autres ne travaillent que de temps en temps, au gré des contrats d'intérim, et que d'autres ne travaillent jamais. Agir pour l'emploi c'est agir avec les chômeurs en leur permettant de s'organiser dans la Cfdt et en travaillant avec les associations existantes. Agissons aussi dans le court terme pour la défense quotidienne des droits des chômeurs (transports, logement, santé et revenu décent).

L'action professionnelle dans l'en-

treprise est indissociable de l'action interprofessionnelle qui permet d'unifier revendications et luttes des actifs, des retraités, des chômeurs et des précaires.

MICHELE LASNE
Ptt (Eure-et-Loir)

A la 21^e intervention, je suis la première femme qui monte à la tribune. Nous étions un petit syndicat en 1987, nous décidons d'agir, d'aller au devant des salariés, de ne plus se satisfaire des strapontins dans les instances officielles, de s'attaquer à l'hégémonie de la Cgt. Résultat, de 97 adhérents nous passons à 300 avec un taux de syndicalisation de 14 %. Ce développement nous a permis d'améliorer notre réseau de militants et de renforcer notre démocratie interne.

Aux dernières élections, notre syndicat progresse.

Enfin, nous sommes passés du dire au faire, c'est indispensable. Nous sommes bien dans la Cfdt et nous n'avons pas d'état d'âme. Nous sommes fiers d'être à la Cfdt.

RAYMOND VACHERON
Hacuitex (Le Puy-en-Velay)

Les profits augmentent, les entreprises bénéficient d'aides importantes, 10 % des ménages possèdent 54 % des avoirs du pays... Droits syndicaux et code du travail sont mis en cause. Quand les salariés s'opposent à des licenciements, réclament, dans l'unité syndicale, une amélioration de leurs conditions de travail et de salaires, on les taxe d'irresponsabilité. Il y a des choses à changer. A la Cfdt aussi, même si les militants sont formidables et font progresser l'adhésion. Nous ne sommes pas d'accord avec la loi quinquennale qui détruit et fragilise les emplois. Comment a-t-on pu inviter le ministre du Travail à Turbulences? Nous sommes pour la soli-

darité de lutte contre l'exclusion, pas pour la négociation des reculs. La négociation de branche ou d'entreprise, sans perspective globale, accroît les écarts au détriment des plus faibles. Pour l'emploi comme pour les salariés, nous voulons de l'action, des convergences syndicales dans l'action, avec tous les syndicats.

ALEXIS GUENEGO

Interco

L'exclusion, tout le monde en parle. Colloques, rapports, émissions télé suffisent à beaucoup pour se donner bonne conscience. Malgré l'action sur les quartiers, la politique de la ville, la détérioration se poursuit. Le désarroi des professions que nous organisons est à la mesure des difficultés de ces quartiers où se concentre la pauvreté. Le diagnostic de Banlieuscopies a été résumé par un militant dans cette formule choc: «L'exclusion à la louche, l'insertion à la petite cuillère!». La Cfdt a raison d'affirmer son parti pris de la solidarité dans un pays qui accumule les richesses en même temps que les exclus. Sur cette volonté les syndicats d'Interco se sont rassemblés à 90 % lors de notre congrès. Il s'agit d'être capable de répondre à ce défi, d'être à la hauteur de ces orientations pour aller au-delà. Si nous acceptons une société qui tolère 15, 25, 30 % de hors-jeu les termes République et Démocratie se vident de leur sens.

JEAN-MARIE TOULISSE

Nord-Pas-de-Calais

Nous avons été les champions de la solidarité ouvrière, il nous faut maintenant inventer la solidarité sociale, la vivre en partenariats, avec des réponses concrètes et individualisées. Osons affronter les contradictions d'intérêts entre salariés permanents, précaires et exclus du



travail. Pour mobiliser la génération de nouveaux militants qui nous manque - la «génération exclusion» - nous voulons aussi affronter les nouveaux problèmes, drogue, sida, pauvreté urbaine, dépendance de nos parents âgés, et établir des passerelles avec ceux qui militent dans et hors entreprise. Nous n'irons pas négocier n'importe quoi au nom de l'exclusion, mais nous sommes viscéralement opposés à l'assistanat, au «tout gratuit». En contrepartie d'un droit, il y a toujours des devoirs. Le parti pris de la solidarité internationale est aussi le nôtre. Saurons-nous être à la hauteur avec les Algériens, comme nous l'avons été avec les Polonais et les Chiliens?

GERVAIS HANS

Métallurgie (Lorraine)

Dans un contexte où nous avons perdu 69 000 emplois depuis vingt ans, notre syndicat progresse pourtant en adhérents (+6 % en 1994). Nous avons dû adapter notre syndicalisme, veiller à équilibrer action et négociation. «Veillez à cet équilibre» c'est ce que nous disons à la Confédération. Equilibre aussi entre contraintes techniques et nécessité d'une politique revendicative ambitieuse, entre l'aile droite et l'aile gauche de l'organisation, entre prise en compte des besoins des entreprises et besoins réels des salariés. Nos ambitions sur la Rtt, l'emploi, les bas salaires et la protection sociale doivent être plus simples et plus claires. La Cfdt a besoin d'un

vrai projet de société, d'un projet qui fasse rêver.

FRANÇOIS BRANCHU

Ptt (Ouest Paris)

A la Poste, on supprime 4 000 à 5 000 emplois par an. A France Télécom, le solde n'est pas meilleur. Il faudra donc débattre de l'aménagement du temps de travail, du temps partiel, des horaires d'ouverture. La Cfdt n'a pas signé l'accord du 7 mars dernier car il n'offre pas de solution durable à des travailleurs marginalisés. Les heures supplémentaires représentant des centaines d'emplois sont effectuées par des titulaires, au mépris du droit du travail. De plus, la Poste filialise de plus en plus certaines activités non qualifiées. Concernant les contrats emploi-solidarité, nous avons obtenu une semaine de formation en moyenne par contrat portant sur le bilan professionnel, la rédaction d'un Cv, la micro-informatique, des remises à niveau en français ou mathématiques. Les Ces se tournent vers la Cfdt pour y chercher la solidarité. Nous devons leur proposer des cotisations correspondant à leurs revenus.

JEAN-PIERRE GUICHARD

Services (Marne)

Dans nos secteurs, des emplois se créent, souvent précaires et à temps partiel. Les rémunérations sont très faibles: 19 h payées au Smic donnent un revenu égal au Rmi. Les salariés, souvent des femmes, ne

peuvent de ce fait accéder au logement ou au crédit. L'absence de progression de carrière ou de formation entraîne turn over et absentéisme. Le temps partiel s'accompagne du recours abusif aux heures complémentaires et à la modification des horaires au gré de l'employeur. Il faut une réponse syndicale comme celle définie par la Cfdt des Services : temps partiel choisi, contrat hebdo de 22 h minimum, égalité des droits entre temps partiel et complet, organisation des horaires dans le respect des attentes individuelles, pas de cumul Cdd-temps partiel. Des accords dans ce sens ont été signés. La mobilisation pour l'emploi ne doit pas ignorer que la qualité des emplois est aussi importante que leur nombre. La Confédération doit marquer nettement son choix pour plus d'emplois stables et de qualité.

JEAN-PAUL ROBIN
Ptt (Lot-et-Garonne)

1994 a été pour nous l'année des élections professionnelles. Elles ont été favorables aux syndicats conservateurs Sud et Cgt. Pourtant, les résultats de la négociation étaient lisibles sur les carrières, la promotion déconcentrée au niveau local. Nous avons voulu modifier les relations sociales par la négociation et le contractuel mais les agents, dans ce processus, sont restés trop spectateurs. Ils ont donc mal perçus les acquis. C'est la question de la négociation à froid. Dans notre département, zone rurale, nous sommes inquiets car La Poste et France Télécom sacrifient l'aménagement du territoire au profit du maintien des équilibres et oublient leur vocation première.

Il nous faut réactiver le réseau de nos militants et participer, cas par cas, aux actions avec les syndicats présents, sans perdre notre identité.

PATRICK PECHEROT

Sécurité sociale (Région Parisienne)

Depuis le congrès de Paris, la Cfdt s'est inscrite dans une phase dynamique, la Confédération a retrouvé du tonus, a su concilier actions, propositions, explications. Dans les débats qui traversent la société, la Cfdt s'est faite entendre. Chômage : seule la Cfdt a aujourd'hui une réelle volonté d'agir. Strasbourg ou le Champ de Mars ont montré qu'elle savait parler le langage de la solidarité. Sur la question du Cip, la Cfdt était à la hauteur. Quant à la présidence de l'Unedic, elle a su lui donner une orientation nouvelle. Protection sociale : la Cfdt a pris le temps de mûrir ses positions, de créer les conditions d'une démarche unitaire avec d'autres. Aujourd'hui, il est nécessaire de l'amplifier et de poursuivre notre réflexion. A cet égard, les analyses de notre champ professionnel pourront être utiles. Quant aux relations syndicales et professionnelles, la situation n'est pas très favorable. Mais nous devons poursuivre dans notre choix du mouvement et de l'évolution.

ROGER CAYZELLE

Lorraine

La Lorraine est au cœur des mutations décrites par le rapport général. Bien que nos syndicats se soient



battus, malgré l'implantation d'entreprises étrangères, nous savons que nous ne retournerons jamais aux années 70. Autour de nouvelles solidarités, il nous faut imaginer une société plus soudée et fraternelle. Le rapport général ouvre des perspectives.

Temps de travail : la Cfdt développe une conception de temps choisi conçue comme une liberté et non une contrainte, refusant les réponses simplistes sur le financement, imaginant la création d'un fonds spécifique. Nous tenons là un vrai projet autour duquel mobiliser. Emplois de proximité : construire de nouveaux métiers avec un statut clairement défini et favoriser l'insertion des personnes, voilà une tâche passionnante.

La crise aussi pénible soit-elle nous aura appris à nous adapter, à être modestes et à redevenir ambitieux, en phase avec la réalité pour développer notre projet.

MICHEL PERNET

Fgte

Des actions, des accords sur le temps de travail, des résultats en terme d'emploi : notre fédération a organisé la résistance des salariés contre les dégâts du libéralisme. Mais une stratégie d'action cantonnée systématiquement à la branche trouve vite ses limites voire ses dérives. Il nous faut une véritable impulsion confédérale, des revendications unifiantes pour construire un rapport de force national et obliger patronat et gouvernement à négocier. La réduction massive du temps de travail est le levier essentiel pour vivre mieux, créer des emplois et changer le travail. Aller vers les 32 heures, c'est la revendication dont nous avons besoin pour répondre aux attentes des salariés.

Il convient également de retrouver le chemin de l'action avec les chô-

meurs, pour leurs droits, et d'agir pour renégocier l'accord Unedic de 1992. La Confédération doit contribuer à créer un cadre unitaire avec toutes les organisations syndicales et rechercher une alliance avec le mouvement social et associatif, dès la perspective ferme d'une manifestation nationale.

BERNARD ROUSSELET

Métaux (Creil Olse Centre)

Emploi: le saccage du centre des impôts de Creil (symbole de l'Etat), seul moyen d'être entendu, est l'occasion de dénoncer le scandale qu'est Chausson. Alors que l'Etat et les actionnaires laissent pourrir, la Cfdt intervient mais regrette l'impossibilité de sanctionner ces dégâts sociaux. D'où le nécessaire travail avec la Fgmm et l'Uri pour l'emploi, la formation et contre l'exclusion (ex. préretraite progressive, Rtt...). Mais il ne faut pas laisser croire comme la Confédération que la formation est une forme de Rtt.

Syndicalisation: elle est un moyen et un objectif d'émancipation individuelle et collective. Notre développement est dû à: rigueur, volonté, imagination, transparence, respect du fédéralisme.

En conclusion, la Cfdt doit être modeste mais ambitieuse, pour notre développement et l'emploi.

BERNARD PEULET

Agroalimentaire (Ain)

Contrairement à l'impression donnée par ce congrès, dans notre département c'est la Cgt qui est sinistrée. Elle a vu en trois ans chuter le nombre de ses adhérents de 20 % et se réduire sa capacité militante. Par contre, grâce au travail réalisé avec le Gaps, l'Ud Cfdt a atteint en 1993 son meilleur niveau historique suite à une progression de 20 % en trois ans. C'est l'œuvre d'une équipe de militants convaincus des valeurs fon-

datrices de la Cfdt et croyant en son avenir. Nous voulons un syndicalisme fort, constructif et novateur. Un syndicalisme qui se mobilise pour résoudre les problèmes de ses adhérents, qui ne gaspille pas son énergie à se discréditer, qui pèse sur les choix de société.

Si la Rtt est une solution majeure, elle nous demande de convaincre les salariés et de prendre les initiatives pour faire appliquer les dispositifs législatifs actuels (heures sup., préretraite progressive...). Notre syndicalisme renaît parce que nous savons convaincre les salariés de nous rejoindre.

PHILIPPE SCHOUN

Finances (Moselle)

Le mode de construction européenne est curieusement épargné dans le rapport général. Il faudrait bien que l'Europe soit plus sociale. Mais rien n'explique que les choix opérés depuis l'Acte unique vont à l'encontre de l'Europe sociale. L'Etat doit fixer le cadre dans lesquels les acteurs peuvent contracter. Le patronat se dérobe à ses responsabilités sociales. Mais en vertu de quoi les patrons se sentiraient-ils investis d'une mission sociale? Nous n'acceptons pas la quête d'un nouveau compromis social proposé par le rapport. La négociation nécessaire ne

peut se passer de la création du rapport de force, de revendications claires dans lesquelles les salariés se reconnaissent.

Concernant la stratégie des convergences le problème est celui de la perception qu'en ont les salariés. Nous souhaitons qu'elle puisse s'exprimer, malgré les divergences, pour la défense de la protection sociale.

FRANCOIS CABRERA

Air France

Il y a un an, le nouveau Président C. Blanc lançait le référendum d'initiative patronale, nouveau gadget sensé renvoyer les organisations syndicales à leurs archaïsmes. Près de 60 % du personnel s'était laissé abuser. Plus grave, Nicole Notat appelait, à titre personnel, à voter oui au plan de restructuration. Aujourd'hui, le mirage s'est dissipé. Emploi, salaires, conditions de travail, service public sont sacrifiés. Notre syndicat refusait de signer le Plan Blanc. Au mépris de la démocratie, la secrétaire générale n'a donc pas tenu compte de cette position. Ceci illustre les dérives confédérales.

La Confédération ignore trop souvent l'expression démocratique des adhérents dans leur diversité. L'équipe dirigeante s'est condamnée à n'agir que sur les conséquences de la crise et à ne pas combattre les causes. Le Congrès doit permettre à la Cfdt de retrouver un souffle. Les gestionnaires de la crise doivent laisser la place aux militants de l'espoir.

JEAN-JACQUES MAYNARD

Syndicat national de l'environnement

L'environnement est l'affaire de tous et non l'affaire des seuls spécialistes. Pourtant, c'est un sujet exemplaire pour l'irresponsabilité de ses acteurs. Exemple, l'eau: Etat, collectivités locales mais aussi industriels





ou agriculteurs sont impliqués dans l'absence de gestion de ce patrimoine collectif précieux. Parmi les syndicats, la Cfdt seule s'est saisie du problème mais sans grand succès. Les progrès des grandes sociétés privées concessionnaires de service public en témoignent. Les élus ont fait leur jeu, faute d'avoir investi à temps pour rénover le réseau. En définitive, consommateurs et contribuables en feront les frais. Nous n'échapperons pas à de prochaines augmentations du prix de l'eau.

GILBERT BILLON

Ucr

L'Ucr a les mêmes inquiétudes qu'au moment du 42^e congrès sur l'évolution de notre société. Chômage, précarité, exclusion se développent. Il n'est pas acceptable que l'accroissement de la richesse nationale s'accompagne d'autant d'effets pervers. L'Ucr s'investit dans le resserrement des liens salariés - anciens salariés par une solidarité entre générations. Elle appelle l'ensemble de la Cfdt à avoir une position nette à l'égard des associations catégorielles et des facteurs de risque qu'ils représentent pour le syndicalisme.

L'Ucr s'inquiète de l'avenir des retraites, de l'accroissement à venir des disparités. Le principe de la répartition ne doit pas être mis en cause, le pouvoir d'achat des pensions doit suivre celui des salaires. La Csg est en bonne voie par l'élargissement du financement de la pro-

tection sociale mais il faudra veiller aux dérapages.

MARIE-ODILE PAULET

Ucc

Dans le champ de l'Ucc nous connaissons bien les difficultés liées à la notion de durée du travail qui, avec le « forfait », conduit beaucoup de cadres à travailler au-delà de la durée légale. Nombre de cadres sont pour la réduction du temps de travail, ... mais pour les autres ! Les inégalités risquent de s'accroître entre boulots peu motivants et fonctions trop nobles pour être partagées.

Les cadres Cfdt veulent autre chose. Mais la difficulté vient de trouver les modalités multiformes, à partir des réalités du terrain, pour faire aboutir la réduction du temps de travail et l'évolution de l'organisation du travail. Difficulté renforcée par la mentalité courante des employeurs et par notre encore insuffisante présence chez les cadres. Il nous faut les rencontrer, être à leur écoute afin de leur permettre de débattre de leurs problèmes en les confrontant avec ceux des autres salariés. « Du temps pour soi, du travail pour tous » deviendra alors une réalité pour tous.

LOUIS PRADERE

Enseignement privé (Deux-Sèvres)

Niveau local : dans un champ professionnel difficile, un salarié sur quatre est adhérent Cfdt et deux sur trois ont voté Cfdt. Aujourd'hui, il faut revoir nos pratiques sur la place de

ces adhérents. Niveau fédéral : la Fep, première organisation dans l'enseignement sous contrat, a de nouvelles responsabilités. Elle vient de signer une Ccn des personnels des organismes de formation.

Trois problèmes : la nécessité d'une organisation rationnelle des salariés de la formation, hors public, pour une politique cohérente, efficace (la Confédération doit être dans ce débat) ; la réduction du temps de travail rejoint notre réflexion sur l'évolution de nos métiers ; la nécessité d'approfondir avec le Sgen la réflexion sur un service public d'éducation pluraliste, en conjugant pour les établissements privés spécificité et respect de la laïcité.

SUJIC MILORAD

Transports (Paris)

Y aurait-il deux syndicalismes ? Celui des ronds de cuir et celui des adhérents auxquels on accorde peu de crédit. Qu'importent les conflits, les luttes pour certains qui, dans les immeubles parisiens, ne se posent pas de questions ! Faut-il un mouvement social des adhérents au sein de l'organisation pour qu'on comprenne que la Cfdt n'existe que grâce à eux ? Ce sont les militants qui la font progresser. Faut-il renvoyer ceux-ci faute de moyens mis à leur service (16 permanents à la Fgte contre 3 sur le terrain), faute d'une mutualisation suffisante ? Il faut balayer devant notre porte et vider les bureaux des syndicalistes professionnels. Les luttes et les conflits se passent dans les entreprises et non aux Buttes-Chaumont.

JEAN-CLAUDE GEHIN

Métaux (Lorraine)

Notre Union a progressé de 50 % depuis 1987. Pour agir face à des réalités similaires, nous avons le devoir de fédérer notre activité, de fixer des objectifs vers lesquels l'action

syndicale tendra pour éviter la dispersion, la gestion au jour le jour génératrice d'inefficacité.

En 1994, notre Union a été confrontée à la dénonciation par les patrons de la convention collective de la métallurgie des Vosges. Notre action du 22 mars 1994 (5 000 métallos en grève) a permis la reconduction de la convention.

La négociation interprofessionnelle sur l'emploi nous oblige à préparer notre cahier de revendications et les conditions de mobilisation. La protection sociale est en danger, osons croire à une action commune à toutes les organisations syndicales.

BERNARD MINERBE

Métaux (Caen)

Notre syndicat tient à dénoncer le refus de mettre en débat à ce congrès l'organisation d'actions nationales interprofessionnelles, les plus unitaires possibles et sans exclusive. Depuis trois ans, la direction confédérale a fait un choix idéologique de stratégie, elle refuse toutes les actions globalisantes, fait le maximum pour éviter les actions nationales unitaires. Pourtant, face à la loi quinquennale, l'action unitaire sans exclusive était nécessaire. Exemple: le succès des manifestations contre le Cip, ou pour la défense de l'Ecole publique. La création du rapport de force passe par des actions nationales. Dans les négociations sur l'emploi qui vont s'engager, les cinq organisations syndicales doivent décider d'agir ensemble pour créer le rapport de force face au patronat et imposer la réduction du temps de travail. Dommage que la Confédération écarte par principe une telle perspective.

ODILE BELLOUIN

Fga

Construire un avenir solidaire est un élément incontournable pour évi-

ter une fracture de notre société. Face à l'individualisme et la recherche personnelle de solutions, la Cfdt doit remettre en exergue cette valeur de solidarité.

Avec 25 % de chômage des jeunes en Europe, la Rtt est une des réponses essentielles. Elle doit être adaptée aux situations multiples des entreprises et des branches. Si «loi» il doit y avoir, elle doit promouvoir le dialogue social à tous les niveaux. La Fga s'est battue sur cet axe et a obtenu des résultats: création de 1 600 emplois en 1993, 2 000 en 1994 avec les groupements d'employeurs. Temps fort en février dernier. Mise en place du capital temps-formation, trente heures par an dans les industries agroalimentaires. Droit syndical dans les Pme de la production agricole. Echo favorable parmi les salariés avec 32 % des voix aux élections Msa, 38 % dans les chambres d'agriculture.

Nous réussirons, comme organisation syndicale, si nous savons travailler avec d'autres sur des propositions constructives.

JEAN-PAUL GUNTFREUND

Alsace

Le fédéralisme a ses exigences. Une Uri n'a pas à s'immiscer dans le fonctionnement d'une autre. Que l'Uri Paca cultive ses oignons dans son propre jardin! Revenons sur la nouvelle organisation de l'interprofessionnel en Alsace, sans vouloir du tout en faire un modèle. Nous avons voulu mettre le syndicat au cœur du système de décisions interprofessionnelles et donner clairement aux Ul et Ud un statut non politique. Pour prendre en compte la rénovation des relations professionnelles la Confédération devra chercher de nouveaux équilibres. Il faut revoir les frontières fédérales réduire les lieux de décisions politiques en renforçant le rôle des syndicats.

Deuxième thème: il faut à ce congrès réaffirmer le choix stratégique du contractuel. Nous ne pouvons pas satisfaire au rituel de la dénonciation. Sommes-nous vaccinés contre l'investissement pseudo religieux dans l'action syndicale? Un champ d'expérimentation s'ouvre à nous à l'occasion de la rencontre Cnpl/syndicats. Nous devons construire un rapport de force dont l'objectif est l'emploi, nous accrocher à la Rtt sans nous laisser bercer par d'autres sirènes.

MARIE-CLAIRE MOUROT

Employés de maison (Paris)

Avec les emplois familiaux et les emplois de proximité, nous avons vu le nombre d'emplois déclarés augmenter. Pour le chèque emploi-service, constituant une dérogation au Code du Travail, il nous a fallu en définir les règles d'application. Parallèlement, nous venons d'obtenir un accord de financement pour la formation de ces activités nouvelles: nous avons travaillé avec le soutien de la fédération des Services, ainsi que celui de l'Uri Ile-de-France. Nous avons ainsi pu créer une association d'employés de maison «Service plus», pour les adhérents de la Cfdt. A Paris, nous sommes aussi confrontés aux questions touchant l'immigration.

Nous considérons que la charte en pourcentage sera bénéfique pour notre syndicat.

Nous avons trouvé et tenu notre place dans l'organisation et nous entendons poursuivre dans cette voie de la solidarité.

MIREILLE TOUX

Chimie (Paris)

Depuis le 42^e congrès, la démocratie a souffert dans la Confédération mais notre syndicat confirme sa position légitimiste vis-à-vis de Nicole Notat. La gestion des champs fédéraux du



secteur ingénierie informatique-conseil, traitée de façon administrative, illustre les dérives bureaucratiques. Est-ce un choix délibéré ? « La démocratie est d'abord un état d'esprit » (Pierre Mendès-France). La Confédération a pris des positions critiquables sur la loi quinquennale (déréglementation) la retraite (40 ans de cotisation), l'emploi (pas de journée le 1^{er} mai 94). Elle apparaît opaque et floue dans la mise en œuvre d'une stratégie atone, parfois opportuniste. Il manque un projet mobilisateur, une politique cohérente, ambitieuse. Nous devons oser inscrire au cœur du prochain contrat social notre idéal, nos utopies et nos rêves.

PATRICK PREVOST

Ratp

La Ratp étant un lieu de compétition syndicale et de corporatismes exacerbés, le développement d'un syndicat comme la Cfdt y est difficile. Ayant choisi de prioriser la lutte pour l'emploi et le développement, nous avons progressé de près de 20 % en un an. Nous avons permis pour la première fois l'existence d'un avenant social à l'accord salarial 1994, assurant 700 embauches. Nous sommes en train de négocier un accord emploi et la prise en compte des précaires. Nous avons aussi renoncé à refaire le monde. Pourtant notre syndicat a connu deux difficultés : les déclarations confédérales sur le service minimum et la signature récente, sans consultation, d'un accord entre la Fgte et la Cgt de la Ratp. Les militants nous interpellent. Avec la Confédération, nous estimons que syndicalisme d'adhérents et lutte contre l'exclusion sont complémentaires. Cela enrichit nos pratiques.

MICHEL BATARD

Direction de recherche Gdf

La solidarité nous l'avons portée à travers la négociation d'un accord

cadre conjuguant emploi et lutte contre l'exclusion à Edf-Gdf. Nous la pratiquons aussi en créant une fondation avec les entreprises et bientôt un fonds commun de placement. C'est bien notre rôle de syndicaliste, l'entreprise citoyenne ne doit pas être simplement un slogan pour les médias.

Aller plus loin sur la solidarité c'est le sens de notre action pour la réduction collective du temps de travail à 32 heures pour créer 15 000 emplois à Edf.

La Confédération doit engager une réflexion sur l'éthique de service public. Il faut réinvestir le mouvement social et orienter la démarche de convergences de façon moins institutionnelle.

RAYMOND BOULESTEIX

Pste (Limousin)

La protection sociale devrait être, avec l'emploi, un des enjeux essentiels de la campagne présidentielle. Les propositions responsables sont pourtant absentes. La Cfdt, elle, se veut force de propositions sur le terrain de la protection sociale, en faveur de véritables réformes en profondeur : financement sur tous les revenus et système universel d'assurance-maladie. Nous nous heurtons à l'inertie des pouvoirs publics qui ne jouent que sur les cotisations en hausse, et les prestations en baisse. Cela ne peut plus durer. Les salariés des organismes sociaux pour leur part sont pris dans la tourmente (reconversions dues aux progrès de la monétique dans les Cnam et la mutualité). Dans le secteur mutua-

liste, peu structuré, il sera difficile de négocier. Pour toutes ces raisons, notre syndicat s'inscrit pleinement dans les orientations de la Confédération.

JO SAINT-MARTIN

Aquitaine

Nous avons condamné avec fermeté les conditions de départ de Jean Kaspar, aux antipodes de notre conception du débat démocratique. L'objectif de la réduction du temps de travail massive et diversifiée pour créer des emplois est une réponse adaptée, à condition qu'il ne s'agisse pas d'un partage réducteur. Protection sociale : la Confédération a laissé filer l'allègement des années de cotisation. Loi quinquennale : la Confédération en a surestimé les effets positifs sans dire clairement ce qu'elle refuse. Adaptation du syndicalisme : la Cfdt doit se doter d'un souffle identitaire dans les coopérations intersyndicales. L'articulation branche-territoire se développe depuis six ans en Aquitaine. Pour terminer, un message fort : l'expression confédérale ne prend pas assez en compte le vécu des équipes. Nous souhaitons que ce congrès soit un lieu de vrai débat.

REMY JOUAN

Services

20,8 % aux élections Ce, progression des adhérents, deux indices positifs même si trop de salariés se tournent vers des élus sans étiquette, même si nous restons absents des petites entreprises. Pour aller plus loin, nous nous engageons dans le chan-

tier travail avec quatre dossiers. Agir avec les salariés dans l'entreprise passe par une véritable reconnaissance du travail syndical dans l'entreprise, par des sections fortes, solidaires des adhérents isolés. La réflexion engagée sur des élections professionnelles pour la même branche va dans le bon sens. Attention pourtant à ses effets pervers.

Il faudra réfléchir à la manière d'aider les syndicats sur leur structuration, la charte financière en pourcentage fait partie de la réponse. Dans notre secteur, nous voyons l'hypocrisie d'une société qui veut toujours plus de services sans les financer. Nous connaissons ces « nouveaux prolos » qui attendent que la reconnaissance de leurs qualifications soit notre axe prioritaire. Négocier dans ce secteur l'organisation du travail, ça n'est pas un vain mot.



MICHEL BOUCHON

Spea (Marcoule)

Modification du calcul des retraites: la réticence de la Confédération à impulser l'action nous interpelle. (Beaucoup de salariés nous reprochent notre immobilisme). Loi quinquennale: pourquoi la Confédération n'a-t-elle pas réagi quand elle a compris que nos propositions n'aboutis-

saient pas? Sans remettre en cause le syndicalisme de propositions que nous pratiquons volontiers à Marcoule, n'y a-t-il pas lieu de s'interroger sur la volonté confédérale à engager l'action quand elle est nécessaire?

Afin que le grand défi de la Rtt ne soit pas un nouveau rendez-vous manqué, n'hésitons pas, après une grande campagne de sensibilisation, à appeler les salariés à l'action.

Saluons enfin les rendez-vous réussis, telles les prises de positions internationales tant sur la Bosnie que sur l'Algérie, qui honorent toute la Cfdt.

BERNADETTE YOU

Métaux (Anjou)

Femmes et travail: l'égalité dans la différence. Il faut combattre les idées reçues sur ce thème, le droit à un emploi étant légitime pour les femmes. Or, elles sont victimes de discriminations (salaire, chômage, formation, conditions de travail, temps de travail, carrière, responsabilités). Pourtant leur insertion sur le marché du travail est une tendance dure. Nous devons donc leur en donner les moyens par une organisation plus souple du travail, une répartition plus égalitaire des tâches dans la famille et un véritable choix du temps de travail. Si la femme a trouvé sa place dans la société, l'homme doit trouver la sienne dans la famille. La Cfdt doit faire bouger l'organisation sociale du temps.

En conclusion, une pensée pour toutes les femmes qui luttent pour la démocratie, et particulièrement les femmes algériennes.

PIERRE VILLARD

Chimie (Bouche-du-Rhône)

Nous rappelons que le droit au travail, à un salaire et à une retraite sont inscrits dans la Constitution. Nous disons aussi, rapidement, notre

désaccord quant au remplacement de Jean Kaspar.

Comment ne pas être « conservateur » devant un patronat frileux et incompetent qui déconsidère les partenaires sociaux et organise la précarité de l'emploi, des conditions de travail et des salaires? Les aides de l'Etat, détournées, ne profitent pas à l'emploi. Le chômage dans notre région a beaucoup augmenté entre 1992 et 1994. Nous assistons à une forte régression sociale marquée par la baisse du taux d'indemnisation du chômage, l'augmentation de la durée de cotisation pour le retraité, la loi quinquennale. Nous mesurons aujourd'hui les effets de ces mesures qui n'ont pas été combattues par la Confédération et qui sont néfastes tant sur l'emploi que sur le maintien des droits collectifs. En acceptant cette situation, le syndicalisme se fait avoir.

ROLAND ARNOLD

Chimie (Haut-Rhin)

L'affaire Kaspar: les explications de Nicole et de la Ce, qui se réfugient derrière une démarche purement statutaire, ne sont ni satisfaisantes, ni responsables. Trois ans après, même si le bateau est toujours en état, la dérive est bien réelle.

Elle apparaît à travers la quasi approbation de la loi quinquennale et à travers le mutisme de la Cfdt sur le projet de la semaine de quatre jours.

Il est plus que temps, pour la Cfdt, de se donner les moyens d'une clarification indispensable et de se doter dans le domaine de la réduction du temps de travail d'une revendication clairement identifiée.

Sur les relations avec les autres organisations syndicales, il faudra bien que l'on regarde d'un autre œil nos relations avec la Cgt, notamment sous l'angle des instances européennes.

MARIE-PIERRE LIBOUTET

Ptt

La réforme des Ptt de 1989 à 1994 nous a permis de mettre en œuvre quinze ans de réflexions et de propositions sur nos axes revendicatifs. Nous en retenons le meilleur : la réforme des classifications, un changement de rapports sociaux avec l'ancrage des négociations à la Poste, la décentralisation de la gestion du personnel. L'enjeu majeur 95-97 est le travail sur notre réseau militant et le revendicatif local.

Changement de secrétaire général : nous avons fait partie des organisations qui ont refusé de prendre part au vote du Bn. Nous avons refusé tout approfondissement de la crise confédérale.

Critiques et propositions : la Cfdt a besoin de redonner du sens à son syndicalisme. Nous appelons à une réflexion sur le syndicalisme de transformation sociale, la réactualisation de notre projet syndical, la démarche contractuelle, nécessaire pour assurer la transmission de notre « patrimoine historique ».

Nous avons aussi besoin de retrouver la voie d'une saine confrontation des idées.

ANNIE THOMAS

Midi-Pyrénées

La Cfdt s'oppose à tous les intégrismes en France comme ailleurs. En Algérie, les femmes sont en danger, qu'elles s'expriment, qu'elles travaillent ou étudient. Nous devons être à leurs côtés. Notre Uri s'y est engagée mais la Confédération doit s'impliquer également. En France, à l'école, la question du foulard islamique n'est pas une question de liberté religieuse mais un instrument d'oppression pour les femmes. L'école laïque, c'est aussi l'école de l'égalité des sexes. La Cfdt doit se positionner sur ce point. Les femmes sont engagées dans la vie profes-



sionnelle de façon irréversible. C'est un point positif pour notre syndicalisme : « Du temps pour soi, du travail pour tous » correspond aux aspirations des femmes. L'égalité progresse dans la société, dans la Cfdt aussi. C'est une chance qui nous est donnée pour transformer le syndicalisme.

CLAUDE AUBERT

Santé-Sociaux (Alpes-Maritimes)

Notre syndicat a opté pour un syndicalisme d'adhérents, de proximité, ouvrant des espaces de responsabilité et d'action pour le plus grand nombre. L'enjeu est d'importance : notre légitimité en dépend. Les adhérents veulent peser sur les décisions. Le nombre des adhérents est un enjeu qui demande une stratégie de développement. Le syndicalisme d'adhérents ce n'est pas l'addition de demandes individuelles, mais le débat, la capacité d'arbitrer - qui ne doit pas être le monopole de l'employeur - c'est la transparence. Il faut rompre avec la pratique « d'avant-garde éclairée ». Deux voies sont possibles : le repli frileux ou un syndicalisme combinant contact avec les adhérents et salariés, prise en compte des approches transversales, capacité d'arbitrage, démocratie participative.

GÉRARD THIBORD

Sgen (Doubs)

Trois événements ont ponctué notre action syndicale. La puissante manifestation du 16 janvier a sonné le réveil fier et combatif de l'enseignement public (nous avons déploré la timidité de l'appel confédéral). Suite à l'éclatement de la Fen et l'émergence de la Fsu le bilan doit être tiré et des perspectives d'avenir tracées (nos syndicats attendent ces nouvelles analyses). L'explosion démographique des universités pose de nombreuses questions.

Faute de réponses nous laissons la jeunesse sans projet, en déshérence. Attelons-nous à les construire. Le renouveau de l'action revendicative est un enjeu de taille. Une Cfdt écoutée, une Cfdt à l'écoute : notre rôle d'interface est déterminant. Approfondissons le paradoxe Cfdt qui consiste à mettre au cœur de son action la lutte contre l'exclusion, le chômage... et à faire mener ce combat par des salariés qui ont un travail.

SAUVEUR BACHOT

Agroalimentaire (Pays Basque et Béarn)

Faudra-t-il pour parler au congrès aligner son état de service sur le nombre d'adhérents ? Nous n'avons pas l'habitude de nous décerner des médailles pour justifier des stratégies.

Nous devons rappeler nos exigences sur le maintien et le développement de l'emploi en milieu rural.

Nous affirmons la nécessité d'une Cfdt plurielle. Notre syndicat a été révolté par le changement de secrétaire général, il votera l'amendement à l'article 100 et propose que les syndicats puissent présenter des candidats au Bn.

La solidarité avec les chômeurs et précaires a été mise à mal par l'accord Unedic (dégressivité) qui doit



être renégocié. Notre syndicat votera l'amendement sur les 32 h hebdomadaires par la loi, il demande une action d'ampleur nationale. Nous voulons retrouver une Cfdt combative, à l'unisson de ses militants, qui trace des objectifs dans la perspective nécessaire de transformation sociale.

GILLES MARCEL

Sgen (Alpes-Maritimes)

Je m'exprime au nom de l'Union régionale Paca. Notre région connaît de durs rapports sociaux marqués récemment par la disparition de Jean Faure et l'assassinat du jeune Ibrahim Ali par des fascistes. Beaucoup de militants ont depuis 1992 l'impression de tricheries dans la Cfdt. Afin d'obtenir la garantie que les décisions soient respectées et appliquées, confirmons à ce congrès que notre raison d'Etat c'est la démocratie. La Confédération a voulu gagner ses galons d'interlocuteur privilégié, mais à quel prix ! Les militants, refusant la transformation façon Balladur, veulent des réformes produisant une mobilisation et du progrès social. Mettre en route l'objectif des 32 heures hebdomadaires en retrouvant le souffle du pluralisme devrait nous conduire à proposer aux autres organisations syndicales une action nationale. Tout en sanctionnant l'équipe sortante, osons élire un Bn pluraliste, riche de nos diversités et patron de nos ambitions sociales.

PASCAL LISSY

Edf-Gdf (Alpes du sud)

Le parti pris de la solidarité, le juste retour des fruits de la croissance, faisons nôtres ces aspirations, pour un plus juste partage.

A Edf-Gdf, l'emploi est une constante de l'action de nos équipes. Avec l'accord pour l'emploi et une nouvelle dynamique sociale, notre fédération amène les acteurs de proximité à s'engager dans la négociation locale, ainsi que pour la campagne sur les 32 heures et la création de 1500 emplois. Nos militants donnent là un sens à leur engagement et trouvent une Cfdt comme on l'aime. Notre syndicat émet des critiques à l'encontre de la politique revendicative menée par la Confédération depuis trois ans, incarnant à nos yeux un syndicalisme d'accompagnement. La Cfdt doit retrouver sa place entre les extrêmes que sont le syndicalisme de contestation et celui d'accompagnement.

DANIEL CARDOZZO

Transports (Var)

Difficile d'être porteur des orientations Cfdt au sein de la Fgte qui se comporte comme une Confédération bis, et se veut le pôle de l'opposition à la Confédération. Mon intervention s'inspire de la pratique syndicale de la branche « transports urbains » (deuxième organisation aux élections Ce, +70 % d'adhésions en dix ans).

Evolutions des structures: l'action

professionnelle doit dépasser le cadre de l'entreprise. Le texte de la résolution mentionnant l'urgence de l'évolution, plus particulièrement au niveau du syndicat, reste trop flou. Le rapporteur doit préciser si les orientations du congrès de Paris sont toujours d'actualité.

Stratégie de convergences: elle marque le pas du fait de la réticence des autres organisations. La Cgt apparaît toujours la première dans la tête des salariés. Le renforcement des syndicats Cfdt est un élément important pour faire apparaître notre organisation comme un pôle attracteur du syndicalisme de demain tel que l'illustre le projet de résolution générale.

MICHEL PIGNON

Métaux (Sud-Isère)

Notre syndicat s'est tourné résolument vers l'emploi et la lutte contre l'exclusion en étant offensif sur la Rtt. Dans les Ce, la Cfdt s'attache à intervenir sur le terrain économique, à gérer autrement pour faire accéder aux activités les chômeurs et précaires. Les syndicats confrontés sur le terrain avec la Cgt savent combien il est difficile de se battre contre la démagogie. Il faut s'expliquer avec les salariés, pas seulement faire des effets de manche à la tribune du congrès. Faut-il tout attendre de la Confédération pour agir? Ce n'est pas notre choix. Avec le soutien de l'ancienne équipe régionale nous avons réussi de formidables mobilisations. Nous faisons vivre la Cfdt au quotidien, en étant présents, efficaces et forts. La Cfdt se renforce, ses militants sont créatifs... tant mieux. Plutôt que nous étripier entre nous, mieux vaut consacrer notre énergie à donner du sens à notre action, à retrouver un souffle d'utopie.

La réponse de Nicole Notat

Mardi matin, je vous ai demandé que ce 43^e congrès soit un congrès riche, dynamique, animé, qui n'esquive aucun débat. Eh bien, mes camarades, pari tenu ! Une fois encore, une fois de plus, grâce à la densité des propos d'une grande majorité des intervenants, nous avons fait la preuve de la richesse de la Cfdt, de sa vitalité, de sa diversité ; diversité de culture, diversité de traditions historiques, et même diversité de traditions géographiques. Et puis, surtout, surtout, nous avons fait la démonstration que le débat collectif, à la Cfdt, n'en déplaît à certains, on y tient, et surtout on le pratique, on le fait vivre. La liberté d'expression, la réactivité aux interventions, la franchise de nos explications, parfois la rudesse des échanges ont globalement été de mise. Je regrette que les plus virulents à fustiger les dérives antidémocratiques de la Confédération, ne se soient pas toujours illustrés par une grande capacité d'écoute, pour ne pas parler de manque de tolérance, quand ils étaient mis en cause ou interpellés.

Certains médias, ces dernières

heures, se sont fait l'écho, en commentant nos travaux, d'une Cfdt divisée, d'une secrétaire générale chahutée, d'une organisation hésitante sur la ligne à suivre, s'interrogeant même sur mon propre devenir.

Une stratégie d'action, d'adaptation et de syndicalisation, claire, responsable et ambitieuse

Plus sérieusement, je ne sais pas quelle va être la proportion des syndicats, des militants, qui partageront les orientations du Bureau national, proposées et adoptées je vous le rappelle, mes camarades -au cas où certains auraient la mémoire courte- adoptées à l'unanimité. Mais ce que je sais, ce que je peux vous affirmer sans l'ombre d'une hésitation, à vous tous, c'est que j'ai la volonté, c'est que nous avons la volonté, de sortir de ce congrès de Montpellier avec une stratégie d'action, d'adaptation et de syndicalisation, claire, responsable et ambitieuse. J'ai la certitude que cette stratégie fera dans les mois qui viennent la preuve de son efficacité et de sa force d'entraînement au-delà même de nos propres rangs.

Vous l'avez compris, ma réponse à vos interventions sera marquée du sceau de la clarification, clarification qui seule permettra à la Cfdt d'aller de l'avant et de poursuivre sa construction sur des bases solides. Je voudrais d'abord souligner l'intérêt d'un certain nombre d'interventions qui, même si elles ont été critiques, n'ont pas transformé nos diversités, nos différences, en affrontements idéologiques stériles, caricaturaux, bref, d'un autre temps. Je les distinguerai des interventions guidées, avant tout, par l'envie d'en découdre sur le thème : plus anti-confédéral que moi tu meurs ! C'est à ces derniers que je vais



Texte intégral

Les Intertitres sont de la Rédaction.

m'adresser pour commencer, à ceux qui, à la tribune ou dans des pétitions qui circulent, ou dans des tribunes libres, ont manifestement le besoin de s'inventer une organisation confédérale normalisée et bureaucratique.

Comme vous n'arrivez pas à critiquer vraiment les orientations qui vous sont soumises, vous pratiquez, mes camarades, la stratégie du soupçon sur la réelle volonté de l'équipe dirigeante d'en impulser leur mise en œuvre. Nous ne serions, à vos yeux, que les représentants sans foi ni loi d'un « puissant appareil technico-syndicalo-politique ».

Le départ de Jean Kaspar, dont vous avez toujours été les adversaires politiques, comme cela a été rappelé, est pour vous un bon prétexte pour tenter de remettre en cause les orientations que la Confédération s'est données au fil de ses congrès. Les orientations auxquelles vous êtes opposés de longue date.

Pour vous, le fait que la Confédération ne dénonce pas tous les matins les méfaits du capitalisme serait ainsi la preuve que la Cfdt tourne le dos à la transformation et au progrès social.

Le refus d'une vision désespérée d'un monde où tout ne peut que s'aggraver

La réalité, c'est que nous avons un désaccord majeur avec votre vision désespérée d'un monde où tout ne peut que s'aggraver parce que, je vous cite : « Le capitalisme, poussé par sa logique inexorable, est condamné à vampiriser le monde ». La réforme dont vous vous réclamez n'est pour vous qu'un pur habillage de circonstances. En fait, l'idée même de réforme vous est étrangère. Là est notre désaccord de fond. Nous le réaffirmons, il n'y a aucun

fatalisme économique qui condamne la société à sa désagrégation. Pour ma part, je n'ai aucun doute dans la puissance transformatrice de l'action collective.

Plusieurs intervenants des syndicats de la Fuc se sont exprimés, dont son président, dont l'influence dépasse, on le sait, les syndicats de la région rouennaise.

J'ai également pris connaissance de l'intervention, non prononcée à cette tribune, de la chimie Rhône-Alpes. A l'exception de celle du syndicat Sambre Avesnois, toutes les interventions des syndicats de la Fuc reviennent ou s'appuient sur le départ de Jean Kaspar pour fustiger des dérives bureaucratiques, pour dénoncer la confiscation de la démocratie par un microcosme d'appareil, mais surtout, et je dirai même avant tout, pour critiquer systématiquement l'activité confédérale et pour annoncer finalement leur intention de voter l'amendement sur l'article 100.

Je suis assez étonnée de ce jugement si péremptoire, si catégorique et presque si naïf pour des syndicats dont deux des leurs sont membres au Bureau national.

Au moment de la crise de direction, tous deux ont certes, et c'était leur droit de refuser- comme d'autres l'ont fait- de voter pour un nouveau secrétaire général après la démission de Jean Kaspar. Mais, vraiment, trop c'est trop ! Il y a des retours répétitifs qui s'apparentent à une obsédante volonté de bloquer le temps au temps de la crise. Pourtant, Jacques et Bernadette ont continué à travailler au Bureau national ; ils y ont d'ailleurs approuvé le rapport d'activité et le projet de résolution générale, tels qu'ils ont été proposés pour les débats de ce congrès. Cela me laisse perplexe et, puisque nous avons opté pour la clarté et la franchise de nos propos, je dois vous



avouer mon désarroi sur ce qui conduit votre fédération à maintenir une distance artificielle avec la politique confédérale.

Je ne me résous pas à cette situation assez incompréhensible et, à mon avis, invivable quand on se réfère à la culture et à l'histoire de la Fuc.

Enfin, plus largement, je ne me satisfais pas d'une Cfdt divisée. Je ne me résigne pas à ce que des organisations n'existent que dans leur opposition à la politique confédérale. Je ne me résigne pas à ce que des organisations soient tétanisées par des jeux de pouvoirs, comme par exemple en Rhône-Alpes, depuis son dernier congrès. Voilà une organisation, ô combien précieuse pour la Cfdt, incapable de présenter un candidat au Bureau national, incapable de s'entendre sur le contenu d'une intervention durant ce congrès. Cette paralysie me désole parce qu'elle affaiblit cette organisation et toute la Cfdt avec elle.

Puisque ces syndicats m'y invitent, je redirai deux mots sur la crise de 1992. A plusieurs reprises, a été évoquée ou suggérée la thèse du complot, dont je serais, entre autres, l'inspiratrice, pour accéder à cette fonction si convoitée de secrétaire général de la Cfdt. Cette version est fautive. Je ne suis pas sûre de vous convaincre de ma bonne foi, je vous demande seulement de résister à

toute explication trop simple, voire simpliste.

Puis-je seulement, pour quelques minutes, faire appel à votre bon sens. Pensez-vous que si mon ultime ambition, mon plaisir le plus intense était d'accéder à cette fonction là, pensez-vous vraiment que j'aurais choisi cette méthode? Cette méthode qui m'a collé à la peau les qualificatifs les plus odieux de putschiste, d'apparatchik, et une réputation que je n'envie à personne et qu'un homme n'aurait peut-être pas eu à subir de la même façon. En tout cas, les femmes, oui je vous invite à prendre les responsabilités dans cette maison, mais honnêtement je ne souhaite à aucune d'entre vous de devoir y accéder dans les mêmes conditions que moi.

Et, puisque j'en suis là, je voudrais aussi dire à mon camarade de la Fge qu'il veuille bien ne pas se réserver la chaleur du cœur en ne me laissant que la froideur de la raison.

Certaines de vos interventions ont émis des critiques sur l'activité confédérale passée sur lesquelles il me faut revenir. Je veux parler de l'Unedic, des retraites, de la loi quinquennale et des jeunes.

Sur chacun de ces points, je voudrais tranquillement vous rappeler le contexte dans lequel nous avons été conduits à agir et apporter quelques précisions à des critiques que nous n'avons pas manqué

d'écouter avec attention.

De là à diffuser des contre-vérités ou à caricaturer tel ou tel résultat, il y a un pas que je vous demande de ne pas franchir.

L'essentiel de l'assurance chômage sauvé par les accords de 1992 et 1995

L'assurance-chômage. L'explosion du chômage à partir de 1990 a précipité le régime dans une situation de faillite record, plus de 50 milliards de déficit cumulés en 1992 et 1993, soit la moitié du montant des allocations versées chaque année. Face à un tel sinistre, les partenaires sociaux, et nous en tout premier lieu, nous n'imaginions pas baisser les bras, mettre le régime en cessation de paiement, en laissant le soin à l'Etat seul de régler à minima le sort des chômeurs. Là est la vraie question car elle nous renvoie crûment à l'exercice de nos responsabilités sociales.

L'accord de 1992, suivi de celui de 1993, a, quant à lui, amorcé un plan de redressement sur dix ans permettant au régime d'avoir les reins plus solides pour faire face à de nouvelles périodes de ralentissement de l'activité si elle devait se produire à nouveau, et nous n'en étions malheureusement pas à l'abri.

C'est cet accord qui a modifié au fond la structure de l'indemnisation. 53 milliards à trouver pour continuer à payer les chômeurs, ce n'est pas rien. Ont-ils subi des retombées désagréables de cet accord? Oui, mais franchement le moins possible. L'Aud a instauré la dégressivité, oui, mais les allocations ont été maintenues sur les durées maximales, sans aucune exception, alors qu'auparavant le maintien des droits jusqu'à leur terme était aléatoire.

Enfin, en 1994, l'accord sur le Trild (travail réduit indemnisé de longue



durée) et l'accord du mois de juin ont marqué un tournant essentiel dans l'évolution des missions de l'assurance-chômage. Et c'est ce que nous voulions pour en faire un instrument d'insertion dans l'emploi en même temps que d'indemnisation du chômage.

Alors, face à un Cnpg toujours prêt à refuser l'augmentation des cotisations, prompt à jeter le bébé avec l'eau du bain et à ne faire les économies que sur les chômeurs, nous avons sauvé l'essentiel.

La négociation de fin d'année, dans un contexte plus favorable, nous amènera à de nouvelles revendications, à de nouvelles avancées.

Prendre nos responsabilités de partenaire social même quand elles sont difficiles

Mais au total, ne serions-nous pas un peu mal à l'aise de refuser d'assumer ces responsabilités quand elles sont difficiles, craignant de nous salir les mains? Eh bien, mes camarades, si nous tenons tant à cette responsabilité des partenaires sociaux, c'est parce que justement elle traduit la volonté de ne pas laisser à d'autres -quels qu'ils soient-, le soin de gérer à leur guise ce que nous considérons comme appartenant aux salariés, que nous défendons et représentons. Et permettez-moi de relever l'hypocrisie de l'attitude de Fo, refu-

sant, fustigeant l'accord de 1992 mais signant celui de 1993, qui n'était qu'un avenant plus favorable. La tempête pour les autres, la mer calme pour eux.

Par contre, oui les retraités ont trinqué et pris de plein fouet le mauvais coup porté au régime général. En effet, en dépit des positions adoptées par le Conseil national d'avril 1993 -dont certains ici ont, sans doute, un souvenir mitigé-, en dépit d'une campagne d'information menée par nous sur ce thème, le gouvernement Balladur, faisant fi de tous avis et recommandations, a décidé, à la hussarde, en plein mois de juillet, et par décret, d'allonger la durée des cotisations, de faire passer de 10 à 25 ans le nombre des meilleures années à prendre en compte pour le calcul des retraites et d'indexer les retraites, non plus sur les salaires mais sur les prix. Nous avons eu « la totale ». Mais de grâce, sur cette question comme sur d'autres, ne me dites pas que nous avons été ambigus. Nous avons souffert d'un déficit et d'un décalage dans le temps de notre expression publique, dont acte, mais les positions ont été et restent claires, par exemple sur la possibilité de prendre sa retraite avant 60 ans quand on a plus de 40 ans de cotisation ou pour les travaux pénibles. Alors n'ayez pas la mémoire courte.

Attribuons-nous quand même le financement par l'Etat d'un fonds national de solidarité vieillesse que nous avons voulu et obtenu et avouez que sur l'allocation dépendance dont nous n'en sommes encore qu'à quelques expérimentations, nous n'avons mégoté, et veillons à transformer l'essai.

Je ne rentrerai pas là dans le détail de nos autres propositions en matière de prestations retraites et vous invite à vous reporter à la résolution générale.

La philosophie générale de la loi quinquennale critiquée

La loi quinquennale maintenant. Faut-il que je rappelle à cette tribune qu'une loi ne se négocie pas et relève du seul pouvoir législatif? La loi quinquennale sur l'emploi s'est imposée à nous et nous avons su dire qu'elle n'était pas la loi de société affichée, nous avons critiqué sa philosophie libérale, son fil rouge directeur: la baisse du coût du travail qui générerait automatiquement l'emploi et la recherche de flexibilité.

Nous avons su dire haut et fort qu'au moment où les entreprises n'avaient jamais tant obtenu, le gouvernement leur signait un nouveau chèque en blanc sans exiger aucune contrepartie de maintien ou de création d'emplois, ni imposer la moindre obligation de négocier l'emploi sur cette priorité.

Nous nous sommes opposés fermement à certaines dispositions, en raison de leurs effets pervers: précarisation accrue des salariés en contrat à temps partiel imposé; modification autoritaire du mode de représentation des salariés dans les Pme-Pmi.

Quant au Cip, pour nous clairement déguisé en Smic jeunes, l'opposition publique de la Cfdt a été nette dès la parution du projet de loi et tout au long du débat parlementaire (cinq communiqués de presse et une conférence de presse, des articles dans *Syndicalisme Hebdo*, des tracts, des déclarations dans différentes instances, une circulaire aux organisations, un recours en annulation du décret). Que vous fallait-il d'autre? Alors le Cip. Alors là, mes camarades non; la conduite confédérale a été sur cette affaire exemplaire et même, si vous le voulez, exceptionnellement exemplaire.

Position nette dès le début sur le

fond. Recherche prioritaire et réussite d'un appel à l'action à quatre, à cinq en fait, avec le ralliement de la Cgt. Réussite de cette action, avec et au côté des jeunes, oui bien sûr et heureusement.

Mais entre nous, même s'il y a eu une bonne mobilisation, une bonne réussite, de bons résultats, êtes-vous sûrs que toutes les professions ont vraiment relayé le mot d'ordre pour faire participer à la manifestation, les adhérents et les salariés? La mollesse mes amis, n'était pas ce jour là du côté de la Confédération.

Mais, c'est vrai que, sur cette loi quinquennale, nous avons refusé de nous situer sur la base d'un jugement global, noir ou blanc. Nous avons ferraillé pour faire disparaître les dispositions les plus néfastes et en infléchir d'autres. Pour autant, cette loi, par le débat qu'elle a lancé,

a permis de lever le tabou de la réduction du temps de travail et d'introduire la création du capital temps-formation. D'ailleurs, la réduction du temps de travail a tellement occupé le devant de la scène médiatique que tous les autres thèmes ont été jugés secondaires.

Enfin, plus que jamais dans de pareilles circonstances, un commentaire de la Cfdt, raccourci, et donc une expression tronquée par les médias, d'ailleurs sans volonté de nuire de leur part, est pris à la lettre, pour vérité absolue. On voit alors la maison Cfdt s'affoler, prompte comme toujours à être sur ses gardes quand la Confédération s'exprime et se positionne.

Enfin, je voudrais revenir sur une critique un peu vicieuse, celle de notre ami François Cabrera d'Air France. Et celle-là, franchement, elle est du genre à couper le souffle.

Oui, j'ai dit publiquement que si j'avais été dans le syndicat d'Air France j'aurais répondu oui à la consultation faite par le Syndicat auprès des adhérents sur la position à prendre pour ou contre le texte négocié avec les organisations syndicales. Car, à ce que je sache, François, la position de nos adhérents était très partagée entre le oui et le non, et à ce que je sache encore, nous étions au moins deux à penser cela; n'est-ce pas François?

Le rapport de force est une condition première de réussite de la négociation

J'en viens à la relation entre revendication, action et négociation et, plutôt que de vous infliger une réponse trop théorique, je vous propose un sujet d'actualité la Rtt. C'est un excellent sujet pour tenter de clarifier cette question avec ceux qui ne posent pas pour postulat que la Cfdt, non seulement renâclerait à



impulser l'action mais pourrait s'évertuer à la freiner.

D'emblée, comme je vous l'ai dit mardi matin, je vous le redis, oui le rapport de force est une condition première de réussite.

Je ne voudrais pas m'étendre ici sur la distinction entre revendication et négociation qu'a posée Jean-Paul Leduc et, entre autres, sur le plus ou moins petit ou grand écart qui doit exister entre les revendications de départ et les compromis à l'arrivée.

Et pourtant, Jean-Paul, c'est un beau et vrai sujet car l'équilibre à trouver est délicat pour que le tir ne soit ni trop bas, ni trop haut et atteigne sa cible.

On voit bien là que la revendication, les revendications posées dans le débat public, comme au démarrage d'une négociation, sont des éléments essentiels dans la constitution du rapport de force.

Or, sur le temps de travail, une revendication souhaitée, « bien claire et bien comprise », avec un souci légitime de lisibilité et de visibilité, est-elle, serait-elle -je pense aux 32 heures ou aux 4 jours, ou au 35 heures, à ce stade, peu importe-, plus mobilisatrice, parce qu'en même temps unifiante ? Je crois très honnêtement que non.

En l'occurrence, l'affichage d'une seule formule revendicative risquerait d'être un frein à l'adhésion et à la mobilisation des adhérents et des salariés sur ce thème si capital.

Et puis, rappelez-vous, il y a des slogans qui s'apparentent à des revendications et qui identifient le mouvement syndical pour longtemps : « Vivre et travailler au pays », « Ne pas perdre sa vie à la gagner ».

Qui n'attribue pas encore aujourd'hui ces formules parlantes à la Cfdt ?

« Du temps pour soi, du travail pour tous » n'est-il pas aujourd'hui, et pour

le grand public, bien plus qu'une formule unifiante, une expression syndicale forte de ce que veut la Cfdt ?

Tout le reste, c'est de la technique de négociation. Alors, assumons la diversité des possibles et faisons un vrai choix non pas tactique mais un vrai choix de société.

Nous touchons là, mes camarades, un point fondamental de notre stratégie, de notre ambition et de notre efficacité revendicative.

Une dimension sociétale à nos revendications

Cette vision là donne à nos revendications une dimension sociétale qui nous identifie, et peut, paradoxalement, faciliter le rapprochement des organisations syndicales dans la négociation qui s'ouvre.

Quant à la mobilisation, oui, comme le disait Jean-Paul Leduc, elle doit être la plus forte et la plus large possible. Ce n'est pas évident, c'est un défi. Tout doit être tenté pour la réussir.

La Confédération s'adressera à toutes les autres confédérations - et cela sans exclusive -, comme nous l'avons déjà fait sur la protection sociale, pour définir avec elles, ensemble ou séparément, des propositions communes de négociation et des modalités d'action les plus adaptées. Le futur Bureau national traitera de cette question, vous vous en doutez bien.

Venons-en aux rapports intersyndicaux et aux convergences.

Epargnez-moi de vous répéter longuement que la division syndicale française est une anomalie et qu'elle joue désormais contre l'efficacité du syndicalisme.

Je n'ai pas non plus besoin d'être convaincue que la stratégie de convergences que nous avons arrêtée est en panne, à quelques excep-



tions près, et je n'ai pas non plus de mal à comprendre qu'en Bretagne, en Pays-de-la-Loire ou à la Pste, et même dans la chimie, il est vain d'espérer pouvoir travailler avec les responsables de Force Ouvrière.

Je n'ignore pas non plus que la Cgc et la Cftc ne sont pas souvent présentes et que les choix de clarification de la Fen ont complexifié un paysage syndical français déjà bien éclaté.

Mais il y a d'autres caractéristiques à la situation française qu'on ne retrouve nulle part ailleurs avec autant d'intensité.

Ne pas séparer artificiellement les fonctions de dénonciation de celles de proposition

La situation française sépare artificiellement les fonctions de contestation et de dénonciation à celles de proposition, de négociation et d'engagement contractuel. Elle conduit à classer ou «spécialiser» telle organisation dans l'exercice de l'une d'entre elles comme s'il devait y avoir les «pro» de la contestation et de la dénonciation, et les «pro» de la négociation. Nous sommes opposés à cette vision. Ces différentes fonctions sont complémentaires et constitutives d'une même et seule fonction syndicale. C'est en tout cas notre vision.

La Cfdt ne laissera à personne le soin d'exercer le monopole de la contestation ou de la critique sociale, pas plus qu'elle ne renoncera à peser sur les décisions gouvernementales ou patronales, à faire la preuve de son utilité et de l'efficacité de l'action syndicale.

On peut continuer de s'empailler. Plutôt qu'un long discours, je vais vous raconter une anecdote révélatrice, c'est celle de Bergeron me disant il n'y a pas si longtemps à



l'Unedic: «Ah, c'était quand même bien dans les années 70, c'était bien quand vous flirtiez avec la Cgt. Vous faisiez monter la pression et nous on ramassait la mise!». Eh bien, mes camarades, sachez que la Cfdt continuera à faire monter la pression, mais qu'elle ne laissera pas à d'autres le soin de ramasser les mises!

La Cfdt n'a pas une vision impérialiste sur le mouvement syndical français

Un mot sur la Cgt, dont je ne m'explique l'engouement retrouvé des militants Cfdt à son endroit qu'à l'irritation et l'incapacité à construire des choses sérieuses avec Fo. Elle reste présente sur le terrain, il faut faire avec. OK. Ce qui ne veut pas dire faire toujours avec, et faire n'importe quoi avec.

La Cfdt est devenue puissante, elle n'a pas, en tout cas, dans certains secteurs, à faire le moindre complexe. Nous devons affirmer la confiance que nous donnent nos atouts, et jouer d'égal à égal, et même en grand frère avec la Cgt. L'intimidation, la manipulation, la peur du débat d'idées, c'est fini. Si la Cfdt est amenée à agir avec la Cgt, c'est dans la clarté des objectifs, sans faiblesse et sans angélisme sur sa propre réalité actuelle.

Mais ne soyez pas des naïfs, la Cgt

ne sait pas où elle va entre l'envie de changer pour mieux rester elle-même, et le changement réel dont les démonstrations restent à faire. Ne soyez pas plus optimistes que les militants cégétistes qui manifestent de réelles impatiences pour l'évolution de la Cgt.

Tout cela rend une situation complexe qui appelle beaucoup de discernement et de capacité d'analyse de la part des militants Cfdt.

N'excluons pas en tout cas nos partenaires habituels partout où les relations existent. Confortons-les et fuyons comme la peste l'isolement de notre organisation. Nous n'avons ni la vocation, ni la prétention à une vision impérialiste de la Cfdt sur le mouvement syndical français.

La transition est facile pour revenir sur le sens et l'impact d'un syndicalisme fort d'adhérents toujours plus nombreux. Vous avez été nombreux, très nombreux à l'affirmer ici, du haut de cette tribune, représentants de syndicats, de fédérations (Santé-Sociaux) ou de régions (Ile-de-France).

Quelle évolution en trois ans! La conscience de l'importance de cet enjeu a progressé à la vitesse «grand V». Tant mieux!

Car en effet, beaucoup de choses sont présentes derrière ce choix. La conception du syndicat, comme outil d'émancipation d'individus et des groupes, que nous voulons libres, responsables et solidaires : c'est-à-

dire des acteurs conscients de leur propre devenir individuel et collectif.

Il nous a fallu faire notre petite révolution culturelle pour considérer chaque salarié comme un adhérent potentiel de la Cfdt, sans examen de passage, sans sélection pour accéder au rang de syndiqué, au rang d'adhérent de la Cfdt.

Etre syndiqué est un droit, nous voulons que cela devienne un acte naturel.

Le besoin d'adhérents pour la qualité et le dynamisme de l'action revendicative

Le syndicat a besoin d'adhérents pour la qualité et le dynamisme de son activité revendicative, pour peser de tout son poids dans la négociation et renforcer son audience. C'est l'interaction entre ces différents éléments qui confère au syndicat sa véritable force.

Ce choix entraîne des responsabilités nouvelles sur le rôle et la fonction de toutes les structures, dont la rénovation et la réforme s'imposent plus que jamais.

Le choix des pratiques participatives, la valorisation de la place et du rôle

de l'adhérent ne conduisent pas à ériger la démocratie directe en mode de fonctionnement démocratique, ni à se recommander du basisme, dont on connaît tous les effets manipulateurs. L'organisation qui rassemble des salariés pour qu'ils s'y organisent, est une organisation vivante qui poursuit des objectifs qui, non clandestins, obéissent aux règles de la décision majoritaire.

Les salariés ont besoin du syndicat pour les aider à résister à la division entre catégories de salariés, à dépasser le caractère parfois éclaté et contradictoire de leurs demandes spontanées, ils ont besoin du syndicat pour construire avec lui des revendications solidaires, des revendications tenant compte de la diversité des situations, mais refusant d'additionner les revendications les unes aux autres, sans cohérence entre elles. Ils ont besoin du syndicat pour ne pas se replier sur eux-mêmes et pour s'ouvrir aux problèmes, par exemple aujourd'hui, du chômage et de l'exclusion sociale. C'est de relations et d'interactivité dont il s'agit entre l'organisation et ses adhérents. La qualité et la densité des liens qui se tissent entre les salariés, les adhérents, et leurs délégués et représentants, font qu'il y a un enrichissement réciproque. Parfois au prix de tensions, de contradictions à dépasser, mais il n'y a pas d'autre voie qui vaille pour une organisation attachée à l'approfondissement et à l'enrichissement de la démocratie.

La lutte contre l'exclusion au centre de ce congrès

Parlons de l'exclusion maintenant. Je ne reviendrai pas longuement sur le thème de la lutte contre l'exclusion que vous avez placé au centre de ce congrès. Mesurons cependant ensemble l'importance stratégique



de cette prise en charge par la Cfdt et à travers elle, le syndicalisme. Jean-Marie Toulisse, dans son intervention que vous avez plébiscitée, en a développé l'analyse. Reprenons à notre compte sa formule : « Champions de la solidarité ouvrière, il nous faut inventer la solidarité sociale, en affronter les contradictions d'intérêts entre salariés permanents, précaires et exclus du travail ». Et il a justement souligné combien notre démarche syndicale écartait l'assistanat ou le tout gratuit, tant il est vrai qu'un droit implique toujours en contrepartie un devoir.

Mesurons aussi les exigences que cela nous impose. Alexis Guénégou en a témoigné au travers de l'expérience des salariés de sa fédération, soulignant les lourdes tensions qui s'accumulent dans les banlieues populaires, nous invitant ainsi à jeter un autre regard sur la civilisation urbaine et la transformation sociale. Au total, ces interventions, comme d'autres - je pense à la Bretagne -, témoignent aussi combien un épaullement professionnel / interprofessionnel, en partenariat avec d'autres, est indispensable, combien il enrichit nos approches et nous assure des moyens complémentaires d'action.

Après cet inventaire ambitieux, je me dois si je ne veux laisser aucune question dans l'ombre, de lever les doutes pour certains, les procès d'intention pour d'autres, selon lesquels la Cfdt n'aurait plus de projet, pratiquerait le réformisme tranquille, le syndicalisme d'accompagnement sans s'attaquer aux causes du mal, sans vouloir des transformations sociales d'envergure.

Oh mes camarades, dites moi dans quelle langue je dois vous le dire, sur quel ton je dois vous le chanter pour que cesse enfin cette fausse querelle.



**Du travail pour tous,
une société sans exclus,
un équilibre Nord-Sud,
et la volonté de
transformer le réel**

Je vais faire mienne la définition du projet que fait Castoriadis : « le projet est l'intention de transformation du réel, guidées par la représentation du sens de cette transformation, prenant en considération les conditions réelles et animant l'action ». On est loin, comme le disait Marie-Pierre Liboutet, du bréviaire ou du petit livre rouge. Cette définition peut être la colonne vertébrale de ce 43^e congrès, prolongée par la devise du parti pris de la solidarité. Car enfin, mes camarades, que nous faut-il de plus ?

N'est-ce pas avoir un projet pour la société que :

- de revendiquer le droit au travail pour tous et de vouloir une société sans exclus, une société d'hommes et de femmes, dignes et responsables ?

N'est-ce pas avoir un projet pour la société que :

- de vouloir maîtriser mieux ses rythmes de vie, et de trouver enfin un équilibre satisfaisant, pour chacun et pour tous, entre temps de tra-

vail, temps de formation et temps libre ?

N'est-ce pas avoir un projet que :

- de prôner une politique familiale qui laisse à chacun la possibilité de choisir entre suspendre provisoirement son travail, en toute sécurité, ou accéder à des services familiaux ?

N'est-ce pas avoir un projet que :

- de réclamer une allocation dépendance qui permette à des personnes de vivre dignement leur handicap et leur vieillesse en ayant le choix, et donc les moyens, de rester chez elles ou de rentrer en institution ?

N'est-ce pas avoir un projet de société que :

- d'exiger une couverture maladie universelle permettant à chacun, quels que soient sa situation ou ses revenus, de bénéficier de la même qualité de soins et d'être traité également devant la maladie ?

N'est-ce pas avoir un projet que :

- de refuser les inégalités entre le Nord et le Sud, de se féliciter du développement économique des nouveaux pays tout en œuvrant à davantage de progrès social ?

- de prôner une autre répartition des richesses au niveau national, européen et international ?

N'est-ce pas un projet pour la société que :

- de vouloir être un vrai contre-pouvoir dans la société, d'y exercer un pouvoir contractuel fort et garant de l'approfondissement de notre démocratie ?

Enfin, notre talon d'Achille serait-il notre fonctionnement démocratique ?

Serions-nous une organisation dont la tête est malade, délire même, coupée d'un corps qui, lui, serait tout à fait sain ? S'il s'agit de raviver notre attention, encore et toujours, comme il est de la responsabilité de toutes les structures de revivifier ses relations avec le tissu militant, je réponds oui. S'il s'agit d'impulser

des actions fortes en direction de nos organisations, je réponds oui. Qu'est-ce donc que le Chantier travail, sinon cela.

Un bon fonctionnement démocratique dépend de la qualité des échanges dans et entre toutes les structures

Je prétends qu'un bon fonctionnement démocratique ne dépend pas seulement de la Confédération qui a ses devoirs, mais aussi de la qualité de l'irrigation, par les structures de base, de chacune des organisations confédérées et réciproquement. C'est une donnée essentielle de notre revitalisation démocratique. Je ne dis pas que la Confédération fonctionne à la perfection, qu'elle ne fait jamais de gaffe, qu'elle est indemne de critiques, mais la démocratie, c'est aussi le respect de la position majoritaire. Alors, par pitié, pas de procès en sorcellerie, pas de manipulation avec un thème auquel nous sommes ici tous attachés et dont nous n'avons à recevoir de leçons de personne.

Si j'insiste sur ce point, c'est que vous, comme nous, nous sommes devant les mêmes difficultés, avec les mêmes exigences. Nous courons ensemble des risques de nous tromper. Nous devrions davantage partager ensemble nos doutes et nos insuffisances, avoir l'honnêteté d'affronter ensemble nos contradictions pour les surmonter. C'est ainsi que nous identifierons mieux ce que nous refusons parce que nous saurons ce que nous proposons. C'est ainsi que nous arriverons à faire plus simple face à des réalités compliquées. C'est ainsi, aussi, que nous préciserons les frontières en matière de négociation contractuelle entre ce qui se traite efficacement au niveau de la branche et ce qui doit



relever de l'interprofessionnel, national ou régional.

Pour faire évoluer notre réflexion collective, vos interventions ont suggéré que la Confédération renforce sa fonction d'échanges entre organisations confédérées, à qui il revient d'y associer les syndicats. Dans le même esprit que les groupes de travail sur l'exclusion ou sur les autoroutes de l'information, je proposerai au Bureau national, lors de l'élaboration du prochain plan de travail, d'examiner comment prendre en charge un certain nombre de préoccupations dont vous avez fait part.

D'abord, en complément du mandat proposé dans la résolution générale, sur les moyens économiques des interventions de l'Etat, la réactualisation de nos positions en matière de fiscalité et de service public.

Ensuite, deux thèmes stratégiques pour notre action syndicale : la place des services dans notre société (Rémy Jouan) et l'évolution de notre civilisation urbaine (Alexis Guénégou).

Enfin, les problèmes de la formation demandent un investissement confédéral particulier, autour de l'Ecole et du service public d'éducation pluraliste, de l'Université et de la Formation professionnelle.

Mes camarades, il est maintenant temps de conclure. Permettez-moi de terminer par un mot plus personnel.

J'ai eu à assumer ces deux dernières années la responsabilité de secrétaire générale. Je ne l'avais pas vou-

lue, je ne l'avais pas programmée et je l'ai cependant portée, telle que je suis, tant à l'intérieur de la Confédération que vis-à-vis de l'extérieur.

Des orientations pour gagner la bataille de l'emploi et de la solidarité

Ma fierté en ce jour, c'est de pouvoir vous présenter une Cfdt, votre maison, notre maison commune, en bonne santé. C'est le résultat d'un long travail, animé d'abord par Edmond Maire, puis par Jean Kaspar et par la Commission exécutive sortante, s'appuyant sur vous tous.

Ma fierté en ce jour, c'est d'avoir pu vous dresser un bon bilan de ces trois dernières années, au nom d'une direction réconciliée avec elle-même, qui a été capable de travailler dans sa diversité de sensibilités.

Ma fierté en ce jour, c'est de pouvoir vous proposer des orientations pour gagner la bataille de l'emploi,

pour enraciner durablement le parti pris de la solidarité dans notre société.

Ma fierté en ce jour est donc de vous offrir la possibilité de réussir ce 43^e Congrès dont la Cfdt doit sortir renforcée, réunie, résolument prête à l'action.

Oui, mes camarades, la Cfdt a de nombreux atouts: vous l'avez dit. Ne les dilapidons pas. Sachons les mettre au service d'une Cfdt séduisante parce qu'ouverte aux salariés, et plus particulièrement aux jeunes. Sans oublier les retraités, oui, Gilbert Billon, le parti pris de la solidarité entre générations, pour les retraités d'aujourd'hui comme pour ceux de demain, est aussi un combat de toute la Cfdt.

Oui, mes camarades, il existe un formidable potentiel d'audience et de confiance pour la Cfdt, si nous savons agir au quotidien, au plus près de ce que vivent les gens, pour que le changement ne soit pas toujours remis à plus tard.

De grâce, il nous faut nous appuyer sur nos différences pour nous enrichir réciproquement, au lieu de cultiver d'inutiles anathèmes. Il nous faut surtout plus que jamais renforcer l'unité de notre démarche, renforcer nos solidarités internes et notre cohésion. Dans le cas contraire, la Cfdt en sortirait affaiblie, affaiblie dans une période qui nécessite force et détermination sans faille.

Mes camarades, arrêtons de cultiver des doutes permanents sur nous-mêmes. Oui, tous les éléments d'une Cfdt gagnante sont là à notre main, dans notre main. Il nous suffit de savoir ensemble surmonter nos démons familiers.

C'est votre responsabilité de syndicat, c'est votre liberté de délégué, éclairés par les débats de ces derniers jours, c'est à vous de décider, par vos votes, de la Cfdt que vous voulez. Une Cfdt qui sache allier l'élan du cœur et la force de la raison. ■



Les amendements en débat

843 amendements à la résolution générale déposés par les syndicats ont été examinés par la commission des résolutions. Douze d'entre eux ont été soumis au débat du congrès par le Bureau national confédéral. Les rapporteurs de ces amendements ont été Nicole Notat, Jean-René Masson et Jean-Marie Spaeth. Deux amendements, l'un sur l'article 4111.1, déposé par le syndicat départemental de la Protection sociale des Bouches-du-Rhône, l'autre sur l'article 4135 déposé par le syndicat des Banques et des sociétés financières de l'Isère, ont été retirés lors du congrès.

Sur les dix amendements restant en débat, deux ont été adoptés par le congrès, l'un sur l'article 100, l'autre sur l'article 4110.3. Les huit autres amendements ont été rejetés.

L'activité passée

AMENDEMENT SUR L'ARTICLE 100

Le syndicat des Finances de Gironde estime que, depuis le congrès de Paris, le Bureau national n'a pas rempli le mandat qui lui avait été confié.

- Selon le défenseur de l'amendement, Interco de Haute-Garonne, même si le contexte économique et social n'a pas facilité l'action syndicale, la Commission exécutive et le Bureau national n'ont pas répondu à l'attente des syndicats : en ne dénonçant pas la loi quinquennale qui met à mal le droit du travail; en entérinant l'accord Unedic, néfaste aux chômeurs; en acceptant la réforme des retraites, source de dégradation des futures pensions. Elle dénonce l'insuffisance de l'action pour la Rtt, le manque de volonté pour rechercher l'unité d'action la plus large, l'absence de revendications identifiantes et mobilisatrices pour l'emploi. Enfin, la démission forcée de Jean Kaspar, à la légitimité incontestable, a choqué de nombreux militants, qu'ils aient été pour ou contre lui au congrès de Paris. Seul un jugement lucide sur

l'action passée pourra favoriser le renouveau de notre syndicalisme.

- Le syndicat Interco de Loire-Atlantique combat l'amendement. Qui a intérêt à ranimer une crise dépassée en 1992, sinon ceux qui se livrent sans arrêt à des manœuvres d'appareils? Ceux qui reprochent à la Cfdt de ne pas pratiquer l'unité d'action sont les mêmes qui abandonnent nos revendications en cours de chemin. Sur l'assurance-chômage nous avons eu le courage de défendre l'essentiel dans les pires conditions. Se défouler sur le quitus c'est prendre le risque d'attaquer l'organisation de l'intérieur. Repoussons donc massivement cet amendement qui n'est pas de nature à faire grandir la Cfdt.

- Le rapporteur, Nicole Notat, estime que déprécier ainsi notre action à tous et l'image de notre organisation relève du masochisme alors que la Cfdt est identifiée comme le syndicat luttant contre le chômage et l'exclusion et la seule à faire de la Rtt sa priorité. Quand la critique est excessive elle est insignifiante. Concernant le départ de Jean Kaspar il y a ceux qui ont été légitimement choqués et ceux qui réexploitent cet événement à d'autres fins. Il est



inconcevable de réduire à ce moment de crise interne l'appréciation de toute l'action menée pendant les trois années passées.

L'amendement est adopté. Inscrits: 20866. Votants: 18508. Abstentions: 420. Exprimés: 18088. Pour: 9410. (52 %) Contre: 8678. (48 %).

Les attentes individuelles des salariés

AMENDEMENT SUR L'ARTICLE 226

L'amendement du Sgen de Seine-Saint-Denis vise à faire admettre que l'essence de notre syndicalisme consiste à intégrer les aspirations individuelles dans une démarche collective de transformation sociale.

- Le défenseur de l'amendement, sans chercher à nier l'envie de chacun à disposer de lui-même, estime qu'on ne peut s'appuyer sur l'intérêt individuel - pas nécessairement synonyme de bien commun - pour fonder ou renforcer une démarche collective, citant comme exemples les effets pervers des heures supplémentaires ou du temps partiel ou le manque de moyens dont disposent les services publics. La défense et l'extension des garanties collectives sont autant de points d'appui pour pouvoir répondre aux aspirations individuelles mais l'inverse n'est pas vrai. Notre projet est bien un projet solidaire qui doit s'appuyer

sur une démarche collective construite.

- Le syndicat Commerce-Services de Meurthe-et-Moselle combat l'amendement. Il ne faut pas confondre la reconnaissance de l'individu et la recherche de son émancipation avec la notion d'individualisme. Nous devons définir des revendications pour tous, qui répondent aux besoins de chacun. Le syndicat nierait sa fonction essentielle s'il considérait comme antinomiques l'individu et le collectif. Prendre en compte les besoins divers est le meilleur ferment de la transformation sociale.

- Selon le rapporteur, Nicole Notat, être à l'écoute des besoins des salariés constitue un préalable pour construire des revendications plus pertinentes et mieux conduire l'action collective. Chacun doit reconnaître ses préoccupations personnelles dans les garanties collectives. La solidarité ne se construit pas sur la négation de la diversité des situations et ce n'est pas une concession à l'individualisme que de reconnaître la place de l'individu dans le collectif. Le fait de ne pas dissocier émancipation individuelle et collective est constitutif de l'identité de la Cfdt tout au long de son histoire.

L'amendement est repoussé. Inscrits 20866. Votants: 18 229. Abstentions: 721. Exprimés: 17508. Pour: 4014. (22,9 %). Contre: 13494. (77,1 %).

Le travail comme facteur de reconnaissance sociale

AMENDEMENT SUR L'ARTICLE 304

L'amendement présenté par le syndicat Cfdt-Ptt de Vendée vise à contester l'affirmation de l'article 304, selon laquelle le travail, dans nos sociétés, reste le principal facteur de reconnaissance sociale, d'autonomie et source de droit à un revenu.

- Le défenseur de l'amendement déclare que le travail risque dans l'avenir de prendre de moins en moins de temps dans la société. « Il s'agit donc d'accompagner une évolution » dit-il. Pour le défenseur de l'amendement, le travail, déjà, n'est plus le seul vecteur d'autonomie. « La réduction du temps de travail, créatrice d'emplois sera également créatrice de temps libre, ce qui nécessitera de redéfinir la place du travail. (...) La Cfdt doit prendre sa place dans ce débat, dans un projet de société où chacun trouvera sa place, qu'il ait ou non un travail tel qu'on le définit aujourd'hui ».

- Le syndicat Santé Sociaux Vienne, opposé à cet amendement, déclare qu'après l'apologie du travail et la chasse à ceux qui ne font rien, on s'achemine doucement vers la mise à l'écart massive et subventionnée de couches entières de population. Pour le syndicat, il faut refuser qu'une élite soit disant éclairée, décrète ce qui est bon pour le petit peuple. Ne plus placer le travail et sa transformation comme axe central du combat de la Cfdt, c'est se contenter de la défense des avantages acquis, des institutions existantes, en un mot de l'ordre établi.

- Le rapporteur, Nicole Notat, constate qu'il existe effectivement aujourd'hui d'autres sources de reve-



nus que le travail, mais que celles-ci dérivent pratiquement toutes du travail. Si celui-ci ne peut plus être analysé selon une seule grille de lecture, si les salariés effectivement, ne veulent plus être occupés 24 heures sur 24, cela ne signifie pas qu'ils rejettent la valeur travail. « Nous ne voulons pas d'une société d'assistés, mais d'une société d'hommes et de femmes responsables, ayant la possibilité de prendre en charge leur destin. Voilà pourquoi je vous demande de rejeter cet amendement ».

L'amendement est repoussé. Inscrits: 20 866. Votants: 18 398. Abstentions: 1 064. Exprimés: 17 334. Pour: 2 929 (16,9 %). Contre: 14 405, (83,1 %).

Les élections professionnelles le même jour

AMENDEMENT SUR L'ARTICLE 338

Le syndicat Métallurgie-Sidérurgie Nord Lorraine demande la suppression de cet article proposant que les élections professionnelles d'une même branche ou d'un même secteur professionnel se déroulent toutes le même jour.

● Pour le défenseur de l'amendement cet article risque d'aboutir à un résultat opposé à celui qui est recherché. Des élections le même jour peuvent alimenter des réactions corporatistes. Par exemple, dans des

branches où les syndicats sont faibles, les employeurs pourraient susciter des listes indépendantes ou des candidats a-syndicaux, ce qui donnerait à des patrons rétrogrades un argument pour refuser ensuite toute négociation. Devant cette proposition chacun sera tenté de répondre en fonction de ses propres réalités (« oui » pour les délégués des secteurs publics par exemple), sans tenir compte de celles des autres. Notre amendement vise au contraire à permettre à chaque fédération de juger elle-même de l'opportunité ou non d'organiser des élections le même jour.

● Le syndicat Santé-Sociaux du Rhône combat l'amendement. La proposition contenue dans ce paragraphe permettra plus de solidarité (entre petites et grandes entreprises d'une même branche), plus de visibilité (en interne mais aussi en externe), plus de cohérence (en permettant de mieux populariser nos revendications pendant les campagnes), tout en démontrant l'utilité du syndicalisme et de la Cfdt. Exemple de la pertinence d'une telle démarche, le secteur du maintien à domicile en milieu rural qui regroupe un millier d'associations. Depuis que ce mode d'élections a été adopté les listes autonomes ont perdu du terrain et la Cfdt a progressé, pour le plus grand profit de ses adhérents et de ses militants.

● Le rapporteur, Jean-René Masson, développe les arguments suivants : meilleure connaissance des réalités de sa branche par le salarié; plus nette identification des syndicats et de leurs propositions; nouvelle dynamique revendicative à l'occasion des élections; nouvelles pratiques syndicales en lien avec l'interpro; meilleur suivi des adhérents (y compris des isolés) et des élus. Enfin

cela contribuera à limiter les risques de remise en cause de la représentativité des syndicats.

L'amendement est repoussé. Inscrits: 20866. Votants: 18355. Abstentions: 1337. Exprimés: 17018. Pour: 4582. (26,9 %). Contre: 12436 (73,1 %).

Pouvoir du délégué syndical lié à l'audience de son organisation

AMENDEMENT SUR L'ARTICLE 341

Le syndicat des travailleurs des industries chimiques (Stic) de la région parisienne refuse, par son amendement, que le pouvoir du délégué syndical de conclure des accords soit lié à une audience minimale de son organisation, même si la présentation des candidats est réservée aux syndicats représentatifs.

- Le défenseur de l'amendement trouve cet article restrictif parce qu'il met en avant le seul lien avec les résultats des élections, ce qui risque d'entraîner notre syndicalisme d'adhérents vers des dérives électoralistes et clientélistes, vers un syndicalisme de pure délégation, et interdirait toute action novatrice et courageuse. Cette proposition de lier directement le pouvoir de conclure des accords avec le résultat des élections professionnelles est d'autant plus aventureuse qu'aucune mesure incitative d'ordre législatif favorisant l'adhésion ne figure dans la résolution générale.

- Le syndicat des Banques et sociétés financières de la région parisienne combat l'amendement. Adopter cet amendement aboutirait à nier toute nécessité de représentativité des organisations syndicales en échange de l'impossibilité pour les non syndiqués de se présenter aux

élections professionnelles. Le texte d'origine ne modifie en rien notre capacité à désigner des délégués syndicaux. Ce qui est en cause c'est la faculté de signer des accords à partir d'un seuil de représentativité. Le système actuel donnant, au sortir d'une élection, à n'importe qui, la capacité de contractualiser des accords ne peut que générer de la part des signataires minoritaires, des non signataires et des salariés eux-mêmes, des comportements démagogiques.

- Le rapporteur, Jean-René Masson, affirme que la résolution vise à réaffirmer la primauté du fait syndical dans l'entreprise, à mettre fin à la course d'obstacles pour implanter des sections dans les Pme et à éviter les dérives consistant à voir les élus de Ce agir à la place des délégués syndicaux. Grâce à cette proposition nous aboutirons à ce que toute personne chargée d'une fonction représentative dans l'entreprise ait une appartenance syndicale.

L'amendement est repoussé. Inscrits: 20866. Votants: 18282. Abstentions: 1786. Exprimés: 16496. Pour: 3264. (19,8 %). Contre: 13232. (80,2 %).



Une loi-cadre pour aboutir progressivement aux 32 heures

AMENDEMENT SUR L'ARTICLE 4110.3

Cet amendement présenté par le syndicat de l'arsenal de Brest revendique une loi cadre pour abaisser significativement la durée du temps de travail et aboutir progressivement aux 32 heures hebdomadaires.

- Pour le syndicat de l'Arsenal de Brest, une loi cadre est nécessaire et indispensable pour que la Rtt se mette en route. « Si pour certains, revendiquer les 32 heures apparaît réducteur, nous affirmons que ce message sera bien plus fort et mieux compris auprès des salariés que de simplement annoncer une réduction massive et diversifiée du temps de travail ».

- Le syndicat Santé Lorraine, contestant l'amendement, déclare qu'il y a aujourd'hui une chance à saisir car de nouvelles aspirations à vivre autrement apparaissent, comme « du temps pour soi » mais du temps diversifié dans ses méthodes et sa durée. « Les réalités dans les entreprises sont extrêmement variées. Comment concilier une organisation du travail liée à la réduction du temps de travail dans une entreprise de 3 000 salariés et dans une activité artisanale, n'obligeons pas les acteurs sociaux à subir un modèle unique ».

- Le rapporteur, Jean-René Masson, déclare que la Rtt est un levier essentiel pour l'emploi et qu'aucune forme de réduction ne doit être rejetée a priori. « Vouloir restreindre le positionnement de la Cfdt à une modalité unique, c'est nier l'aspiration des salariés, c'est exclure les petites et les moyennes entreprises qui regroupent la moitié des salariés du

secteur privé (...) Pour aboutir à une véritable Rtt créatrice d'emplois, on ne peut faire l'économie de la complexité». Le rapporteur demande que l'amendement soit rejeté.

L'amendement est accepté. Inscrits: 20 866. Votants: 17 557. Abstentions: 485. Exprimés: 17 072. Pour 9 730. (57 %). Contre: 7 342. (43 %).

Les conditions d'une Rtt efficace

AMENDEMENT SUR L'ARTICLE 4111.0

Le syndicat du personnel des Banques et des sociétés financières de l'Isère est opposé à présenter la diversification des modalités de Rtt comme condition d'efficacité de la revendication et demande la suppression de l'article.

● Selon le défenseur de l'amendement, l'énoncé d'une démarche globale, la mise en avant d'une revendication claire avec référence au temps de travail hebdomadaire (une première étape à 35 h sans perte de salaire) sont primordiales. Que l'application soit nécessairement diver-

sifiée dans ses modalités, il ne conteste pas, mais pour lui ce n'est pas un objectif mais le résultat des négociations d'entreprises où les conditions sont bien différentes l'une de l'autre. Sans un cadre global d'application, quels moyens existerait-il pour s'assurer que les équivalents emplois libérés seront remplacés par des embauches? L'impulsion législative avant les négociations pour la réduction du temps de travail et pour l'emploi est aussi nécessaire.

● Le syndicat de la métallurgie de Charente-Maritime combat l'amendement. Des accords sur des réductions du temps de travail diversifiées importants et intéressants ont été signés. Nous devons imaginer, impulser ces différentes formes pour qu'elles soient accessibles à l'ensemble des salariés que l'on soit salarié dans une multinationale ou une entreprise de dix personnes. Il nous faut absolument sortir du cadre de l'entreprise pour avoir des effets maximum sur l'emploi et obtenir des garanties collectives par branche professionnelle. Défendre l'idée des Rtt diversifiées, c'est un choix de société. C'est répondre aux aspirations individuelles qui vont dans le sens d'un intérêt collectif.

● Le rapporteur, Jean-René Masson, estime que la négociation et la diversification des modalités de réduction du temps de travail s'adressent à l'ensemble des salariés et va dans le sens de l'évolution et des transformations nécessaires pour ne plus vivre l'emploi et le temps de travail comme un carcan. L'organisation du temps de travail doit répondre aux multiples demandes individuelles. En raison, notamment, de l'arrivée massive des femmes sur le marché du travail, la diversification est de règle. L'analyse, par la Cfdt, de 208



accords récents sur l'emploi a fait apparaître de multiples mesures de Rtt. Il nous faut appuyer l'action collective sur les demandes des salariés, pour ne pas laisser s'installer le « système débrouille ». Sachons élaborer des propositions collectives qui permettent à chacun de mieux gérer son temps, qui laissent aux individus des espaces de liberté et de choix sur les modalités de Rtt qui leur conviennent le mieux.

L'amendement est repoussé. Inscrits: 20866. Votants: 18166. Abstentions: 829. Exprimés: 17337. Pour: 6439 (37,1 %). Contre: 10898. (62,9 %).

Financement de la protection sociale AMENDEMENT SUR L'ARTICLE 4151

Le syndicat métallurgie-sidérurgie Nord-Lorraine demande la fusion des articles 4151 et 4152 en écrivant « La Cfdt estime que le financement des risques vieillesse-invalidité, chômage, ainsi que la maladie, la famille et la dépendance doivent reposer sur l'ensemble des revenus... »

● Pour le défenseur, la Cfdt doit non seulement marquer son attachement au système de retraite par répartition mais aussi tout mettre en œuvre pour garantir son avenir. Or ce système est fragilisé par le chômage, le blocage des salaires, un rapport démographique actifs-retraités défavorable. A eux seuls, les salariés ne peuvent plus assurer son financement. En conséquence, l'intervenant demande que l'assurance-vieillesse soit assurée aussi par un prélèvement sur tous les revenus. D'où le dépôt de l'amendement.

● Le syndicat interdépartemental de la protection Midi-Pyrénées intervient contre l'amendement. Pour lui,



autant la logique d'un financement, sur l'ensemble des revenus, paraît devoir être défendue pour les prestations couvrant les risques de la vie sans condition de statut social ou professionnel comme l'accès à la santé par exemple, autant elle ne peut être reprise pour les prestations de remplacement qui couvrent les risques de la vie professionnelle. Il faut éviter le piège anglais d'une retraite forfaitaire qui renvoie chacun à sa propre initiative avec toutes les dérives et les inégalités que cela provoque.

● Le rapporteur, Jean-Marie Spaeth, explique en quoi la fusion des articles 4151 et 4152 est profondément contraire à notre système de Sécurité sociale qui est fondé sur le principe de solidarité. Financer toutes les prestations sociales par tous les revenus c'est, pour lui, jeter aux orties la notion de salaire différé, c'est-à-dire le lien entre une cotisation du salarié et de l'employeur qui permet d'assurer un revenu ayant un rapport entre la contribution versée et la prestation reçue. C'est aussi prendre le risque de séparer ce qui relève de la solidarité de ce qui relève des assurances sociales et favoriser des systèmes sociaux à deux vitesses. Il faut maintenir et renforcer le lien entre les prestations versées aux chômeurs, aux retraités, aux invalides, accidentés, financées par le revenu du travail et la richesse de l'entreprise.

L'amendement est repoussé. Inscrits: 20866. Votants: 17606. Abstentions: 1161. Exprimés: 16445. Pour: 5099. (31 %). Contre: 11346. (69 %).

La contribution des retraités à l'assurance-maladie

AMENDEMENT SUR L'ARTICLE 4152

L'Union régionale des retraités et des préretraités Rhône-Alpes demande le retour au texte initial, craignant que l'augmentation de la cotisation maladie des retraités ne règle que le court terme et mette en cause le niveau des retraités.

● Pour le défenseur les retraités de Rhône-Alpes ne sont pas opposés à une évolution de la contribution maladie des retraités. Ils sont d'accord avec le principe selon lequel la contribution maladie doit s'appliquer à l'ensemble des revenus. Cependant, ils craignent que l'adoption du nouveau 4152 serve d'argument et de justification à ceux pour qui augmenter purement et simplement la cotisation maladie des retraités constitue la solution immédiate la plus facile et la plus efficace pour régler à court terme les problèmes posés, en évacuant les questions de fond de l'assurance-maladie et du niveau des retraites du régime général.

● Compte tenu des difficultés actuelles de notre système de sécurité sociale, le syndicat Interco des Côtes d'Armor souligne que la protection sociale ne peut plus reposer uniquement sur les actifs et que les retraités doivent participer à la solidarité en cotisant à l'assurance-maladie. Cette participation concerne le financement de la maladie et de la dépendance. Autre précision

apportée: il ne s'agit pas de faire cotiser les plus basses retraites. Il faut à la fois revenir aux fondements de la Sécurité sociale et réduire l'écart relationnel qui se creuse entre actifs et retraités.

- Le rapporteur, Jean-Marie Spaeth, rappelle que la cotisation maladie des retraités est aujourd'hui et historiquement marquée par de grandes disparités. Des évolutions se sont opérées. Une cotisation maladie a été instaurée en 1982 pour les pensionnés imposables. Pour lui, le financement de l'assurance-maladie doit reposer sur tous les revenus, à l'exception des basses pensions. Il dénonce les associations qui exacerbent un comportement corporatiste et catégoriel et les organisations syndicales qui tentent de faire croire aux retraités que parce qu'ils ont cotisé hier, il est illégitime qu'ils cotisent aujourd'hui. Il appelle le congrès à maintenir la rédaction actuelle de l'article 4152 et à voter contre l'amendement de l'Urir Rhône-Alpes.

L'amendement est rejeté. Inscrits: 20 866. Votants: 17 511. Abstentions: 1 061. Exprimés: 16 450. Pour: 5 390. (32,8 %). Contre: 11 060. (67,2 %).

Stratégie de convergences AMENDEMENT SUR L'ARTICLE 438

Le syndicat du secteur semi-public et des Caisses d'épargne de la région parisienne (Spuce) demande la suppression de l'article privilégiant les convergences comme axe majeur de notre stratégie.

- Le défenseur de l'amendement considère que le mouvement syndical n'a pas réussi globalement à créer le rapport de force nécessaire à l'obtention de résultats. La dé-

marche des convergences ne correspond pas aux réalités du terrain, souvent inefficace, voire inopérante, elle est portée par la seule Cfdt. Elle n'est qu'un outil pour les négociations institutionnelles avec le gouvernement et le patronat. Cette stratégie ne s'est pas traduite dans des avancées significatives dans le débat d'idées. L'unité d'action la plus large possible, sans exclusive, correspond véritablement à l'aspiration du plus grand nombre de salariés.

- Le Sgen de Lorraine qui s'oppose à la suppression de l'article, juge que cela reviendrait à transformer la stratégie de notre organisation en une politique du ponctuel et du court terme, sans perspective, dans une démarche unique « d'action commune à géométrie variable ». Au contraire, les convergences placent la Cfdt en situation positive et s'appuient sur un certain nombre de valeurs incontournables sur la nature du type de syndicalisme développé. Celui de la proposition, du dialogue social, de l'engagement contractuel et pas uniquement de la contestation.

- Le rapporteur, Jean-René Masson, souligne que la Cfdt refuse l'isolement syndical et recherche en permanence ce qui peut unir. La recherche d'action ou de travail communs ne peut être déconnectée des objectifs revendicatifs. L'évolution récente de la Cgt n'a pas beaucoup de traduction sur les pratiques. Elle reste dans une démarche de surenchère et rarement dans une recherche d'accords. La stratégie de convergences, même difficile aujourd'hui, est l'une des clefs pour l'avenir du syndicalisme en France.

L'amendement est repoussé. Inscrits: 20 866. Votants: 17 495. Abstentions: 266. Exprimés: 17 229. Pour: 5 938. (34,5 %). Contre: 11 291 (65,5 %).



L'art catalan contemporain au Corum

A l'occasion de son 43^e congrès confédéral, la Cfdt a demandé à l'Espace Belleville, association chargée de l'animation culturelle, d'organiser une exposition d'art catalan contemporain.



Les habitués des congrès confédéraux n'ont pas été étonnés de se retrouver pendant quatre jours au beau milieu d'une exposition de peintures et sculptures. Nul ne pu y échapper : pour entrer et sortir de la salle du congrès, située dans un immeuble à l'architecture grandiose et sobre, il fallait passer par un hall transformé pour la durée du congrès en un musée de l'art catalan. Quatorze sculptures avaient été dressées, cinquante peintures accrochées. Toutes ces œuvres émanent d'artistes contemporains, originaires de la Catalogne du sud ou du nord, ou y vivant, et profondément marqués par cette culture attachée à ce territoire.

Elles avaient été rassemblées par Estela Casas, directrice de la gale-

rie Greca à Barcelone, et par Henry Périer, conseiller en art à Montpellier, sous la direction de Gérard Xuriguera, critique d'art. Que ces trois personnes trouvent ici l'expression de notre profonde gratitude : ce remarquable accrochage est le résultat de leur travail.

Pour bien comprendre le sens de la démarche suivie par la Cfdt, il n'est pas inutile de rappeler quelques dates. 1976 : congrès d'Annecy, accrochage de peintures à caractère social dans la salle du congrès. 1979 : Brest, exposition de sculptures contemporaines. 1982 : Metz avec la création d'un oratorio : « La grande journée ». Bordeaux 1985 : mur d'images en fond de scène. 1988 : Strasbourg, mur polychrome de Rafaël Soto. Paris 1992 : diaporama sur le thème de « l'Hymne à la joie » de Beethoven. On le voit la Cfdt s'efforce, à chacun de ses congrès, de faire une place à la création artistique.

Démarche paradoxale à première vue, souligne Christophe Panis, président de l'Espace Belleville. Car « les congrès, temps forts de la réflexion du syndicalisme sur lui-même, hauts-lieux du langage syndical s'il en est, deviennent aussi temps de l'ouverture, introduction à une autre démarche, créatrice de dépaysement, à un autre langage, expression d'une approche mal maîtrisée par les syndicalistes. Mais les congressistes ont toujours apprécié et encouragé de telles entreprises ».

Un catalogue Art catalan contemporain, format 20 x 25 cm, a été édité 50 F (+ 24 F de frais d'envoi). A commander à l'Espace Belleville, 4 Bd de la Villette, 75955 Paris Cedex 19. Il comprend 64 quadrichromies, soit une page par artiste et un texte de présentation écrit par Gérard Xuriguera. Le graphisme du catalogue a été conçu par Jean-Claude Hug.



La résolution

La résolution générale a été adoptée à 77,6%.
Inscrits : 20 866. Votants : 12 864. Abstentions : 354.
Exprimés : 12 510.
Pour : 9 709. Contre : 2 801.

1 1992 - 1995

10. L'activité

100. Depuis le congrès de Paris, les syndicats et les militants ont tenté de leur mieux de faire face aux problèmes qui se sont posés, ceci dans un contexte difficile où le chômage et l'exclusion ont connu une ampleur sans précédent.

Le Bureau national n'a pas rempli le mandat qu'attendaient les syndicats :

- la CFDT n'a pas agi pour défendre

les grands acquis sociaux (allocation chômage, retraite, maladie) ;
- le meilleur rapport de force possible n'a pas été recherché pour combattre les dégâts du libéralisme ;
- le fonctionnement démocratique a été mis à mal à plusieurs reprises, et la démission imposée au secrétaire général élu au Congrès de Paris a donné une image anti-démocratique du fonctionnement de la Confédération.

2 Craintes et espoirs d'une période de mutations

20. Un monde déstabilisé à la recherche d'un nouvel ordre international

200. Après l'implosion du système communiste, les espoirs mis dans la construction d'un nouvel ordre international se sont altérés devant les mouvements contradictoires qui agitent les peuples dans leur recherche du développement et de la démocratie, de leur identité et de leur autonomie.

201. Face aux menaces sur la paix, aux conflits locaux et aux guerres civiles, aux drames de la misère et des épidémies, aux tensions créées par les intégrismes religieux, les institutions de régulation que sont les organisations internationales demeurent fragiles et inégalement efficaces. Leur action reste trop souvent tardive et limitée.

202. Devant les problèmes de l'Est du continent européen et le conflit de l'ex-Yougoslavie, l'Union Européenne mesure son impréparation,



sa fragilité et parfois son incapacité quand il s'agit d'assumer les nouvelles responsabilités qui lui incombent en Europe et dans le monde pour garantir la paix et faire barrage à la barbarie. Elle n'est pas à l'abri de poussées xénophobes et racistes qu'entretiennent et exploitent des mouvements d'extrême-droite. Après que la priorité ait été donnée à la construction d'une Union Européenne économique et monétaire, le défaut d'une Europe politique et sociale se fait cruellement sentir.

203. La disparité s'accroît entre «le Nord et le Sud». Plus que jamais, l'enjeu de la démocratie et du développement est au cœur des nouvelles tensions créées par les pressions démographiques, la pauvreté, les nationalismes et les intégrismes religieux. Le drame algérien en est un exemple criant. Il est de la responsabilité et de l'intérêt des nations riches et démocratiques de prendre des initiatives et de conforter les évolutions positives, d'affirmer et de promouvoir la solidarité nécessaire à la réduction des inégalités.

204. Les drames humains suscitent en effet dans nos sociétés des élans de solidarité faisant progresser le droit d'ingérence. La fin de l'apartheid en Afrique du Sud, l'enclenchement d'un processus de paix au Proche-Orient, le décollage économique et le passage à la démocratie de nombreux pays autorisent un

optimisme relatif dans l'action internationale.

205. Le syndicalisme est concerné par ces problèmes. Partie prenante de la CES et de la CISL, la CFDT agit à leurs côtés pour que les opinions publiques et les Etats dénoncent, pour y mettre un terme, les actes d'oppression; elle entend renforcer ses actions de coopération en faveur de la démocratie et du développement.

21. La mondialisation de l'économie conduit à penser et agir autrement.

210. L'argent, les technologies, les communications, les entreprises, la production de biens comme de services, les modes d'organisation n'ont plus de frontières. La mondialisation de l'économie, l'ampleur et la vitesse des échanges constituent autant de phénomènes irréversibles. La concurrence accrue, y compris entre les systèmes sociaux, et la compétitivité sont au cœur de l'affrontement économique.

211. L'intégration de la France à l'économie mondiale s'est rapidement et fortement accentuée. Au-delà des difficultés de cette mutation, particulièrement sensible dans des pans entiers de notre économie et des conséquences pour les salariés concernés, la France a globale-

ment bénéficié de cette évolution.

212. L'apparition de nouvelles puissances économiques vient concurrencer les positions acquises des pays industrialisés. L'émergence légitime de peuples qui aspirent à réussir leur développement économique vient perturber un équilibre jusqu'alors réalisé sans eux, voire contre eux.

213. L'Europe elle-même hésite sur la conduite à tenir: elle doute de son modèle social et de sa capacité à relever le défi économique.

214. Les comportements d'une majorité d'employeurs demeurent dominés par la recherche systématique d'économies sur les coûts de main d'œuvre. Hésitants face aux mutations en cours, nombre d'entre eux se crispent sur de fausses réponses: la baisse du coût du travail, la remise en cause de la protection sociale, voire la délocalisation d'activités.

215. La recherche étroite d'une productivité, fondée sur l'économie en main d'œuvre, coûteuse en emplois et en cohésion sociale, ne répond plus aux conditions actuelles de la production de richesses, où les services prennent une place dominante. Doit s'y substituer une conception de la compétitivité globale qui prenne en compte les investissements immatériels (recherche-développement, innovation, formation). Les compétences professionnelles et les capacités relationnelles autant que techniques, développées par les salariés, deviennent un facteur majeur de la performance.

216. Ces évolutions marquent profondément les modes de l'organisation du travail et de la production des biens et des services, devenue plus complexe et plus diversifiée.

Elles modifient de manière importante le contenu des métiers et des professions, ainsi que les modes de gestion de l'emploi.

217. Alors que pèse la résignation devant la progression d'un chômage de masse, contrastant pourtant avec la richesse humaine et économique des pays développés, la majorité des décideurs économiques et politiques se refuse à admettre ce fait simple : la mutation économique et technologique en cours n'entraîne plus - et n'entraînera pas - spontanément une offre massive d'emplois à la mesure de la demande sociale.

218. Même si elles continuent à exercer une forte séduction sur des pays qui cherchent à décoller économiquement, les idées reçues sur les vertus du libéralisme économique sont ébranlées. Ce dernier ne parvient pas en effet à répondre à la fois à la nécessité de la performance économique aux exigences de cohésion sociale et d'un monde plus solidaire.

219. Le modèle américain est là : la faiblesse relative du taux de chômage ne saurait masquer les dispari-

tés salariales croissantes, la précarisation des emplois, les faiblesses de la protection sociale, le développement d'une grande pauvreté massive et la crise urbaine avec ses violences.

219.0. Face à l'impasse de la réponse libérale, la CFDT estime qu'il est urgent de repenser rapports entre croissance, redistribution de la richesse et création d'emplois, entre production et équilibre de l'environnement. Les choix de société sont au cœur des débats politiques, doivent guider les options économiques et les régulations nécessaires pour contrecarrer les effets pervers de l'économie de marché et réduire les inégalités et les exclusions qu'elle engendre.

219.1. Au niveau international, ces exigences doivent s'appliquer tout autant aux normes de travail, aux droits sociaux fondamentaux, à la protection de l'environnement qu'à la monnaie ou aux échanges financiers et commerciaux. Elles doivent prendre la forme de clauses sociales dans les échanges commerciaux, d'un renforcement de l'organisation mondiale du commerce, d'une taxation des mouvements spéculatifs de capitaux ou encore d'une écotaxe.

219.2. Au niveau européen, l'orientation économiste et libérale de l'Union Européenne doit faire place à une Europe politique et sociale qui place au centre de ses préoccupations des initiatives ambitieuses pour la relance de l'activité et pour l'emploi. L'engagement dans la CES et ses structures professionnelles et interrégionales constitue un élément indispensable pour la construction de l'Europe sociale. La mise en place des CE européens ouvre des possibilités nouvelles pour le développement d'un dialogue social à l'échelle



de l'Europe. Il en est de même des «euroguichets» transfrontaliers qui offrent un nouvel espace de concertation entre services publics de l'emploi, collectivités locales et partenaires sociaux au niveau territorial.

22. Des sociétés traversées de mouvements contradictoires

220. Dans une situation de chômage massif, de ségrégation et relégation urbaine, le désenchantement, les sentiments d'impuissance et d'insécurité devant un avenir incertain marquent les visions du monde et les comportements. Il y a là un terreau favorable aux corporatismes, aux populismes, aux replis nationalistes, racistes et xénophobes, aux intégrismes religieux alors que les sentiments d'appartenance à des groupes sociaux ou à des institutions ont fortement décliné. Ces menaces remettent en cause les fondements mêmes de nos sociétés démocratiques.

221. Dans un tel contexte, le concept de laïcité défendu par la CFDT demeure une référence d'actualité. La défense des libertés et des droits démocratiques, la lutte contre le racisme, la xénophobie et contre toutes les discriminations et les exclusions réclament une vigilance de tout instant. La CFDT entend l'exercer avec tous ceux qui œuvrent au respect des droits de l'homme et des libertés. Elle entend veiller tout particulièrement à la défense des droits des femmes.

222. La lutte contre la ségrégation spatiale (quartiers riches et quartiers pauvres) et le risque de consti-



tution de communautés séparées doit être une priorité si l'on veut conserver et promouvoir la capacité d'intégration de la société française et remédier à la constitution des ghettos qui favorisent les risques d'explosion sociale, la délinquance organisée et son corollaire, la montée du discours sécuritaire et xénophobe.

223. Pourtant nos sociétés recèlent aussi des points d'appui, ferments de transformation sociale.

224. Les modifications profondes et rapides des modes de vie et de communication, comme l'élévation du niveau de formation contribuent à modifier l'usage du temps, les équilibres entre les différents temps sociaux (professionnel, familial, formation, retraite) et les formes de relations sociales dans et hors du lieu de travail.

225. L'émancipation des femmes et leur entrée massive dans le salariat sont des phénomènes majeurs. L'aspiration à la réussite de sa vie, notamment familiale, dégagée des modèles traditionnels, est largement partagée. Cette situation nouvelle fait bouger l'organisation sociale du temps, de la vie de travail comme de la vie familiale et la demande de services qui en découle. De même,

l'espérance de vie accrue et la prolongation des temps de formation sont porteurs de mouvements analogues. Et ces nouveaux besoins sociaux ne peuvent être satisfaits par la seule recherche individuelle de solutions.

226. L'envie de chacun à disposer de lui-même, à être respecté, à avoir davantage d'initiative dans ses choix au quotidien devient une revendication majeure de notre époque. Elle se distingue du «chacun pour soi» et de l'indifférence au sort des autres. Nouveaux besoins sociaux, aspirations à une plus grande autonomie, exigences de justice sociale et de solidarité peuvent se conjuguer et constituer des ressorts inédits à l'engagement de chacun et donner une vigueur accrue à l'action collective. C'est une opportunité pour progresser vers cette émancipation individuelle et collective à laquelle la CFDT est attachée, dans la fidélité aux valeurs fondamentales du mouvement ouvrier.

23. Des spécificités françaises

230. La France partage ces grandes évolutions avec des spécificités liées à son histoire sociale, à un individualisme ancien, à une urbanisation et une modernisation tardives, ainsi qu'à une plus grande dépendance à l'égard d'une croissance moins créatrice d'emplois.

231. Notre pays a longtemps eu une conception idéologique de l'entreprise. Après avoir été négligé, son rôle, une fois reconnu, a été surévalué. En effet, la valorisation du «tout pour l'entreprise» au nom de l'emploi attendu pour demain n'a pas entraîné pour autant une amélioration significative de l'emploi.

S'il ne peut y avoir d'économie prospère sans entreprises efficaces, des entreprises bien portantes ne sont pas naturellement garantes de progrès pour les salariés et la population. Repliées sur elles-mêmes, elles conduisent à un fractionnement des relations sociales et à un accroissement des inégalités entre salariés.

232. La majorité des entreprises et de leurs instances patronales se cantonnent dans un rôle de groupe de pression. La reconnaissance de la fonction économique de l'entreprise doit renforcer son implication dans l'environnement dont elle tire profit: le patronat ne saurait s'exonérer de ses responsabilités à l'égard de la société, notamment en matière d'emplois.

233. Du fait de son rôle passé, l'Etat concentre sur lui toutes les attentes, au moment même où il nourrit des doutes sur sa capacité à y répondre. La mondialisation de l'économie, la construction européenne, la décentralisation ont profondément changé les conditions des interventions publiques. La nature et les modalités des actions économiques de l'Etat

comme les formes que doit prendre l'Etat-providence sont aujourd'hui discutées et doivent être redéfinies, tant au niveau national que local.

234. Dans le même temps, le système des relations professionnelles n'a pas su conduire les évolutions nécessaires à son efficacité et à sa crédibilité. Dans cette atonie, les pouvoirs publics ont hésité entre deux attitudes: conforter l'entreprise-reine ou pratiquer un interventionnisme social, avec une accumulation de règles souvent inefficaces. La rénovation du système de relations professionnelles qu'imposait la maîtrise de la mutation en cours n'a pas été entreprise.

235. Au total, ces faiblesses se renforcent les unes les autres. Tout se passe comme si s'était mis en place un compromis social qui ne dit pas son nom: les chômeurs et les exclus, les salariés peu qualifiés et précaires, les retraités à faibles revenus font les frais d'une société tentée d'acheter sa tranquillité sociale par le développement de l'assistance. Le reste de la population maintient ou améliore, même de manière inégale, sa situation.



Pour une nouvelle donne économique et politique, pour un nouveau contrat social

300. Rien, et en particulier aucun déterminisme économique, ne condamne nos sociétés à s'enfoncer dans le chômage et l'exclusion, à voir les écarts se creuser encore davantage. Les réponses pour un monde plus solidaire dépendent de la capacité sociale et politique, autrement dit démocratique, de nos sociétés à œuvrer pour un avenir choisi et maîtrisé plutôt que subi.

301. L'Europe trouve là des raisons renouvelées de son renforcement politique et démocratique et de l'affirmation de son modèle social.

302. Face aux inquiétudes, il est possible de faire prévaloir une vision positive de l'avenir: nos sociétés sont en effet riches de potentiels de changements et d'innovations qu'il faut fédérer autour des valeurs de solidarité, de justice sociale et d'émancipation. Mais, pour que les choix de société deviennent des enjeux concrets aux yeux de tous et garantissent l'implication de chacun, il faut renouveler les thèmes et les conditions de la confrontation sociale, de la construction du rapport de forces et du débat politique.

303. En effet, le recul du chômage et de l'exclusion ne s'obtiendra pas sans des changements substantiels dans les fonctionnements de la société française et dans les choix et comportements des divers acteurs collectifs qui en sont les relais essentiels. C'est donc une mise en mouvement de toute notre société qu'il faut impulser, une dynamique nouvelle dans laquelle les réformes impulsées « d'en haut » s'articulent avec les initiatives « d'en bas ».

304. C'est là que la notion de nouveau contrat social trouve sa pertinence, dès lors que ce dernier vise la recherche de nouveaux équilibres fondés sur l'équité, la solidarité et la réduction des inégalités. Développement solidaire, croissance et redistribution des richesses, mutations de l'organisation et de l'offre de travail, droit au travail et droit du travail pour tous constituent le socle d'une nouvelle cohésion sociale. Le travail demeure, même si ce n'est plus exclusivement, le vecteur de l'autonomie économique, du sentiment d'utilité sociale et de la dignité reconnue.

305. Pour la CFDT, le choix de la méthode dans la conduite des changements est indissociable des objectifs à atteindre. Elle doit être adaptée à la spécificité de chaque réforme à entreprendre.

306. En effet, cette démarche repose sur la confrontation sociale des intérêts, des logiques économiques et sociales, des idées qui s'affrontent, permettant d'éclairer les individus et les groupes sociaux concernés sur les enjeux et les choix en présence. La CFDT en attend la production des compromis dynamiques qui impliquent, selon les situations, aussi bien l'Etat, les collectivités territoriales



que les partenaires sociaux et les acteurs de la société civile. En cela, elle se distingue de la recherche d'un pacte social résultant d'un consensus factice.

307. En s'inscrivant comme un enjeu lié à la démocratie elle-même, cette démarche, par les choix, les revendications et l'action qu'elle implique, crée des nécessités et des opportunités nouvelles au syndicalisme pour exercer toute ses fonctions de critique sociale, de proposition et de transformation.

31. Nouvelle donne : des choix clairs

310. Pendant cette période de mutations, la France a continué de s'enrichir. Pour autant, les fractures de notre société se sont aggravées. Les écarts de revenus se sont creusés. Les revenus du capital et de la propriété, ceux de l'épargne financière auront été les grands gagnants de la décennie passée. Et leur fiscalité s'est considérablement allégée.

311. Le développement de la précarisation, le chômage de masse, l'exclusion, notamment celle des jeunes, la crise sociale aiguë des banlieues et des quartiers déshérités, la déstabilisation de notre système de protection sociale, voilà les situations intolérables et les urgences qui demandent des réponses d'autant plus pressantes qu'il faudra du temps et de la ténacité dans l'action pour y porter remède et en éradiquer les causes.

312. Notre pays a les moyens de mettre en œuvre réformes et changements que réclame la situation sociale. Il doit engager les réformes structurelles nécessaires et y affecter les marges de manœuvre dégagées par la reprise économique.

Cela exige un autre usage des gains de productivité et une répartition différente des fruits de la croissance, notamment entre les différents types de revenus.

313. Doivent être établis de nouveaux équilibres entre temps de travail, emploi et revenu, entre revenus directs et revenus différés, entre investissements, consommation et dépenses collectives. Il faut sortir des compromis tacites et des rentes de situation de toutes sortes qui fragmentent notre société en une myriade de micro-corporatismes.

314. La CFDT dénonce le dogme de la baisse des prélèvements obligatoires. Si ces ressources doivent être mieux utilisées et soumises à évaluation, elles ne sauraient être globalement diminuées. La participation de chacun à cet effort collectif ne sera obtenue que si des principes de clarté et d'équité président à la politique des revenus et des prélèvements obligatoires. Cela réclame des réformes de la fiscalité et du financement de la protection sociale en répartissant plus équitablement qu'actuellement les charges collectives sur l'ensemble des revenus, y compris ceux du capital et de la propriété.

32. Nouvelle donne : l'action publique réhabilitée et l'Etat modernisé

320. La CFDT ne prend pas son parti de la dévalorisation de l'Etat et du désenchantement grandissant des citoyens à l'égard du monde politique. Ce serait se résigner à affaiblir la démocratie et en définitive la remettre en cause.

321. La maîtrise des mutations en cours suppose en effet de la part de l'Etat une action reçue comme plus légitime et mieux ajustée: le renouvellement des modes d'actions publiques ne demande pas un désengagement de l'Etat, mais un changement de cadre et de nature de ses interventions.

322. Les acteurs politiques et l'Etat ont la responsabilité de revitaliser le débat démocratique en dessinant des visions d'avenir différentes, en éclairant les choix à faire et les marges d'action possibles. Ce rôle de pilotage et de réduction des incertitudes, tant sur le plan international et européen que national, doit se traduire par des réformes structurelles.



323. L'approfondissement de la décentralisation et de la déconcentration doit être mis en œuvre, en lien avec une politique d'aménagement du territoire qui corrige les inégalités actuelles et garantit l'accès de tous au service public. Il doit permettre, en même temps que la clarification des compétences, une évaluation et un contrôle plus rigoureux, notamment dans la lutte contre la corruption, une meilleure efficacité et une plus grande solidarité dans l'intervention des différentes collectivités territoriales. De

même, la volonté de construire un espace politique européen fixe un nouveau cadre qui rend indispensable un ajustement des compétences de l'Etat et des collectivités territoriales.

324. Le rétablissement de la confiance dans un Etat de droit ainsi que dans l'action publique nécessite une réhabilitation du sens de l'intérêt général et du service public. Il passe par l'exigence d'une éthique et d'une probité sans faille dans l'exercice des activités publiques et politiques.

325. Dans une société à la fois complexe et fragile, la tentation des pouvoirs publics de gérer la société en direct débouche sur une impasse.

L'efficacité de l'action publique, garante de la cohésion sociale, a besoin de s'appuyer sur les initiatives des acteurs sociaux, intermédiaires indispensables à une vie démocratique soucieuse d'une implication réelle des personnes. Il faut éviter que la multiplication des rapports d'experts, nécessaires à la décision, conduise à la dilution de l'exercice de la responsabilité de l'Etat.

326. La CFDT est favorable au maintien du rôle d'impulsion et d'orientation de l'activité économique par

l'Etat en adaptant les instruments et les modalités d'interventions et en assurant leur évaluation. En particulier, il convient d'apprécier, cas par cas, l'utilité du statut juridique et du caractère public ou privé du capital des entreprises. Compte tenu des enjeux nouveaux créés par l'Union Européenne et la mondialisation des relations économiques, la CFDT précisera à partir de l'expérience de ses organisations, ses positions sur les critères, les outils et les modes d'intervention économique de l'Etat.

327. L'aménagement du territoire, des services publics suffisants et de qualité, la recherche, la formation et la culture ainsi que le logement et la santé de la population sont des biens collectifs qui ne sauraient être soumis au seul arbitrage d'intérêts privés. A ce titre, les dépenses collectives, qui doivent être optimisées et évaluées, ne sauraient être considérées comme des charges inutiles et donc à réduire.

33. Nouvelle donne : des relations professionnelles renouvelées

330. L'Etat a assuré traditionnellement en France des prérogatives fortes en matière de définition et d'évolution des conditions d'emploi et du droit du travail. La CFDT reste attachée à un cadre législatif garantissant le droit du travail pour tous. Elle constate que cette réglementation s'avère aujourd'hui inadaptée face à des réalités qui se sont diversifiées.

331. Les pouvoirs des chefs d'entreprise se sont renforcés alors que les garanties individuelles et collectives des salariés tendent à devenir plus



formelles que réelles pour un nombre grandissant d'entre eux. Seule une minorité de salariés est représentée syndicalement et couverte par un accord d'entreprise.

332. Le repli de la négociation collective au niveau de l'entreprise génère, du fait de la taille des entreprises, des comportements patronaux et de la variabilité des rapports de forces, un accroissement des inégalités entre les salariés.

333. Les solutions qui se construisent avec l'implication des équipes CFDT démontrent la capacité d'innovation dans la confrontation sociale. Faute de les intégrer dans un cadre plus large et de les rendre parties prenantes d'un mouvement d'ensemble, le risque d'enlisement est réel.

334. Dans une société où le contrat et le compromis sont les débouchés normaux de la confrontation sociale et d'une dynamique constructive d'un rapport de forces plus profond et plus stable, la rénovation des relations professionnelles est la clé de voûte d'un rééquilibrage des pouvoirs.

335. La restructuration du système de relations professionnelles autour d'ensembles économiques et professionnels, plus cohérents et articulés entre eux, redonnera un nouvel élan à une négociation collective plus adaptée aux enjeux de la

période. Elle est porteuse de compromis plus audacieux sur le plan social. Elle fournira au syndicalisme confédéré de nouvelles possibilités de fédérer les revendications autour des valeurs de solidarité et de justice sociale. Elle incitera les acteurs à être plus représentatifs et plus aptes à s'engager et à conclure des accords respectés et appliqués.

336. La CFDT agira pour changer les règles du jeu dans le système des relations professionnelles et amener tous les acteurs, Etat, employeurs publics et privés, salariés et syndicats, à sortir des hésitations paralysantes, à bouger et à changer. Un pouvoir contractuel renforcé suppose de nouvelles articulations avec le pouvoir législatif et réglementaire.

337. Le rôle d'impulsion et d'encadrement de la branche, doit être renforcé. Ses contours doivent être redéfinis et pertinents pour plus d'efficacité contractuelle face aux choix économiques, professionnels et sociaux. La CFDT se prononce pour que les accords dérogatoires soient conclus au niveau des branches. Ceci doit assurer plus de cohérence et de vitalité dans les conventions collectives et une meilleure défense des intérêts individuels et collectifs pour tous les salariés concernés par le champ de la branche.

338. Pour permettre une meilleure visibilité de l'action dans les branches, il est indispensable que les

salariés en saisissent les intérêts et les enjeux. Aussi la CFDT propose que toutes les élections professionnelles d'une même branche ou d'un même secteur professionnel se déroulent le même jour.

339. La CFDT revendique un droit à la représentation collective pour tous les salariés quelle que soit la taille de leur entreprise. Dès lors que ce principe est reconnu et garanti dans son application au P.M.E., la CFDT est favorable à des modalités adaptées à leur spécificité pour l'exercice regroupé des fonctions de représentation et de négociation. Cette adaptation doit prendre la forme d'accords dérogatoires au niveau des branches.

340. La CFDT demande une intervention de l'Etat pour que, par la négociation, les branches professionnelles puissent expérimenter des modalités de représentation spécifiques aux petites entreprises.

341. Dans tous les cas, la CFDT revendique une représentation collective :

- qui réserve aux seules organisations syndicales représentatives la présentation de candidats aux élections professionnelles ; à cette condition, le pouvoir du délégué syndical de conclure des accords peut être lié à une audience minimale de son organisation lors des élections professionnelles dans l'entreprise ;
- qui permette l'exercice d'un droit d'opposition à tout accord, aux organisations syndicales représentant 50 % des votants aux élections dans l'entreprise ;
- qui donne aux instances représentatives un rôle d'appui à la négociation et à la mise en œuvre des accords dont la conclusion relève de la seule responsabilité de l'organisation syndicale.

Construire un avenir solidaire : le choix de l'efficacité

40. La CFDT : l'ambition d'un syndicalisme de transformation sociale

400. Les choix que formule la CFDT demandent une recherche constante d'opérationnalité et de résultats. Cela nous crée une double obligation : il nous faut dans le même temps et dans le même effort, élever notre seuil d'efficacité revendicative et accroître la force de notre organisation. C'est par cette double exigence que nous pourrions prétendre remplir notre fonction sociale et faire vivre un syndicalisme d'adhérents.

401. Pour mettre en œuvre ces orientations, la CFDT a besoin d'amplifier sa présence syndicale, d'améliorer son rapport aux adhérents, aux salariés et aux retraités. Leur implication, leur participation sont des éléments clefs d'une plus forte mobilisation, d'une légitimité renforcée, d'une adhésion plus forte en nombre, en même temps qu'elles consolident et qu'elles créent du lien social.

402. Pour sa part, la CFDT entend assumer, en un seul mouvement, sa fonction de contestation sociale et sa responsabilité de force de propositions dans la défense des salariés. La pertinence d'une revendication tient à la synthèse qu'elle construit entre les aspirations individuelles, les intérêts du collectif concerné et la solidarité avec les autres salariés, les retraités, les chômeurs et les exclus. C'est autour de cette ambition qu'il s'assigne que notre syndicalisme doit démontrer sa capacité de transformation sociale.

403. Cette ambition implique de relever un défi majeur : faire la démon-

stration que nos revendications et notre démarche bénéficient aux chômeurs et aux exclus. Leur présence massive exerce une pression sociale importante, par l'image qu'elle renvoie à la société, aussi bien celle des solidarités que des peurs qu'elle suscite. Leurs difficultés, liées à leurs conditions de vie, pour s'intégrer à une action collective organisée nous font obligation de créer toutes les passerelles nécessaires pour les y associer.

404. C'est pourquoi la responsabilité de la CFDT, partout où elle en a les moyens, d'abord dans les professions et les entreprises comme dans leur environnement, est de faire pencher la balance à tous les niveaux en faveur de compromis favorables à l'emploi et à la reconstruction du lien social. Elle l'exercera en proposant des choix collectifs dans lesquels les salariés se reconnaissent, parce qu'ils y trouvent aussi leur intérêt. Pour la CFDT, l'épanouissement individuel ne peut se dissocier de garanties collectives, de la mise en pratique des valeurs de liberté, de justice sociale, de solidarité et d'émancipation, fondements de la cohésion sociale.

405. Pour recréer une mobilisation autour de thèmes partagés, pour tisser des liens sociaux plus solidaires, la CFDT doit :

- accroître son nombre d'adhérents et renforcer son audience ;
- avoir une communication à tous les niveaux plus forte et plus percutante ;
- rendre concrète la relation entre le développement de la personne et l'action collective ;
- articuler les aspirations actuelles des salariés et les réponses aux besoins collectifs ;
- prendre en charge la demande de participation sous des formes diversifiées ;
- être ouverte aux autres organisa-





tions syndicales, aux mouvements associatif, coopératif et mutualiste.

41. La CFDT : l'efficacité

410. Des terrains d'action privilégiés

4100. Le choix des terrains revendicatifs prioritaires pour les trois années à venir résulte de l'analyse des tendances lourdes d'évolution de notre société et de la nature des nouveaux équilibres qu'il convient de rechercher. Il résulte aussi de l'obligation que se font toutes les organisations de la CFDT d'obtenir des résultats tangibles.

4101. Cinq terrains d'action sont prioritaires :

- une réduction du temps de travail massive et diversifiée concernant tous les salariés ;
- l'insertion des jeunes dans l'emploi et dans la société ;
- le développement de nouvelles activités créatrices d'emplois, la lutte contre toutes les formes d'exclusion ;
- l'amélioration de la qualité de vie au travail ;
- la protection sociale, à la recherche de son équilibre entre croissance et la demande sociale, financement et solidarité.

4102. Cadre revendicatif impulsé par la Confédération, ces terrains seront investis par chacune des organisations en fonction de leurs réalités propres. Il est de la responsabilité de chacune d'entre elles de trouver les déclinaisons et les traductions opérationnelles des grandes lignes directrices et fédératrices de notre action.

4103. C'est bien un rapport de forces de toute autre envergure, multiforme dans son expression, qu'il faut enclencher sur l'emploi et contre l'exclusion. Une telle dynamique ne se décrète pas, elle se construit dans la démultiplication de la prise en charge de cette action de l'entreprise à la branche et dans les territoires. Cette volonté est cohérente avec l'organisation d'initiatives confédérales. En effet, l'action de longue haleine dans laquelle nous sommes engagés nécessite à certains moments de lui donner force et visibilité.

411. Une réduction du temps de travail massive, diversifiée, concernant tous les salariés

4110. Le temps de travail change : est au carrefour de l'emploi pour tous et des nouveaux équilibres de la vie personnelle.

4110.0. Face au chômage de masse au sous-emploi et à la concentration de l'activité rémunérée sur la tranche d'âge des 25-55 ans, la CFDT réaffirme que le droit au travail doit être effectif pour tous. Pour la croissance, les gains de productivité et une autre répartition des revenus doivent être utilisés dans ce but.

4110.1. Le temps de travail bouge

à notre insu: temps partiel contraint, nocturnes et travail de nuit, travail saisonnier, travail du dimanche, chômage partiel succédant aux heures supplémentaires, l'utilisation des forfaits, etc. Notre action syndicale doit donc être offensive. Il nous faut innover et négocier des rythmes diversifiés de l'organisation du temps de travail permettant de prendre en compte les aspirations des salariés à mieux concilier leur vie professionnelle, familiale et sociale, tout en développant l'emploi.

4110.2. Pour développer l'emploi, la CFDT considère que le premier terrain majeur d'action est celui de la baisse importante et diversifiée de la durée effective du travail.

4110.5. Cette réduction de la durée du travail doit être importante pour éviter que les gains de productivité ne réduisent son impact en création d'emplois nouveaux. Aussi la CFDT revendique une loi cadre pour abaisser significativement la durée du temps de travail et aboutir progressivement aux 32 heures hebdoma-

daires. Cette réduction doit être déclinée en termes revendicatifs au plus près de la réalité des branches professionnelles et des entreprises. Elle peut prendre des formes multiples: hebdomadaires (32H, 35H, semaines de 4 jours...), annuelles (congrés supplémentaires ...) ou sur l'ensemble de la carrière (réduction progressive d'activité ...).

4111. Les conditions d'une RTT efficace.

4111.0. Elle doit être négociée et diversifiée dans ses modalités:

- pour qu'elle puisse concerner tous les salariés, quelles que soient leurs responsabilités, quels que soient les modes de production, les types de services, les secteurs d'activités et la taille des entreprises;
- pour qu'elle réponde à la variété des aspirations des salariés à mieux gérer leur vie au travail et hors travail;
- pour qu'elle préserve la liberté de choix de chacun en l'inscrivant dans une dynamique collective.

En l'absence d'ouverture de négociations, la CFDT revendiquera une impulsion législative créant une obligation de négocier la réduction du temps de travail et ses modalités dans les branches professionnelles. En ce qui le concerne, l'Etat doit assumer ses responsabilités d'employeur.

4111.1. La négociation sur l'organisation de la réduction de temps de travail sur l'année est un des leviers déterminants pour progresser sur l'objectif d'une réduction du temps de travail créatrice d'emplois. Elle permet en outre la maîtrise et le contrôle des rythmes de travail, des heures supplémentaires et du recours aux CDD, de l'intérim, du temps partiel contraint, ou encore des dépassements

horaires non payés. La référence hebdomadaire du temps de travail, par les garanties minimales qu'elle fixe, demeure indispensable, mais elle ne peut plus servir de cadre unique à la réduction de celui-ci.

4111.2. Déjà, des formes innovantes d'organisation du travail sont imaginées et négociées: repos compensateurs, congés supplémentaires, transformation de primes en congés, travail à temps partagé, temps scolaire, temps partiel choisi accompagné de garanties, etc.

4111.3. Pour la CFDT, il faut poursuivre dans cette voie. La CFDT privilégiera les négociations dans les branches et les conventions collectives afin d'élargir la recherche de réponses à une nouvelle répartition du temps de travail tout au long de la vie active. Pour cela, la CFDT revendique:

- la généralisation de la réduction progressive d'activité ouvrant la possibilité de diminuer progressivement son temps de travail en fin de carrière.

- la création d'un capital temps-formation équivalent à 10 % du temps de travail sur la durée de la vie active afin d'initier de nouvelles articulations entre la formation et le travail. Une première étape a été franchie par l'accord du 5 juillet 1994 sur la formation professionnelle.

- la constitution d'une épargne-temps permettant de suspendre ou de réduire son activité pendant une période pour raisons personnelles, familiales ou sociales. Pour garantir son utilisation en cas de changement d'entreprise, la CFDT préconise la création d'organismes paritaires de collecte et de gestion de cette épargne.

Dans tous les cas, le temps de tra-



vail dégagé par les salariés bénéficiaires de ces formules doit profiter à l'emploi. Les résultats doivent être perceptibles et mesurables.

4112. Des garanties collectives indispensables.

4112.0. Les salariés doivent trouver intérêt et contreparties dans leurs conditions de vie et de travail à la réduction de la durée du travail. C'est pourquoi des garanties collectives doivent être obtenues pour que tous les salariés puissent bénéficier d'une RTT quelle qu'en soit la forme.

4112.1. Ces garanties collectives doivent porter, notamment, sur un financement de la réduction de la durée du travail, sur la protection sociale, sur la retraite, sur les conséquences en cas de licenciement, sur les possibilités de retour à un plein temps dans le cas de temps partiel choisi, sur le statut, l'évolution des carrières des salariés, etc.

4112.2. Ces garanties collectives négociées au seul plan de l'entreprise ne peuvent suffire; elles doivent être élaborées au niveau de la branche, voire au niveau national interprofessionnel, si l'on veut avoir un effet massif pour l'emploi et éviter de trop fortes disparités entre entreprises.

4113. Le financement de la réduction de la durée du travail.

4113.0. La réduction du temps de travail est un investissement pour l'emploi; elle a un coût. Pour que le temps libéré pour les uns se convertisse effectivement en emplois pour les autres, il faut en prévoir le financement partagé au niveau tant de la société que des entreprises.

4113.1. La réduction du temps de tra-

vail implique une autre répartition des fruits de la croissance dans la société. Cet arbitrage entre revenu et emploi concerne tous les revenus, notamment par l'intermédiaire des cotisations sociales et de la fiscalité

4115.2. L'équilibre entre création d'emplois, évolution des salaires, des profits et des prélèvements sociaux ne peut être trouvé au seul niveau de l'entreprise, ni même de la branche professionnelle.

4115.3. L'Etat doit donc jouer un rôle d'impulsion et de redistribution. Il le fait déjà en cas de difficultés économiques d'entreprises à travers les différentes formes d'intervention de la FNE. L'intervention de l'Etat ne doit pas se limiter à ces situations mais intervenir en amont et plus globalement.

4115.4. C'est pourquoi, la CFDT propose la création de fonds d'intervention active pour l'emploi, alimentés par des ressources publiques redéployées. Ils viendraient aider au financement de projets concrets négociés, favorables à l'emploi sous toutes ses formes.

4115.5. De même l'allégement des cotisations patronales et toutes les incitations à la création d'emplois salariés doivent être soumis à des engagements négociés de maintien ou de création d'emplois consécutifs à des RTT ou d'emplois de proximité ou toutes autres formes de développement de l'emploi.

4115.6. La CFDT revendique une autre répartition des gains de productivité, plus favorable à l'emploi concernant les profits, les investissements, la masse salariale et les effectifs. Dans toute négociation salariale, à quelque niveau qu'elle se situe, elle proposera un volet emploi

4115.7. La participation des salariés au financement de la réduction du temps du travail est un des éléments de la négociation. Dès lors que le volume de l'emploi créé est conséquent et la réduction du temps de travail importante, la contribution des salariés, différenciée selon leur niveau de rémunération, permet l'expression d'une solidarité active et collective pour l'emploi.

4115.8. Pour la CFDT, la masse salariale doit progresser avec une répartition équitable entre emploi et salaire. Cette répartition doit permettre le maintien du pouvoir d'achat global des salariés et l'amélioration des plus bas salaires. La CFDT réaffirme la nécessité de maintenir le SMIC et de le faire évoluer comme la moyenne des salaires. Par ailleurs, elle poursuivra ses efforts dans les branches professionnelles et dans le cadre de la Commission Nationale de la Négociation Collective pour la revalorisation des minima conventionnels et la refonte des classifications permettant à tous un réel déroulement de carrière.

412. L'insertion des jeunes dans l'emploi et dans la société

4120. L'action en direction des jeunes est prioritaire et requiert une vigilance syndicale accrue à tous les niveaux de l'organisation.

4121. La CFDT a une responsabilité particulière dans le développement et le bon déroulement des contrats d'insertion en alternance, des contrats d'apprentissage. La CFDT dénonce les dérives dans l'utilisation abusive des CES qui se substituent trop souvent à des emplois. Pour tous ces dispositifs la CFDT négociera les conditions d'accueil,



de travail, de formation et de débouchés vers l'emploi dans les entreprises, les relations entre les entreprises et les organismes de formation ainsi que la formation des tuteurs et la reconnaissance de leur fonction. Une attention particulière devra être portée aux jeunes rencontrant des difficultés d'insertion parce que victimes de ségrégations.

4122. Sur ces questions, chaque délégué, chaque équipe syndicale d'entreprise et d'établissement, du privé comme du public, devra élaborer et faire connaître ses propositions, veiller à leur mise en œuvre et en assurer le suivi et le contrôle régulier.

4123. A l'avenir, pour la CFDT, toute convention de formation-insertion des jeunes signée entre l'Etat et les chambres patronales doit être précédée d'une négociation au niveau des branches professionnelles ou, à défaut, d'une consultation des CPNE.

4124. Les représentants CFDT dans les COPIRE s'emploieront à ce que les politiques d'orientation, de suivi et de formation des jeunes élaborées

par les conseils régionaux prennent bien en compte ceux des jeunes qui sont les plus éloignés de la qualification et de l'emploi.

4125. Dans les branches comme dans les régions, dans un souci de complémentarité, la CFDT veillera au développement et à la diversification des actions d'orientation, des voies de formation et des méthodes d'apprentissage des jeunes.

4125 bis. L'Etat et les collectivités publiques, premiers employeurs de France, doivent montrer l'exemple, à la fois en créant les emplois nécessaires à la réalisation de leurs missions de service public et en jouant un rôle actif dans les processus d'insertion et de réinsertion.

4126. Pour les jeunes rencontrant des difficultés particulières d'insertion dans les entreprises, il convient d'offrir des voies d'accès aménagées à l'emploi. A cet effet, les structures syndicales CFDT soutiendront le développement des activités d'insertion par l'économie menées par les associations intermédiaires, les entreprises d'insertion et les régies de quartier. Ces types d'organismes, dont les objectifs sont clairement définis, les publics bénéficiaires identifiés, les activités contrôlées, sont par ailleurs indispensables pour aider à se réinsérer les personnes gravement déstructurées par le chômage de longue durée.

4127. La formation initiale doit prévenir les mécanismes d'exclusion ou les difficultés d'insertion des jeunes en développant l'orientation scolaire et professionnelle et la formation en alternance, point d'appui d'une efficacité accrue de l'enseignement professionnel et technologique et de la revalorisation de son image. La CFDT soutiendra la généralisation

des formations communes «tuteurs en entreprises et enseignants de lycées professionnels» dans un but de rapprochement école-entreprise et du développement qualitatif des formations en alternance.

4128. Passage obligatoire, lieu de rencontre et de confrontation de toutes les différences, de toutes les difficultés, l'école doit faire l'objet d'une attention particulière et prioritaire de la part de la nation pour remplir sa mission. L'amélioration et la transformation du service public d'enseignement doivent permettre de combattre l'échec scolaire et de réduire les inégalités. L'implantation des établissements, les moyens humains et matériels doivent, partout sur le territoire, être en mesure d'assurer à chacun les mêmes chances pour son avenir, sans distinction sociale d'aucune sorte.

413. Développer de nouvelles activités, lutter contre toutes les formes d'exclusion



4130. Le syndicalisme CFDT, du lieu de travail à l'interprofessionnel, doit aussi explorer et promouvoir des réponses innovantes susceptibles d'aider à la création d'emplois nouveaux. Ces innovations se dessinent autour des orientations suivantes :

4131. Accroître le volume de travail par le développement de nouvelles activités. Les emplois de proximité, qu'il s'agisse des services aux personnes, aux collectivités, de la protection de l'environnement ou de l'animation de la vie locale, répondent à de réels besoins. Ils constituent un gisement d'emplois important, aujourd'hui insuffisamment exploité en raison de son manque de solvabilité.

4132. Créer de nouvelles modalités de financements pour assurer le développement de ces activités : mixant des fonds publics (Etat et collectivités territoriales), des fonds sociaux (fonds communs de placement, CNAF, etc.), des fonds d'épargne solidaire ainsi que la contribution financière des bénéficiaires des usagers de ces services.

4133. Garantir la reconnaissance conventionnelle de ces métiers et la professionnalisation des salariés de ces nouveaux secteurs. Cela nécessite, en lien avec les partenaires sociaux de la profession, de sortir de la seule relation de gré à gré et de confier à des services publics ou à des organismes agréés la structuration de l'offre et de la demande. Cette reconnaissance conventionnelle ne doit pas remettre en cause les garanties collectives acquises dans ces secteurs.

4134. Un engagement financier des pouvoirs publics et des collectivités territoriales doit permettre un soutien de toutes les structures, associations, entreprises ou autres, qui contribuent au développement de ces services.

4135. La CFDT engage ses équipes à :

- agir pour que les CE, les COS et les CAS jouent un rôle moteur dans le développement de ces nouvelles activités, d'une part, en assurant la promotion d'une offre de service de qualité aux salariés des entreprises, et, d'autre part, en contribuant à la solvabilisation des demandes directes ou émanant des associations prestataires de services.
- gérer de manière encore plus solidaire les CE et les structures similaires afin d'établir plus de liens entre les salariés et les chômeurs et de diminuer les disparités entre les

travailleurs, de créer ou de faciliter l'emploi.

4136. Par ailleurs, la CFDT incite les CE à mobiliser une partie de leur trésorerie ainsi qu'à orienter les fonds de participation des salariés en direction du fonds commun de placement insertion-formation, récemment créé dans le cadre d'une convention signée par la CFDT et la Fondation France Active.

4137. La lutte contre l'exclusion, la traduction dans des actions concrètes de la solidarité entre salariés et chômeurs, la mise en œuvre de coopérations tant au plan local que national pour la création d'emplois, l'aménagement du territoire, l'amélioration du cadre de vie, imposent que les accords conclus avec la FNARS et le COORACE soient développés à la fois au niveau local et professionnel.

4138. La lutte contre l'exclusion demande un engagement d'ensemble des forces sociales. La CFDT a, dans ce cadre, des responsabilités particulières: en priorité de peser davantage sur les politiques publiques (logement, action sociale, services publics de proximité, éducation, santé...) et exiger notamment la garantie des droits à un habitat de qualité. Dans cette optique, il est nécessaire d'interroger avec rigueur et précision ce qui fait la qualité de la décision publique en matière de logements sociaux.

414. Améliorer la qualité de vie au travail

4140. La formation permanente, les changements de l'organisation et des conditions de travail restent des moyens d'action essentiels pour que des salariés acquièrent davantage de compétences et de responsabilités et



soient en mesure de maîtriser leur situation de travail, d'évoluer avec elle et de la changer quand il le faut.

4141. Les salariés souhaitent en tout premier lieu exercer leur travail dans des conditions qui ne portent pas atteinte à leur santé et à leur équilibre personnel. En lien avec les équipes syndicales, les responsables syndicaux chargés des conditions de travail poursuivront leur travail de prévention, d'information et d'alerte sur tous les risques encourus: accidents professionnels, psychopathologies liées au stress. Ils s'attacheront également à ce que les salariés atteints dans leur intégrité physique bénéficient de réparations au titre de l'accident du travail ou de la maladie professionnelle. Une attention particulière sera apportée aux conditions de travail des salariés en contrats précaires (CDD, intérim, CES), ou employés dans des entreprises sous-traitantes et insuffisamment informés sur les dangers auxquels ils sont exposés. L'effort des syndicalistes CFDT, doit s'exercer dans et à l'extérieur des entreprises et des services, et prendre en compte les incidences de leur activité sur l'environnement à court, moyen et long terme. Cet aspect de l'action syndicale sera l'objet d'un effort d'information et de formation afin de permettre un engagement rapide et efficace des militants en particulier dans les CHSCT.

4142. De plus en plus de salariés craignent d'être exclus de l'entreprise faute de n'avoir pu ou su s'adapter à l'évolution des nouvelles technologies et des métiers qui en découlent. En même temps ils aspirent à bénéficier de plus d'autonomie et de responsabilité. La réponse à ces craintes et ces aspirations passe par la mise en œuvre d'organisations du travail plus qualifiantes, recomposant les tâches, réduisant les niveaux hiérarchiques, décloisonnant les différents services de l'entreprise et préparant les salariés à leurs nouvelles fonctions techniques et relationnelles. Il faut dans le même temps veiller à conserver des emplois accessibles à tous sans qualification préalable.

4143. Du niveau sectoriel au niveau territorial, de l'établissement au comité de groupe européen, les équipes CFDT, mieux coordonnées, utiliseront les moyens existants pour infléchir les politiques de gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences ainsi que les politiques de formation professionnelle des salariés et d'accueil-formation de demandeurs d'emploi.

4144. D'une façon plus précise, il conviendra:

- de saisir toutes les occasions de favoriser l'égalité professionnelle et la mixité de tous les emplois;
- de continuer à promouvoir l'insertion professionnelle des travailleurs

handicapés en veillant notamment à leur accueil, à leur formation et à leur accompagnement;

-de permettre à chacun d'évoluer professionnellement en améliorant sa professionnalité et sa qualification, par la voie de la formation professionnelle continue et de la reconnaissance des acquis tirés de l'expérience;

-d'inciter les entreprises à négocier l'adaptation interne (réorganisation du temps de travail des salariés permanents) plutôt qu'à la flexibilité externe (intérim, CDD, sous-traitance, travail indépendant...);

-d'être offensif et d'une extrême vigilance sur les contenus des plans sociaux;

-de négocier des garanties individuelles et collectives en cas de mobilité professionnelle ou géographique. Dans un monde en profonde mutation, la formation constituera un des leviers essentiels de construction de ces nouvelles garanties collectives en même temps qu'un moyen individuel de réassurance professionnelle et personnelle;

-de veiller au respect des personnes et de leur vie privée, en particulier lors des procédures de recrutement et d'évaluation ou dans l'usage des nouvelles technologies: vidéo-surveillance, informatisation des données.

4145. Pour mener à bien cette action quotidienne, pour poser les vrais problèmes et faire des propositions adaptées, il nous faut d'une part avoir une vision prospective des évolutions du travail, d'autre part bien connaître les réalités vécues et les aspirations des salariés.

A cet effet, la CFDT engage toutes ses organisations et ses adhérents dans un grand «chantier travail» dont l'objectif est de revitaliser l'action revendicative sur ce terrain.

415. La protection sociale évoluer pour mieux la défendre

4150. La solidarité de notre société se joue dans la capacité à répondre aux besoins actuels de la protection sociale et à trouver les équilibres financiers nécessaires. L'un des premiers devoirs de solidarité est de réduire les zones d'exclusion qui touchent les personnes les plus fragilisées par la crise. Pour assurer la pérennité de notre système de protection sociale, la CFDT estime indispensable de faire connaître les principes qui doivent guider une indispensable réforme d'ensemble. Celle-ci doit porter sur:

- une modification des financements pour rendre les contributions plus justes;
- une évolution du système de soins pour le rendre plus efficace et responsabilisant pour les professionnels médicaux;
- une clarification de la politique familiale;
- une garantie des revenus de remplacement;
- une redéfinition des responsabilités respectives de l'Etat et des partenaires sociaux.
- le développement de la prévoyance collective via les contrats collectifs d'entreprise, d'interentreprises et de branches.

4151. En ce qui concerne les revenus de remplacement, la CFDT estime que le financement des risques vieillesse, invalidité, indemnités journalières, accidents du travail et chômage doit être assis au principal sur les salaires.

4152. Concernant la maladie, la famille et la dépendance, leur financement doit reposer sur l'ensemble des revenus - revenus du travail, de remplacement ou financiers, immo-





biliers et mobiliers. La contribution de ces différents types de revenus doit être équitable. Cela implique notamment un rééquilibrage progressif de la contribution maladie des retraités et des produits de l'épargne en la portant au niveau de celle des salariés. Il faut poursuivre la voie ouverte par la CSG en lui donnant clairement un statut de cotisation. Pour éviter de peser sur les plus bas revenus, la CFDT est favorable à l'instauration d'une progressivité des cotisations par un abattement à la base.

4153. La réforme des modalités de financement de la protection sociale ne doit pas conduire à un désengagement des entreprises. La part assurée par celle-ci doit s'étendre à l'ensemble de la richesse qu'elles créent.

4154. Dans le domaine de la santé, la CFDT demande la mise en place d'un régime universel d'assurance maladie couvrant la population résidant sur l'ensemble du territoire français et lui garantissant l'accès aux soins. Cela ne conduit pas à la mise en place d'une caisse unique.

4155. Parce qu'une progression excessive des dépenses de santé mettrait en péril la Sécurité Sociale, la démarche de maîtrise médicalisée, et pas seulement comptable, de l'évolution des dépenses est incontournable. Les moyens financiers doivent donc être fixés en fonction des biens et des services de santé (soins et prévention) dont la collectivité entend assurer l'accès à tous ses membres, compte

tenu des évolutions démographiques, géographiques, technologiques et épidémiologiques. De plus les mécanismes de contrôle et d'évaluation doivent être renforcés.

4156. Concernant l'accès aux soins, il est urgent d'améliorer progressivement la prise en charge par l'assurance maladie. Cela passe par l'amélioration de certains taux de remboursement. Cela passe aussi par le respect, de la part des professionnels de santé, des tarifs de la sécurité sociale. Pour rendre cette mutation compatible avec l'objectif de maîtrise des dépenses de santé, la CFDT souhaite que soit attribué au médecin généraliste, librement choisi, un rôle de pivot: il lui serait confié le suivi du patient et son orientation dans le système de santé, notamment pour les soins courants, la prévention, l'éducation sanitaire, l'orientation vers les spécialistes et les établissements de soins. La coordination des différents intervenants dans le domaine sanitaire et médico-social doit être organisée. Ce rôle accru sera assorti du passage à une rémunération du généraliste en partie forfaitaire et, pour l'assuré qui a choisi ce système, de la disparition du ticket modérateur pour les consultations.

4157. La CFDT estime que la société a le devoir de créer les conditions qui permettent à un couple de choisir d'avoir des enfants, quelles que soient ses ressources. La CFDT précisera dans les trois ans à venir les moyens de rendre le système plus redistributif envers les familles les plus défavorisées, en agissant sur les critères

de ressources et la fiscalité.

4158. Toutes les familles doivent pouvoir assurer l'éducation des enfants et adolescents et faire face à la maladie ou au handicap de certains de leurs membres. La réduction du temps de travail, le droit à la réintégration après un congé parental et l'accès pour tous aux services de proximité doivent permettre de concilier activité professionnelle et vie familiale.

4159. La CFDT a exprimé son désaccord sur la réforme du régime général des retraites de l'été 1993. Elle poursuivra son action pour revenir à plus de justice en la matière. Elle réaffirme son attachement à la répartition, facteur important de solidarité entre générations. Elle exige en particulier:

- une négociation pluriannuelle pour la revalorisation des pensions liquidées afin de parvenir à une évolution parallèle du pouvoir d'achat des retraités et des actifs, avec une revalorisation plus importante des basses retraites et des petites pensions de réversion;
- l'indexation des comptes individuels sur l'évolution des salaires et non sur les prix et le retour aux dix meilleures années comme base de calcul de la retraite générale afin de garantir le niveau de revenu de remplacement à la liquidation;
- la possibilité de faire liquider sa retraite au taux plein avant 60 ans pour les professions pénibles et les carrières longues en commençant par celles qui ont le plus cotisé au-delà de 40 ans;
- des possibilités de rachat pour les périodes de formation initiale longues;
- le minimum contributif à 55 % du SMIC et évoluant comme celui-ci;
- les pensions de réversion portées à 60 %.

4160. L'allongement de la durée de vie crée à notre société des responsabilités nouvelles face au risque de dépendance: la CFDT réaffirme sa revendication de création d'une allocation dépendance, véritable aide à l'autonomie, ayant un caractère légal, gérée par la Sécurité sociale et financée par tous les revenus. Cette allocation, variable selon le niveau des revenus, devra garantir pour les personnes concernées le choix d'un service à domicile ou d'un hébergement dans des établissements.

4161. Concernant les règles de fonctionnement de la protection sociale, il faut clairement établir et séparer ce qui relève de la décision politique et ce qui relève de la gestion.

4162. S'agissant des risques retraite et chômage notamment, il appartient aux partenaires sociaux de décider des orientations politiques et de les mettre en œuvre.

4163. S'agissant de la politique de santé, de la politique famille ou de celle liée au vieillissement, il appartient à l'Etat de déterminer les grandes orientations après concertation avec les différentes composantes de la société. Cette responsabilité reste compatible avec la gestion par les partenaires sociaux de ces politiques.

42. La CFDT : une force

4200. Notre audience dépend de la pertinence de nos revendications mais tout autant de notre capacité collective à les mettre en œuvre. Aussi la CFDT doit développer pleinement ses potentialités pour devenir une force plus participative et imaginative dans ses pratiques et ses

modes d'action, plus fermement représentée dans les entreprises, plus compétente dans ses fonctions, mieux reconnue à tous les niveaux de confrontation.

421. Une base sociale plus large : généraliser l'adhésion

4210. Notre force réside dans la poursuite et l'amplification des efforts de développement dont les objectifs et les méthodes ont été précisés lors du congrès de Paris. Pour cela, un effort particulier sera poursuivi dans les organisations afin de donner au développement des moyens spécifiques au plan logistique et méthodologique.

4211. Le renforcement de notre présence dans le privé et prioritairement dans le secteur tertiaire s'impose. Le travail spécifique en direction des grands établissements s'intensifiera comme l'accent mis pour combler notre déficit de présence dans les PME/TPE.

4212. Pour que la CFDT soit réellement représentative de toutes les composantes du salariat, des actions spécifiques doivent se développer en direction: des femmes, par une meilleure prise en compte de leurs contraintes et de leurs attentes; des préretraités et retraités en assurant la continuité du lien d'adhésion pour les syndiqués et en développant nos efforts en direction de tous les autres; des cadres auxquels nous proposons un espace syndical d'expression appropriée; des demandeurs d'emploi pour maintenir ou créer un lien syndical.

4213. Pour tous ceux-là, et quelle que soit leur nationalité, la CFDT recherchera des modalités d'engagements diversifiés, adaptés à leurs

attentes et à leur culture : elle leur facilitera l'accès aux différents mandats et niveaux de responsabilités syndicales.

4214. La syndicalisation des jeunes est un objectif stratégique : elle est le moyen pour eux de peser sur leur avenir tout en étant la condition de notre renouvellement en responsables et en idées. Les militants s'emploieront à améliorer l'accueil syndical personnalisé ou collectif des jeunes embauchés ou stagiaires, à intégrer leurs préoccupations dans l'élaboration revendicative et à leur offrir des possibilités de prise de responsabilité. L'engagement de toutes les organisations dans le développement et la vitalité des associations Turbulences ouvrira aux jeunes – salariés, étudiants, stagiaires, apprentis et sans emploi – un espace d'expression et d'informations spécifiques.

4215. Dans le cadre de la syndicalisation, l'expérimentation de la prestation de soutien à l'adhérent décidée au congrès de Paris sera poursuivie. Le congrès mandate le Conseil national pour suivre la mise en œuvre et prendre les mesures nécessaires au regard des évolutions constatées.

422. Des pratiques plus participatives dans l'organisation syndicale

4220. La construction d'un syndicalisme d'adhérents demeure un défi majeur pour la CFDT. L'expérimentation de nouvelles formes d'adhésion, y compris le chèque syndical, sera poursuivie et développée.

4221. Les équipes CFDT développeront des démarches de travail syndical plus participatives avec les adhérents. L'expression et la prise en compte des préoccupations des



salariés sont essentielles pour construire des réponses solidaires en prenant appui sur les adhérents, l'appropriation des objectifs construits avec les salariés conditionne leur participation aux diverses formes de mobilisation.

4222. Ainsi le chantier sur le travail « la CFDT enquête, en débat, en action », est d'ores et déjà lancé. Ce chantier confédéré, tirant profit et enseignement de la démarche du GAPS, adoptera une méthode d'enquête participative qui portera en germe un profonde et durable rénovation de nos pratiques syndicales CFDT.

423. La double dimension professionnelle et interprofessionnelle d'un syndicalisme confédéré : ancrage professionnel, assise territoriale

4230. L'action syndicale dans l'entreprise est fondamentale pour ancrer nos priorités dans le professionnel et assurer le développement de la force syndicale.

4231. La recherche constante du meilleur rapport de forces marque notre démarche revendicative. Aussi l'impulsion, les ajustements et la coordination pour créer une dynamique forte de négociation nous font choisir la branche comme lieu pri-

vilégié pour amplifier l'action.

4232. Ce choix stratégique fort ne nous fait pas négliger la difficulté que représente l'absence de volonté et d'engagement patronal au niveau de la branche.

4233. Dépasser le repli du « tout entreprise » qui traduit la position patronale actuelle, nous invite à développer des actions conflictuelles plus fortes au bénéfice d'un meilleur rapport de forces au niveau de la branche.

4234. Pour cela, les fédérations ont la responsabilité d'élaborer :

- des plates-formes revendicatives adaptées à chaque branche, y compris dans leur dimension territoriale, débattues et diffusées pour favoriser la participation des salariés la plus large ;

- une bonne préparation du terrain pour que les salariés valident par leur participation les initiatives d'action ;
- la construction de temps forts de mobilisation et la fixation d'échéances pour les équipes syndicales.

4235. L'action revendicative, particulièrement sur l'emploi et l'exclusion, commande une complémentarité entre les logiques professionnelles et territoriales qui se croisent dans l'action des fédérations et dans celle des structures interprofessionnelles.

4236. Afin de parvenir à une meilleure cohérence d'intervention de

la CFDT sur le thème de la formation professionnelle, ce travail commun entre branches et territoires devra s'appuyer sur le renforcement des compétences spécifiques de chacun et la recherche de nécessités complémentarités. Une coordination plus étroite devra s'instaurer entre les représentants dans les COPIRE et les responsables régionaux de branche, ainsi qu'entre ceux des OPCA régionaux et de branches.

4237. La dimension géographique, professionnelle et interprofessionnelle, de la lutte pour l'emploi et contre l'exclusion est fondamentale parce que se jouent sur les différents champs territoriaux à la fois des confrontations sociales fortes et la construction de solidarités. Elle implique un engagement continu et coordonné de toutes les organisations professionnelles et interprofessionnelles de la CFDT sur l'aménagement du territoire y compris dans sa dimension transfrontalière, la politique de la ville, le développement local, les plans sociaux, la formation, l'insertion des jeunes et l'émergence d'activités nouvelles, plus particulièrement dans les services de proximité.

4238. Les représentants CFDT dans toutes les instances de consultation et de concertation territoriales - du comité de bassin d'emploi aux conseils syndicaux interrégionaux au niveau européen en passant par les CESR - devront être porteurs des priorités CFDT : sauvegarder et développer l'emploi dans tous les secteurs de production de biens et de services.

4239. La proximité territoriale convient à la prise en charge des problèmes spécifiques des chômeurs et des exclus. La CFDT doit activer

tous les réseaux dans les institutions sociales pour trouver les solutions concrètes aux problèmes posés, mobiliser ses réseaux professionnels et de services publics pour les épauler, proposer dans ses permanences locales des services et des conseils adaptés.

4239.1. La nécessité de créer des synergies renforce notre choix d'une démarche confédérée, seule capable de faire émerger des approches interprofessionnelles plus solidaires, de construire des réformes de fond nécessaires et de réussir la lisibilité de l'action syndicale dans la société.

424. Des structures CFDT mieux organisées et plus efficaces

4240. L'évolution de nos structures est rendue urgente par la nécessité, d'une part, d'anticiper le mouvement de restructuration des secteurs économiques et, d'autre part, de tirer pour nous mêmes les conséquences d'une rénovation des relations professionnelles.

4241. Le travail entrepris depuis le dernier congrès devra se poursuivre et se concrétiser prioritairement à l'échelon du syndicat. La diversification des modes de structuration et le regroupement des syndicats constituent un axe prioritaire d'action. Le syndicat, base de tout notre édifice, doit avoir la force, la surface, la cohérence adaptée à ses responsabilités et à son champ.

4242. Etre plus proche des salariés et des retraités, plus efficace, notamment dans la gestion des moyens, nous incite à simplifier nos structures, à les alléger et à clarifier les compétences de chacune.





4243. Sur ce terrain aussi la confédération amplifiera son rôle d'impulsion avec un double objectif: la simplification du fonctionnement interne de structure, la recherche de la plus grande complémentarité des organisations entre elles. Cet effort de rationalisation des interventions s'attachera à mieux définir les zones d'intervention et les espaces propres à chaque structure ainsi qu'à progresser dans les efforts de tous en démultipliant les contrats entre les organisations.

425. Culture d'organisation et compétences syndicales: une même ambition formation

4250. Le renforcement de notre tissu militant conditionne notre efficacité opérationnelle, la richesse de nos débats internes et notre cohésion. Cela nous impose un effort soutenu de consolidation et prioritairement en direction des nouvelles générations de militants auxquels nous devons une attention particulière pour proposer à chacun un cadre d'engagement adapté à ses aspirations.

4251. L'élargissement de notre base sociale et le renouvellement de nos militants donnent une importance accrue à la transmission de la culture d'organisation, des savoirs et savoir-faire syndicaux. Pour cela, l'implication des militants est primordiale.

4252. Cette priorité d'organisation commande de concentrer les efforts

de formation des trois années à venir sur:

- la formation de collectifs syndicaux d'entreprises et d'établissements, privés comme publics, ainsi que celle des militants nouvellement élus et mandatés.

- la formation des responsables de syndicats à l'accueil et à la structuration des SSE, à l'élaboration revendicative et à la conduite de l'action.

- la formation des nouveaux responsables et permanents afin qu'ils soient à même de participer au renforcement de l'organisation.

43. La CFDT : des relations intersyndicales inscrites dans la perspective des convergences

430. La gravité des problèmes traités, tant en France qu'en Europe, exige de sortir de la paralysie générée par les relations intersyndicales dans notre pays. La CFDT ne se satisfait pas de cette situation.

431. Il faut absolument dépasser le particularisme français. La CFDT refuse de dissocier dans son action les fonctions de contestation d'une part, de proposition et d'engagement contractuel d'autre part, dissociation qui aujourd'hui encore clive le syndicalisme français. Pour la CFDT, ces deux fonctions sont indissociables et c'est leur articulation qui donne toute sa force à la démarche contractuelle.

432. Ce choix n'est pas partagé par toutes les organisations syndicales. Selon les cas, l'accent se trouve mis davantage sur l'une ou l'autre fonc-

tion de sorte que la CFDT n'intervient pas toujours avec les mêmes partenaires.

433. Force est de constater que les actions communes avec la CGT se limitent à la dénonciation.

434. Avec les autres centrales, les rapprochements se font le plus souvent dans les négociations et la gestion assurée dans les institutions paritaires et les CE.

435. Ces réalités conduisent la CFDT à des actions communes à géométrie variable dont l'objectif est d'abord la recherche de l'efficacité immédiate.

436. Les difficultés actuelles, la lenteur dans la mise en œuvre des convergences, les modifications récentes du paysage syndical, les réticences de FO à s'engager dans cette démarche n'altèrent en rien l'enjeu de cet objectif.

437. La CFDT ne reconçoit pas à agir pour un rapprochement intersyndical nécessaire si nous voulons faire avancer réellement notre priorité à l'emploi et à la lutte contre l'exclusion. Cela passe par un accord minimum à la fois sur les conceptions du syndicalisme et sur les objectifs que nous voulons atteindre. Dans une période où tout bouge, nous serons particulièrement attentifs à l'évolution des analyses et des pratiques de toutes les organisations.

438. L'ambition de faire progresser le syndicalisme donne toute sa force à notre volonté des convergences, axe majeur de notre stratégie. La CFDT qui n'a et ne fera jamais le choix de l'immobilisme et de l'isolement, continuera à s'impliquer résolument dans sa concrétisation, s'inscrivant dans la dimension européenne.

La présentation par Jacky Bontems

La charte de 1973 a marqué une étape importante dans notre syndicalisme confédéré. Mais elle a vieilli et présente aujourd'hui de graves défauts. Principal défaut : les syndicats règlent les timbres à prix fixe au Scpv alors que la cotisation est proportionnelle aux revenus des adhérents. C'est la sécurité pour les structures autres que les syndicats. C'est le confort pour les syndicats qui organisent des professions à salaires plus élevés que la moyenne. C'est l'appauvrissement des syndicats qui organisent majoritairement des secteurs à bas salaires. De correctif en correctif, la charte est devenue complexe.

Le Bureau national a fait le choix du débat. Nous avons rencontré plusieurs milliers de militants. Nos propositions ont ainsi constamment évolué entre le moment où nous avons commencé notre réflexion et la dernière version qui est soumise à votre appréciation.

Avec notre proposition, il n'y a plus de prix du timbre : la cotisation versée par chaque adhérent est répartie entre les syndicats et les structures.

La nouvelle charte doit répondre à deux soucis : préserver les principes

qui ont fourni à la Cfdt les moyens de son action et de son développement ; apporter une réponse aux revendications des syndicats par un système plus simple et plus solidaire. Nous voulons garantir l'indépendance de nos organisations avec une cotisation forte et proportionnelle au salaire. Nous voulons alléger les tâches de gestion, revaloriser le rôle du syndicat, et mieux assurer le financement de notre syndicalisme confédéré en faisant contribuer tous les syndicats selon leurs moyens. Nous voulons aider à la syndicalisation des catégories jusqu'à présent laissées pour compte parce qu'elles coûtaient trop cher au syndicat. Enfin, le projet constitue un bond en avant dans la mutualisation de nos moyens : c'est le parti pris de la solidarité interne.

Gagner en efficacité et en solidarité

Ces objectifs étant rappelés, venons-en à l'essentiel du projet. Nous proposons aux syndicats, pour transmettre les cotisations, deux moyens au choix : l'option « Service plus » et l'option « Pacsy ». Les syndicats choisiront en fonction de leur intérêt. Un système en pourcentage a naturellement des inconvénients. Il faut donc des correctifs. Nous préférons l'équité au systématisme. Nous proposons un minimum garanti pour les syndicats et un plafond au-delà duquel il n'y aura pas de répartition. Par contre, nous avons opté pour la mutualisation intégrale entre les fédérations et entre les unions régionales interprofessionnelles. Nous sommes bien devant un projet solidaire.

La nouvelle charte financière nécessitera une utilisation accrue de l'informatique et accentuera la connaissance de données concernant les adhérents.





Nous avons considéré qu'il était temps de nous imposer des règles déontologiques pour la protection de nos adhérents, mais aussi pour définir la circulation, entre les struc-

tures, des informations contenues dans les fichiers des syndicats.

Le Bureau national vous proposera d'élire une Commission de suivi de la charte informatique et financière. Les syndicats pourront s'adresser à elle, mais en cas de contestation, la dernière instance sera le Bureau national. Avec cette charte vous déciderez, certes, d'assumer des changements mais vous déciderez aussi de gagner en simplification, de gagner en efficacité, de gagner en solidarité. ■

Les amendements en débat

Report du débat

L'amendement présenté par le syndicat général des Transports des Yvelines demande le report pur et simple du texte au 44^e congrès.

- Le défenseur de l'amendement estime que la résolution se contente de prendre en compte les cotisations des adhérents que déclareront les syndicats par l'intermédiaire du Pac. Comment la Cfdt qui a été à l'initiative du chèque syndical peut aujourd'hui, dans le cadre d'un débat sur la répartition des moyens, faire l'impasse sur ces ressources complémentaires non comprises dans le Pac? La résolution est le reflet de l'existant. Il n'y a pas eu débat sur la grille de répartition et sur les besoins des différents niveaux. La charte précédente précisait une part garantie aux unions interprofessionnelles de base, il n'en est plus question.

- Le syndicat Hacuitex des Mauges (Cholet) combat l'amendement. Le texte soumis au congrès est le fruit de propositions, le fruit du travail des militants, de structures qui, au cours de différentes réunions, se sont opposées aux premières propositions et ont élaboré d'autres hypothèses à partir notamment de l'enquête nationale lancée en 1994. La charte actuelle conforte les syndicats à salaires plus élevés et appauvrit les syndicats à bas salaires. Une simple réforme du Fonds de péréquation ne suffirait pas. Si l'amendement est accepté, la solidarité devra attendre encore trois ans. c'est pour cela qu'il doit être rejeté.

- Le rapporteur souligne que la demande de renvoi proposée par le syndicat des Transports des Yvelines est passible de poursuite pour non assistance à syndicats en danger et pour entrave à la syndicalisation de

La commission de suivi de la charte financière et informatique

Inscrits: 20866 - Votant: 19462 -
Exprimés: 19462.

● Collège des fédérations

VIDET Martial (Hacuitex) 18407
voix.

MARLIN Monique (Gaz-Electricité)
17922 voix.

● Collège des Uri

MACAIRE Dominique (Poitou-
Charentes) 18472 voix.

SANDER Dominique (Nord-Pas-de-
Calais) 17448 voix.

● Collège des Syndicats

BIANEIS André (Arsenal de Brest)
18394 voix.

ROSSDEUTCH Bernard (Interco
Bas-Rhin) 18378 voix.

MAMBOUR Philippe (Santé Ar-
denne) 18374 voix.

SABATIER Bernard (Services
Nantes) 18186 voix.

GEHIN Jean-Claude (Métaux
Vosges) 17878 voix.

TOUFANIAN Ohan (Banques Paris)
15650 voix.

catégories de salariés que les syn-
dicats, faute de moyens, laissent au
bord de la route. Un nombre crois-
sant de syndicats demandent depuis
longtemps de nouvelles mesures. Le
changement de charte est inéluc-
table.

L'amendement est repoussé. Inscrits:
20866. Votants: 18825. Abstentions:
734. Exprimés: 18091. Pour: 5096
(28,2 %). Contre: 12995 (71,8 %).

Service plus

AMENDEMENT SUR L'ARTICLE 4.4

**Le syndicat général des Transports de
l'Artois-Douais propose que les syn-
dicats n'aient qu'un seul moyen pour
communiquer le montant des cotisa-
tions collectées.**

● Le défenseur de l'amendement
estime que le «Service plus» est nui-
sible. Sensé alléger le travail du tré-
sorier, le «Service plus» allongera
les délais de perception de la coti-
sation pour le syndicat qui se trou-
vera donc dépossédé de sa part pen-
dant quelques temps. Le fait de
concentrer au niveau national toutes
les opérations va créer une masse
financière importante et intéressante
à faire fructifier rapidement. Le
contrôle politique de la cotisation
échappera au syndicat. Il faut sup-
primer l'option «Service plus» qui
permet au national de tout réguler
et de tout contrôler, sachant qu'une
option peut devenir rapidement une
obligation.

● Le syndicat Construction-Bois du
Bas-Rhin combat l'amendement qui
refuse les deux moyens alternatifs
que sont le «Service plus» et le
«Pacsy». Pourtant l'option est volon-
taire et réversible. Dans de nom-
breux syndicats, le trésorier n'est
pas un permanent mais un militant

qui assure cette tâche sur les heures
de délégations voire sur son temps
personnel. Lui simplifier la tâche
c'est libérer du temps pour les adhé-
rents. Le Scpvc existe depuis long-
temps, c'est un service central et
c'est un avantage. Avec le «Service
plus», le coût du Pac ne sera plus à
la charge des syndicats mais des
structures.

● Le rapporteur souligne que le «
Service plus» fait partie des objec-
tifs de simplification fixés par le
congrès de Paris. Il serait absurde
de bloquer le débat en essayant
d'imposer à tous les syndicats une
seule proposition. Laissons aux syn-
dicats le soin de choisir entre le
«Service plus» et le «Pacsy».

L'amendement est repoussé. Inscrits:
20866. Votants: 18383. Abstentions:
696. Exprimés: 17687. Pour: 8161
(46,1 %). Contre: 9526 (53,9 %).

Suppression du plafond

AMENDEMENT SUR L'ARTICLE 5.5

**Le syndicat Interco des Côtes d'Armor
demande la répartition intégrale des
cotisations collectées par les syndi-
cats ayant une moyenne de cotisation
supérieure à 70 F.**

● Le défenseur de l'amendement
estime que les syndicats bénéficiant
d'un plafond débourseront propor-
tionnellement moins que les autres.
Les syndicats à faible cotisation ont
souvent des adhérents dispersés,
plus difficiles à gérer et parfois avec
peu de droit syndical, ce qui impli-
que des besoins importants pour une
politique de syndicalisation volon-
tariste. La répartition présentée ne
donne pas plus de moyens que pré-
cédemment à ces syndicats. Le syndi-
cat propose que la tranche des coti-
sations supérieures à 70 F constitue

un fonds de soutien et de développement.

- Le syndicat Hôtellerie-Tourisme-Restauration collective- Foyers-hôtels de la région parisienne combat l'amendement. Il y a des syndicats dont la situation sera améliorée. Il y en aura d'autres pour lesquels cela représentera un coût. Nous avons la responsabilité de ne pas trop affaiblir leurs moyens. Le texte proposé permet de faire jouer une meilleure redistribution des cotisations sans mettre en péril les syndicats dont la part est aujourd'hui la plus forte. A l'inverse, une répartition telle que le propose l'amendement aurait des effets regrettables pour toute l'organisation.

- Le rapporteur n'envisage pas que l'on puisse demander à quelques dizaines de syndicats au risque de les déstabiliser un effort supplémentaire pour le plaisir intellectuel de réaliser une redistribution qui n'apporterait que quelques centimes aux autres syndicats. L'effort demandé à ces syndicats est important, leur solidarité sera réelle, beaucoup plus importante que dans la situation actuelle.

L'amendement est repoussé. Inscrits: 20866. Votants: 18838. Abstentions: 1356. Exprimés: 17482. Pour: 5614 (32,1 %). Contre: 11868 (67,9 %).

Fédération et Uri peuvent-elles organiser une mutualisation avec leurs syndicats ?

AMENDEMENT SUR L'ARTICLE 6-4

L'amendement déposé par le syndicat des Travailleurs des industries chimiques de la région parisienne souhaite le retour au texte initial.



- Le défenseur de l'amendement souhaite que fédérations et Uri puissent organiser une mutualisation avec leurs syndicats alors que la Commission des résolutions avait opté pour la suppression de l'article 6.4 prévoyant cette possibilité. Pour le Stic, la solidarité ne doit pas se faire au prix de la suppression des services actuels. La mutualisation financière entre une fédération et ses syndicats peut permettre de conserver la gratuité de la presse professionnelle. Supprimer cette mutualisation pourrait conduire à supprimer des structures intermédiaires.

- Le Syndicat général agroalimentaire de la Corrèze combat l'amendement. Le retour au texte altérerait gravement l'esprit du projet. La volonté de la charte est de mettre à égalité de revenus fédérations et Uri. L'article 6-4 par contre, offre la possibilité de faire le contraire. Il signifie la mise en place de multitudes de chartes aux règles différentes. Appartenant en même temps à une fédération et à une union régionale, certains syndicats se feraient reprendre d'une main ce que la charte confédérale leur aurait donné de l'autre. Cet article est en contradiction avec l'objectif affiché. Il faut le rejeter.

- Le rapporteur déclare que l'article en question est ambigu. Son maintien pourrait conduire à tous les abus. Le nouvel enjeu de la charte, c'est la contractualisation, qu'il s'agisse de l'information, du développement ou du fonctionnement

des structures intermédiaires. Qui dit contrat dit discussion entre les parties et non imposition de règles par l'une des parties.

L'amendement est repoussé. Inscrits: 20866. Votants: 18741. Abstentions: 1261. Exprimés: 17480. Pour: 3429 (19,6 %). Contre: 14051 (80,4 %).

La consultation des adhérents

AMENDEMENT SUR L'ARTICLE 13-11

L'amendement présenté par le syndicat Edf-Gdf de Lyon propose que cette consultation ne puisse se faire sans l'accord du syndicat.

- Le défenseur de l'amendement estime que le syndicat doit remplir un rôle majeur, comme indiqué dans le préambule. Pour cela il faut, non seulement qu'on le consulte, mais aussi que l'on se conforme à ses décisions. Cette nouvelle rédaction ne permet aucune interprétation. Elle est plus conforme à notre conception du syndicalisme.

- Cet amendement n'étant pas combattu par un autre syndicat, le rapporteur, indique qu'il permet de débattre sur une pratique - la consultation des adhérents -, qu'aucune règle particulière n'encadre actuellement. S'il n'est pas question d'instituer une pratique référendaire, on doit, par contre, sauvegarder la possibilité pour une organisation de consulter ses adhérents, d'une façon exceptionnelle. Cette démarche s'inscrit dans l'objectif de revaloriser le rôle de l'adhérent au sein de la Cfdt.

L'amendement est accepté. Inscrits 20866. Votants: 18 533. Abstentions: 912. Exprimés: 17 621. Pour: 13294 (75,4 %). Contre: 4327 (24,6 %).

La résolution

La charte financière et informatique a été adoptée.
Inscrits : 20866. Votants : 18688. Abstentions : 458.
Exprimés : 18 230.
Pour : 12 534 (68,8%). Contre : 5 696 (31,2%).

Gagner en solidarité

0 - Préambule

0.1 La charte financière adoptée par le 36^e congrès en 1973 a marqué une étape importante en matière de financement de l'ensemble des structures de la CFDT.

0.2 La charte adoptée à Nantes a néanmoins un défaut structurel : les syndicats collectent en pourcentage auprès de leurs adhérents et ils règlent les timbres à un prix fixe. L'absence de lien entre ce que les syndicats collectent auprès de leurs adhérents et la revalorisation, chaque année, des parts fixes destinées aux autres structures a progressivement minoré la part restant aux syndicats.

0.21 Les corrections apportées par le fonds de péréquation et les timbres « très bas revenus » n'ont pas suffi. Aujourd'hui, la charte s'est alourdie de complications qui touchent les syndicats ayant le moins de moyens financiers.

0.3 Il nous faut un système plus simple et plus solidaire, mais qui ne renonce pas aux principes qui, depuis plusieurs décennies, ont apporté à l'ensemble de la CFDT les moyens de son action et de son développement.

0.31 La pratique d'une cotisation forte et proportionnelle au salaire garantit notre indépendance. Tout nouveau système de solidarité sup-

pose que chaque adhérent, et donc chaque syndicat, soit à égalité face aux règles votées en Congrès : c'est 0,75% pour tous.

0.32 La modernisation de notre système de collectage ne doit pas être interrompue. Cela nécessite une évolution régulière et progressive des contrats entre les syndicats et le Service central de perception et de ventilation de la cotisation (SCPVC).

0.33 La redistribution d'une partie des cotisations à partir des fonds de péréquation, d'organisation et d'information a marqué une première étape en matière de solidarité. Notre ambition dans ce domaine est de franchir un nouveau palier.

0.4 Grâce au travail des organisations et à la concertation engagée avec elles, nous sommes en situation d'aborder la phase décisive qui nous conduira à des choix plus solidaires entre toutes les structures, du syndicat à la Confédération

0.41 Avec la garantie du minimum, plus besoin du Fonds de péréquation. C'est aussi la disparition des timbres très bas revenus, devenus inutiles avec le système en pourcentage. Le syndicat aura une somme proportionnelle à la cotisation collectée. La syndicalisation des catégories jusqu'à présent laissées pour compte pourra être organisée de façon plus systématique.

Avertissement :

Les textes en italique correspondent soit à des dispositions permettant de déterminer certaines valeurs applicables lors du premier exercice de la nouvelle charte, soit à des dispositions actuelles qui disparaîtront.

0.42 Le syndicat se retrouvera au centre du dispositif, et le rôle majeur que lui confèrent les statuts de la CFDT sera réellement rempli : le syndicat prime sur les sections. Il est la structure responsable de l'appel des cotisations auprès des adhérents. Ce faisant, il remplit une fonction au service de toutes les structures.

0.43 Sans correctif, une répartition systématique en pourcentage ne changerait rien : les syndicats, les fédérations concernées majoritairement par des secteurs à bas salaires n'y retrouveraient pas leur compte... La mutualisation entre fédérations et entre unions régionale interprofessionnelles amènera celles qui organisent des professions mieux rémunérées à répartir avec celles qui organisent majoritairement des bas salaires.

Les règles de répartition permettront de gagner en solidarité, une partie des revenus de toutes les structures ira vers les syndicats.

0.5 En prenant des décisions sur l'instauration d'une charte en pourcentage, et sur les droits et devoirs de chaque structure dans l'utilisation des moyens informatiques, le 43^e Congrès s'engage dans une réforme indispensable.

1 - Dispositions calendaires

1.1 Les dispositions de la charte financière confédérale adoptées par le 43^e Congrès s'appliqueront à l'ouverture de l'exercice 1998.

1.10 Une simulation, à partir des dispositions votées par le 43^e Congrès, sera effectuée sur l'exercice 1996. La cotisation moyenne de l'exercice

1993, telle qu'elle a été estimée au moment du 43^e Congrès, est augmentée en lui appliquant, pour 1994, 1995 et 1996, l'indexation prévue à l'article 8-1 de la charte actuelle.

Si l'écart entre la cotisation moyenne résultant du calcul ci-dessus, et la cotisation moyenne résultant de l'enquête 1996 est différent de plus ou moins 1 %, le Bureau national confédéral élabore les modifications nécessaires à proposer au 44^e Congrès pour application au 1^{er} janvier 1999.

Les résultats de cette simulation seront communiqués à chaque structure.

1.11 Les dispositions de la charte financière confédérale, telles qu'elles résultent des 36^e, 37^e, 38^e et 40^e Congrès confédéraux, continueront donc de s'appliquer au moins jusqu'à la clôture de l'exercice 1997.

1.12 Pour les exercices 1996 et 1997, le Congrès abroge l'article 8.2 de la charte, prévoyant que : «Le Conseil national, qui fixe annuellement le pourcentage d'augmentation des différentes parts, dispose d'une marge de plus ou moins 1 %.»

1.13 Le résultat excédentaire ou déficitaire constaté à la clôture du dernier exercice du Fonds de péréquation, est proportionnellement à la charge de la Confédération, des Fédérations, des Unions régionales interprofessionnelles, des parts nationales et de la CNAS.



2 - Adhésion et cotisation

2.1 Notre syndicalisme repose sur l'adhésion volontaire. Le paiement d'une cotisation doit rester l'acte essentiel qui définit notre forme de syndicalisme. Le 43^e Congrès réaffirme la place prépondérante de la cotisation dans notre fonctionnement. Il fait appel à la vigilance accrue de toutes les structures CFDT sur cette priorité.

2.2 Le syndicat est la structure politique responsable de l'appel des cotisations auprès des adhérents. Ce faisant, il remplit une fonction au service de toutes les structures. Il connaît la totalité des adhérents et les sommes collectées auprès d'eux. C'est lui qui convient avec les sections, des modalités de répartition financière entre elles et lui, et non l'inverse.

3 - Cotisation perçue auprès de l'adhérent

3.1 La cotisation perçue auprès des adhérents est fixée en pourcentage du salaire annuel net imposable de l'année précédente divisé par 12.

3.2 La cotisation est due par tous les adhérents sur l'ensemble de leur rémunération nette perçue, même en cas de situation particulière (apprentis, congé maladie ou accident,

congé maternité, formation, chômage, travail à temps partiel, etc.).

3.3 Le taux minimum de la cotisation mensuelle perçue auprès de l'adhérent est fixé par le congrès confédéral. Il est égal depuis le 1^{er} janvier 1982 à 0,75 % de son salaire.

Les syndicats se doivent de prendre les dispositions pour en assurer le respect.

3.4 Conformément aux dispositions définies dans les trois paragraphes qui précèdent, la revalorisation de la cotisation de chaque adhérent doit lui être proposée chaque année par le syndicat.

4 - Répartition de la cotisation

4.1 Les cotisations collectées par chaque syndicat auprès de ses adhérents sont réparties proportionnellement selon les règles adoptées par le Congrès confédéral, entre :

- le syndicat
- les unions régionales interprofessionnelles
- les fédérations
- la confédération
- la CNAS
- les parts nationales.

Cette répartition concerne toutes les cotisations perçues.

4.2 L'assiette soumise à répartition est limitée au taux minimum fixé par le congrès (0,75 %).

4.3 Le principe de la répartition en pourcentage des cotisations des adhérents entre les différentes instances (4.1) suppose que les bénéficiaires connaissent les montants collectés.

4.4 Afin de communiquer le montant des cotisations collectées auprès de ses adhérents, chaque syndicat dispose de deux moyens alternatifs :

- soit le contrat « SCPVC service + » : dans ce cas, le syndicat autorise le SCPVC à être son intermédiaire avec la banque pour la transmission des sommes afférentes aux PAC. Chaque instance (4.1), y compris le syndicat, reçoit ensuite du SCPVC la part qui lui revient ;
- soit le contrat « PACSy » : dans ce cas, le syndicat conserve les relations avec sa banque. Il informe le SCPVC de l'identification de ses adhérents et des cotisations perçues. Le syndicat garde sa part et reverse au SCPVC par prélèvement, à des échéances prédéterminées, les parts revenant aux autres instances (4.1).

4.5 Chaque syndicat peut passer d'un contrat à l'autre à l'occasion du changement d'exercice.

4.6 Une procédure sera prévue pour pouvoir gérer les adhérents non PAC.



5 - La part du syndicat

5.1 Les règles de répartition doivent préserver les capacités de fonctionnement des syndicats organisant majoritairement des adhérents à faibles revenus. Un minimum est garanti aux syndicats dans le cas où la part leur revenant n'atteint pas en moyenne la somme de 12,18 F (valeur 1993).

5.2 Ce minimum évolue chaque année comme l'évolution de la cotisation moyenne nationale, constatée à chaque clôture d'exercice.

5.20 *Ce minimum sera fixé, dans l'attente de la clôture du premier exercice de mise en œuvre de la nouvelle charte, en lui appliquant l'indexation prévue à l'article 8.1 de la charte actuelle.*

5.21 *L'adoption du minimum permet de mettre fin à l'existence du Fonds de péréquation.*

5.22 *Le principe d'une répartition en pourcentage de cotisations des adhérents permet de mettre fin à l'existence des timbres très bas revenus.*

5.3 Le timbre cadre permet d'identifier cette catégorie d'adhérents. Les syndicats doivent les déclarer au SCPVC.

5.4 Compte tenu de la répartition en pourcentage des cotisations des adhérents, le montant du timbre cadre n'est pas à la charge des syndicats.

5.5 Les règles de répartition doivent permettre de gagner en solidarité, tout en préservant des moyens de fonctionnement aux syndicats or-



ganisant majoritairement des adhérents ayant des cotisations supérieures à la moyenne nationale. Les syndicats ayant une moyenne de cotisation supérieure à 70 F (valeur 1993) conservent la part dépassant ce plafond.

5.6 Ce plafond évolue chaque année comme l'évolution de la cotisation moyenne nationale, constatée à chaque clôture d'exercice.

5.60 *Ce plafond sera fixé dans l'attente de la clôture du premier exercice de mise en œuvre de la nouvelle charte en lui appliquant l'indexation prévue à l'article 8.1 de la charte actuelle.*

5.7 La part du syndicat qui n'est concerné ni par le minimum (5.1), ni par le plafond (5.5) est égale à 26 %.

6 - La part des fédérations et des unions régionales interprofessionnelles

6.1 Afin d'éviter la création d'inégalités de revenus entre chaque Fédération et entre chaque Union régionale interprofessionnelle, la

part qui leur est destinée est mutualisée.

Le système fonctionne sur la base d'une globalisation des sommes destinées aux Fédérations d'une part, et aux Unions régionales interprofessionnelles d'autre part.

La division de ces sommes par le nombre de timbres détermine le montant uniforme par timbre revenant d'une part à toutes les Fédérations et, d'autre part, à toutes les Unions régionales interprofessionnelles.

Chaque structure reçoit un versement mensuel proportionnel au nombre de timbres réglés par les syndicats de son champ d'activité.

6.2 La mutualisation est réalisée par le Service central de perception et de ventilation des cotisations (SCPVC).

6.3 Les différents niveaux de structuration des Fédérations et des Unions régionales interprofessionnelles ne doivent pas donner lieu à surcotisation.

7 - La part confédérale

7.1 Le fonctionnement de la Confédération est assuré par une part de cotisation fixée en pourcentage.

7.2 Le principe d'une répartition en pourcentage des cotisations des adhérents permet de réaliser une mutualisation directe.

8 - La part de la CNAS

8.1 Le principe d'un partage en pourcentage des cotisations des adhérents, s'applique également à la CNAS (Caisse nationale d'action syndicale).

8.2 La prestation grève est proportionnelle à la part nationale moyenne CNAS. Elle est fixée conformément aux statuts et au règlement intérieur de la CNAS.

Son montant de redistribution est uniforme pour tous les syndicats.

9 - Les parts nationales

9.1 Ces parts représentent un pourcentage de la cotisation perçue auprès de l'adhérent. Elles ont pour objet de financer les fonds :

- Information
- Organisation
- Solidarité syndicale mondiale.

Ces fonds sont gérés par la confédération, selon les règles fixées par le Bureau et le Conseil national.

9.10 *Le Fonds de péréquation mis en place sur décision du 40^e Congrès n'a plus d'objet.*

10 - Le timbre cadre

10.1 Le timbre cadre n'est pas à charge des syndicats. Le SCPVC reverse à l'Union confédérale des cadres (UCC), la part lui revenant au titre des timbres « cadres » déclarés par les syndicats.

Cette part est fixée à 11,80 F (valeur 1993). Elle est retenue à la source par le SCPVC avant la redistribution des parts des autres structures.

A chaque exercice, le montant de la part UCC est fixée par le Bureau national confédéral.

11 - La grille de répartition

11.1 Le système de répartition en pourcentage est calculé à partir de la cotisation moyenne collectée auprès des adhérents.

11.2 Cette cotisation moyenne résulte des informations fournies par les syndicats sur le montant des cotisations collectées.

11.3 La grille de répartition est la suivante :

• le Syndicat	26 %
• les Unions régionales interprofessionnelles	19,8 %
• les Fédérations	25,4 %
• la Confédération	8,8 %
• la CNAS	8,6 %
• les parts nationales	11,4 %

Cette répartition peut être modifiée sur décision du congrès confédéral.

11.4 La répartition définie à l'article 11.3 est déterminée avant application des articles 5.1 (minimum) et 5.5 (plafond).

Les syndicats concernés par le minimum ou le plafond ont une part dont le pourcentage est supérieur, et les autres instances une part dont le pourcentage est inférieur à ceux énoncés à l'article 11.3.

11.41 *Dans le calcul de répartition, les contributions recueillies dans la charte actuelle auprès des Syndicats, des Fédérations et des Unions régionales interprofessionnelles, pour alimenter le fonds de péréquation vont en totalité au syndicat.*

11.42 *La contribution « PAC Magazine » supportée par les structures est transférée vers le Fonds d'information.*

11.43 *Le système de répartition en pourcentage tient compte de la répartition actuelle des masses entre les différents niveaux.*

11.44 *L'enquête auprès des syndicats sur le montant des cotisations collectées auprès des adhérents au cours de l'exercice 1996, permettra au Bu-*

reau national, de vérifier l'équilibre du système de répartition adopté.

11.45 A l'issue de la simulation, il sera rendu compte par le Bureau national au Conseil national, des analyses du système adopté.

12 - Cotisations des retraités

12.1 Le Congrès confédéral adopte dans le cadre de la charte financière confédérale les éléments principaux qui doivent régir en propre celle de l'Union confédérale des retraités (UCR). Ils doivent être compatibles avec le dynamisme de proximité que nous voulons et susceptibles de faire vivre les structures de l'UCR.

12.2 Le taux d'appel de cotisations est fixé à 0,30 % de la retraite annuelle. Cette cotisation, calculée mensuellement, est perçue trimestriellement par la structure collectrice compétente (UDIR ou UFR).

12.3 La part de cotisation versée par les UDIR et les UFR destinée à l'UCR est assimilée à celle que versent les syndicats d'actifs à la Confédération.

12.4 L'UCR compense financièrement les services rendus par la Confédération.

12.5 Le SCPVC fournit les cartes et timbres nécessaires aux UDIR et aux UFR. Il encaisse la part de cotisations destinées à l'UCR et aux URIR. Si un protocole le prévoit, les sections de retraités organisés dans les Unions fédérales de retraités, effectuent leurs commandes de timbres auprès de leur UDIR.

12.6 Le total des parts destinées à l'UCR et aux URIR s'élève pour un

trimestre à 28,74 F (valeur 1995): 14,61 F pour l'UCR et 14,13 F pour les URIR.

12.61 Les parts destinées à l'UCR et aux URIR tiennent compte de l'intégration au 1^{er} janvier 1995, de la contribution complémentaire et de celle du timbre FERPA perçues en 1994.

12.7 Le total des parts destinées à l'UCR et aux URIR évolue chaque année comme l'évolution de la cotisation moyenne confédérale, constatée à chaque clôture d'exercice.

12.71 Jusqu'à l'application de la nouvelle charte financière confédérale, le total des parts évoluera en lui appliquant l'indexation prévue à l'article 8.1. de la charte actuelle.

12.8 L'UCR fixe le système de répartition entre la part revenant à l'UCR et celle revenant aux URIR.

12.9 L'UCR est engagée par les dispositions adoptées par le congrès confédéral sur le traitement des informations nominatives.

13 - Traitement des informations nominatives

13.1 La loi du 6 janvier 1978 sur « l'informatique, les fichiers et les libertés » a exempté les organisations syndicales de contrôle et de

déclaration à la CNIL. Toutefois, compte tenu du développement de l'informatique au sein des organisations, la CFDT souhaite mettre en place des règles conformes à l'esprit et au contenu de cette loi.

13.2 Dans ce but, les organisations s'engagent à respecter six grands principes dans la collecte et le traitement des informations nominatives contenues dans les fichiers concernant les adhérents.

Tout adhérent CFDT a droit à :

- une information sur les règles d'utilisation des données le concernant;
- un droit d'accès aux données le concernant;
- un droit de contestation et la rectification de celles-ci;
- un droit à l'oubli en cas de démission.

Toute organisation CFDT s'engage à :

- respecter la finalité des traitements;
- indiquer les raisonnements utilisés dans le traitement de données informatisées.

A cette fin, l'information au droit d'accès aux données concernant l'adhérent sera précisée sur le bulletin d'adhésion qui lui sera remis. Afin de suivre les évolutions dans ces domaines, il sera mis en place une commission de suivi de la charte financière et informatique dans les



Quelles informations nominatives concernant ses adhérents le syndicat peut-il collecter ?

A quelles structures peuvent-elles être communiquées ?

1^{re} rubrique : identifications personnelles

nom
prénom
adresse
n° du syndicat de rattachement
n° national d'adhérent
date de naissance
sexe
téléphone personnel

Syndicat CNAS-SCPVC URI Fédération Confédération

2^e rubrique : identifications professionnelles

section
entreprise
branche
catégorie fonction publique
statut d'activité ⁽¹⁾
grade
métier
qualification
adresse entreprise
téléphone entreprise

3^e rubrique : fonctions syndicales

trésorier de syndicat
secrétaire de section
secrétaire de syndicat
correspondant de presse
permanent syndical ⁽¹⁾
membre d'organe directeur URI/fédération
mandats nationaux
autres responsabilités
 dans l'entreprise ⁽²⁾
 dans l'administration ⁽²⁾
 dans le syndicat
 dans le professionnel
 dans l'interprofessionnel
mandats interprofessionnels ⁽³⁾
mandats professionnels ⁽³⁾
suivi de formation
collecteur
diffuseur

4^e rubrique : informations liées à la cotisation

PAC
RIB ⁽⁴⁾
date d'adhésion/démission
taux CNAS
périodicité PAC
banque du syndicat
cotisation mensuelle
catégorie du timbre ⁽⁵⁾

1. détaché, en disponibilité, sous les drapeaux...

2. DS, DP, CE, CCE, CDG, CAP, CTP...

3. CPH - administrateurs - CESR - DSN - responsable d'Inter...

4. au motif de paiement de services par prélèvement :
abonnement, etc.

5. dont cadre

conditions définies au chapitre 14 de la présente résolution.

13.3 Dans leur fonctionnement, les syndicats, les Unions régionales interprofessionnelles, les Fédérations, la Confédération et les Unions confédérales ont besoin de collecter des informations à caractère nominatif, professionnel et syndical concernant les adhérents. Les fichiers ainsi constitués ont, à ce titre, un objet précis qui s'inscrit dans le fonctionnement normal des organisations.

13.4 Les structures CFDT, de la section syndicale à la Confédération, s'interdisent formellement de communiquer à l'extérieur leurs fichiers nominatifs au titre de prestation de services d'une opération commerciale ou publicitaire.

13.5 Lorsqu'une organisation confie un fichier nominatif à un prestataire de service : banque, routeur... le contrat devra comprendre les clauses assurant la confidentialité des informations et indiquer les mesures prises assurant leur sécurité.

13.6 Toute demande d'informations dans le cadre d'une enquête ou d'une étude devra permettre à la structure de vérifier la validité scientifique du travail projeté. L'organisation concernée devra faire adopter le principe de communication d'informations par son instance politique. En cas d'accord, seules pourront être communiquées, des données statistiques anonymes.

13.7 La communication de fichier nominatif entre structures CFDT s'effectue sous réserve de l'accord écrit de la structure dont émane le fichier. S'agissant des informations concernant les adhérents, ne peuvent être communiquées que celles

que les structures CFDT sont autorisées à connaître conformément à la grille ci-contre.

13.8 Toute utilisation des fichiers nominatifs par les structures doit s'inscrire dans le fonctionnement habituel dans les domaines suivants : l'information, l'action, la consultation et la gestion des cotisations.

13.9 Tout envoi de document autre que bulletins et journaux à caractère général ou catégoriel doit faire l'objet d'une décision de l'instance politique et la délibération sera transmise à la commission.

13.10 L'utilisation des fichiers en vue de la consultation des adhérents devra se conformer à la décision prise par l'instance politique concernée (ex: Syndicat), la délibération est transmise à la commission.

13.11 La gestion des cotisations individuelles des adhérents est du ressort du syndicat. Les informations utilisables par les structures fédérales, régionales et confédérale ne peuvent porter que sur des moyennes.

13.12 D'ores et déjà et dans l'attente de décisions précises de la commission, les syndicats peuvent rassembler sans formalité les informations détaillées dans la grille ci-contre. Toute autre information doit donner lieu à l'accord préalable de la commission de suivi.

13.13 Toute structure autre que le syndicat souhaitant exploiter une information non prévue dans la grille doit la soumettre à l'approbation de son congrès sous forme d'une annexe à la charte informatique. Cette annexe est soumise préalablement à la commission, l'avis de celle-ci doit être porté à la connaissance du congrès de la structure.



13.14 Les structures doivent veiller attentivement à mettre « en sommeil », les noms des anciens adhérents. Les informations les concernant ne doivent plus être utilisées. La suppression complète des éléments les concernant doit intervenir au plus tard deux ans après leur démission.

13.15 Toutes les organisations CFDT s'engagent à respecter les dispositions contenues dans la présente charte. Les structures qui auraient des pratiques contraires ont jusqu'au 44^e congrès pour mettre en œuvre les mesures contenues dans la présente charte.

14 - Suivi de l'application de la charte financière et informatique

14.1 Le suivi technique et les propositions concernant l'évolution des règles de la charte financière et informatique sont du ressort de la Commission confédérale d'organisation dans le cadre des missions fixées par le Bureau national.

14.2 Le contrôle de l'application des règles déontologiques liées à la charte informatique et le contrôle des cotisations déclarées sont confiés à la commission de suivi de la charte financière et informatique.

14.3 La commission sera mise en place dès le 43^e Congrès.

Le Bureau national proposera à l'élection du Congrès une liste de 10 membres :

- 6 membres représentant les Syndicats;
- 2 membres représentant les Fédérations;
- 2 membres représentant les Unions régionales interprofessionnelles.

Les propositions du Bureau national concernant la composition de la commission soumise à l'élection du Congrès tiendront compte des critères suivants :

- les membres de la commission au titre des collèges des Unions régionales interprofessionnelles et des Fédérations devront être issus d'organisations différentes;
- les membres de la commission au titre du collège des syndicats devront :
 - être issus de syndicats différents;
 - représenter des syndicats de plus et de moins de 500 adhérents;

- être issus d'organisations différentes;
- représenter des syndicats des secteurs privé, public, mixte.

Le secrétaire national chargé de l'organisation est membre de droit de la commission.

14.4 La commission de suivi a les attributions suivantes :

- elle est l'instance d'appel pour les syndicats quant à la bonne application de la charte financière;
- elle prend connaissance des délibérations des organisations concernant l'utilisation de leur fichier;
- elle est chargée de vérifier le respect des règles de sécurité dans l'utilisation et la protection des fichiers;
- elle instruit les plaintes des adhérents relatives au respect des règles contenues dans la charte informatique;
- elle a compétence, en cas d'anomalie constatée en matière de cotisation, à signifier au syndicat concerné tout redressement nécessaire en matière de cotisation.

En cas d'inexécution par le syndicat du redressement décidé, la commission devra alerter les instances statutaires compétentes;

- elle examine les demandes des structures souhaitant élargir la nature des informations contenues dans leurs fichiers;
- Elle établit son règlement intérieur de fonctionnement qu'elle adopte après l'avoir soumis au Bureau national.
- D'une manière générale, en cas de contestation d'une décision de la commission, il peut être fait appel au Bureau national qui statue en dernière instance.



La vie au travail change, la Cfdt à l'écoute

Sous la responsabilité de Marguerite Bertrand, secrétaire nationale, cette séance spécialisée a attiré de nombreux délégués. Des présentations d'expériences de terrain et de travaux de sociologues ont ponctué la journée, marquée par des débats avec la salle et une réflexion sur le « Chantier travail », impulsé par la Confédération, en coopération avec des fédérations et régions Cfdt.

Les participants comme dans un café théâtre pouvaient prendre place autour de petites tables réparties dans la salle. Un fameux couple de clowns, Casquette et Nono, ponctuait à son gré les débats ou les interventions. On aura compris que les organisateurs de cette séance avaient tenu à ce que cette journée qui proposait aux délégués de s'interroger sur le travail, ne soit pas synonyme d'austérité.

Marc Dupont, secrétaire général de la fédération Santé Sociaux a ouvert la séance en précisant que celle-ci était une étape du « Chantier travail » lancé à l'initiative de la Confédération mais qui doit, dans les mois à venir, être également pris en charge par des fédérations et des régions Cfdt. « La signature de ce chantier, c'est écouter pour mieux se faire entendre », a déclaré d'entrée le secrétaire général de la fédération Cfdt, en annonçant une journée composée de trois grandes phases : un débat sur les changements du travail ; la présentation d'initiatives de terrain ; un temps de réflexion sur le chantier lui-même.

Après la projection d'un film vidéo qui faisait une large place à l'expression de salariés du bâtiment et des grandes surfaces, plusieurs participants ont apporté leurs témoignages. Du temps partiel imposé dans les entreprises textiles de la région vannetaise, en passant par un aménagement du temps de travail dans une agence Ptt du Val-de-Marne, jusqu'au problème des heures supplé-

mentaires dans les entreprises du bâtiment de la Meuse, il est apparu que les problèmes, les situations vécues par les salariés étaient extrêmement différents selon les branches professionnelles, les régions, les entreprises elles-mêmes. « A travers vos témoignages, une évidence s'impose : le travail change », a relevé Guy Schwartz (journaliste) qui animait le débat.

Les statuts seront de plus en plus diversifiés

Deux grands témoins, Pierre Morin, maître de conférence à l'Institut d'étude politique de Paris et Jacques Gautrat, chercheur au Laboratoire de sociologie du changement des institutions (Lsci), ont été invités à présenter une synthèse de leurs travaux et de leur réflexion sur les mutations du travail.

Pour Pierre Morin, nous vivons aujourd'hui une mutation commencée il y a 200 ans. « Au début du 19^e siècle, 70 % des actifs travaillaient dans l'agriculture, aujourd'hui ils ne sont plus que 5 % dans ce secteur (...) Beaucoup ont été absorbés par l'industrie, jusqu'à ce que celle-ci, à son tour, commence à perdre des emplois. A l'heure actuelle, seuls les services restent créateurs d'emplois ». Pour lui, nous vivons déjà dans une société post-industrielle (75 % des actifs travaillent à présent dans les services) mais nous continuons à fonctionner vis-à-vis du travail sur un modèle industriel : « Dans



Marguerite Bertrand

les années à venir, la notion d'horaire sera de moins en moins pertinente. Le travail ne se mesurera plus en terme de résultat. Les marchés du travail vont devenir très hétérogènes. Nous n'allons pas vers une société duale, mais vers une société aux aspects multiples, aux statuts extrêmement diversifiés».

Jacques Gautrat, a axé son intervention sur le partage du travail. «Il faut distinguer les initiatives de partage du travail qui ont pour objectif l'amélioration des conditions de vie, de celles qui cherchent à résoudre un problème d'emploi», a-t-il précisé, en relevant que l'idée selon laquelle il suffirait d'abaisser la durée du travail pour résoudre de façon quasi automatique le chômage contenait une vision assez naïve du marché du travail. Il s'est attaché à passer en revue un certain nombre de mesures de diminution de la durée du travail, favorables à l'emploi (semaine de quatre jours, année sabbatique, temps partiel), mais en remarquant qu'aucune ne représentait une formule magique, capable à elle seule de résoudre la question du chômage. Il a constaté que «nous sommes aujourd'hui dans une période où les accords sur la durée du travail ne sont plus des accords triomphants, mais de solidarité, des accords pour colmater le malheur».

Déjà des expériences

Plusieurs expériences ont été ensuite présentées aux participants de cette séance. La première était une formation action, suivie par plusieurs délégués des sections Cfdt de Klm Nantes, Mulliez Frères et Sacer dans le choletais. A travers cette formation, les militants Cfdt ont pu analyser et prendre en compte l'ensemble de l'organisation du travail de leur entreprise, élaborer ensuite des revendications adaptées, et appren-



dre à construire une communication avec les salariés.

Dans l'entreprise automobile Mca de Maubeuge, les militants Cfdt ont négocié une nouvelle organisation du temps de travail.

Enfin, dans douze établissements des «Genêts d'or», dans le Finistère, accueillant des handicapés mentaux et des personnes âgées dépendantes, les représentants Cfdt ont élaboré des propositions pour négocier l'organisation du temps de travail avec une réduction du temps de travail.

Des réponses à trouver avec les salariés

Tirant les conclusions de cette journée, Marguerite Bertrand, secrétaire nationale, a déclaré que celle-ci avait mis «en évidence la diversité des situations et aussi les difficultés à comprendre, d'un secteur à l'autre, d'une branche à l'autre, les conditions de vie réelles des salariés. Cela peut aussi expliquer les incompréhensions ou les différences d'appréciation à l'intérieur même de l'organisation» a-t-elle précisé. «Cette journée a fait la démonstration, s'il en était besoin, de l'ardente nécessité de s'engager dans le travail en question. Il y a urgence à s'engager parce que, nous le voyons bien, le syndicat doit affronter et trouver des réponses collectives à des situations complètement différentes. Des ré-

ponses au développement du taylorisme qui contrairement aux idées reçues n'est pas en voie de disparition. Ce sont souvent les femmes, (une ouvrière sur cinq dans les Pme), qui y sont confrontées. Trouver des réponses, aussi, à de nouvelles organisations du travail qui favorisent la polyvalence et l'autonomie mais qui génèrent d'autres pénibilités, le stress par exemple. Trouver des réponses encore, au déplacement des frontières entre le travail et le non travail qui bouleversent les identités professionnelles et sociales».

«Ces réponses collectives, c'est avec les salariés que nous voulons les trouver, en mettant en œuvre une démarche participative. Il s'agit d'abord d'écouter, mais il ne suffit pas seulement d'écouter, il faut aussi entendre, y compris ce qui nous dérange. Il faudra ensuite débattre, confronter et analyser pour construire nos plateformes revendicatives de demain».

Marguerite Bertrand, pour terminer, a précisé que «Le travail en questions» n'éloignait pas les militants Cfdt de leur priorité emploi. «Agir sur l'emploi c'est aussi agir en amont. C'est anticiper les évolutions pour ne pas être le dos au mur, pour ne pas être réduit à une fonction d'ambulancier, pour pouvoir proposer un avenir et des revendications mobilisatrices portées par les salariés».

La Cfdt active, preuves à l'appui

Témoignages, interviews et débats ont ponctué la séance spécialisée. Des initiatives sont prises en direction du développement syndical, de pratiques plus participatives et de la lutte contre l'exclusion, à travers des accords prometteurs pour l'emploi. Reste à dépasser le stade de l'expérimentation.

Les accords «Former plutôt que licencier» dans le bâtiment et les travaux publics, sur les 35 heures pour le travail de nuit dans les hôpitaux, dans les fonctions publiques avec le volet emploi, sur l'emploi-exclusion à Edf-Gdf... mais aussi les accords sur le financement de la négociation collective dans la production agricole ou sur les droits nouveaux des mandataires dans les entreprises du bâtiment de moins de dix salariés, ainsi que les nouvelles pratiques syndicales, la mise en place des développeurs, les efforts de formation et de structuration qui ont abouti à ce que la Cfdt regagne 20 % d'adhérents en six ans : autant d'innovations projetées sur grand écran lors de la séance spécialisée. A l'occasion de la table ronde qui a suivi de la séance, des secrétaires généraux d'unions régionales et de fédérations : Annie Thomas (Uri Midi-Pyrénées); Alexis Guénégo (fédération Inerco); Joseph Le Corre (Uri Ile-de-France); et Rémy Jouan (fédération des Services), ainsi que Jean-René Masson, secrétaire national, n'ont pas manqué de réagir.

«Pour innover, il faut regarder la réalité en face» a indiqué Annie Thomas. La réalité, quelle est-elle? Les femmes sont de plus en plus nombreuses à frapper à la porte des entreprises, de jour en jour l'exclusion gagne du terrain. De fait, l'innovation s'exprime à travers la prise en charge totale des problèmes de société. «Un autre changement profond est intervenu, a déclaré Alexis Guénégo, c'est la redécouverte du syndicalisme d'adhérents. Une

victoire sur nous-mêmes grâce à l'effort des militants.»

Contrairement à une idée ancienne, le développement syndical n'est plus une résultante des autres activités. C'est une tâche permanente où l'écoute et l'ouverture sont primordiales. Dans la plupart des organisations confédérées, la Cfdt s'est développée autant que dans les mois qui ont suivi Mai 68. «Si on veut ne pas perdre ces nouveaux adhérents, il est nécessaire de regarder comment et pourquoi on les a fait adhérer», a estimé Joseph Le Corre. Et d'ajouter: «Dans chaque entreprise, on doit se poser la question : «Là où je suis à quoi ça sert d'adhérer, d'être candidat aux élections, quel service je rends?», c'est à partir de ces réflexions que l'on construit un syndicalisme d'adhérents.»

Les mentalités changent

«On assiste à un renversement de la culture militante et de la culture salariée, mais c'est également vrai chez les employeurs» a précisé Rémy Jouan. Avec le chèque syndical, certains patrons reconnaissent les organisations syndicales et invitent même les salariés à devenir acteurs dans leurs organisations. Chez Casino, par exemple, les employés peuvent s'engager sans risquer de perdre leur place. Résultat : la Cfdt a multiplié par dix son nombre d'adhérents, passant de 100 à 1 000. «Quelle transformation en quinze ans! s'est exclamé Jean-René Masson. Dans les années 80-84, nous connaissions une perte d'identité,



Jean-René Masson



une panne revendicative. Nous allons vers un syndicalisme d'élus. Quand nous regardons ce qui se fait: le Forum des Ce-Chsct; les 200 accords sur la Rtt..., que de réalisations concrètes, même si ce ne sont pas encore les grands flots!» Les mentalités ont changé; les militants Cfdt ont un tempérament de gagnants.

Oui le syndicalisme a encore de l'avenir. La deuxième partie de la journée, axée sur les initiatives innovantes, l'a montré. Tout d'abord, à travers le développement, abordé à deux reprises: avec le film et l'exposé du Chr de Montpellier puis, lors de l'entretien avec le développeur dans la production agricole en Picardie. Dans l'hôpital universitaire de Montpellier (9 établissements, 7500 salariés), la section comptait 189 adhérents en janvier 1995, ils étaient 115 en 1991, l'année où l'équipe syndicale a entamé une réflexion sur le développement. Pour 1996, la Cfdt espère atteindre les 280 adhérents. «Auparavant, nous n'avions pas de stratégie de développement. Ce n'était pas dans les têtes», a déclaré Danièle, secrétaire de la section Cfdt. L'année 1991 restera marquée par la signature d'un contrat de développement entre la fédération, la région et le syndicat départemental qui aboutira à la mise en place d'un développeur. Trois objectifs sont alors fixés: la rénovation de la section; la participation des adhérents et la syndicalisation des salariés.

Les adhérents sont consultés

Depuis, les adhérents sont consultés sur les accords nationaux (Dura-four, Durieux, Soisson, Rossinot). Des groupes de travail sont mis en place (infirmières, conditions de travail dans les services, application des 35 heures de nuit). Un rassemblement de rentrée a permis aux adhérents de présenter les actions menées et de valoriser les résultats obtenus par la section. Deux fois l'an, la section organise une formation pour les nouveaux adhérents. Une information régulière, des contacts privilégiés, des moments conviviaux. «Le problème de la désyndicalisation, c'est surtout l'absence de nouveaux adhérents. L'adhérent n'avait pas d'importance majeure auprès des organisations syndicales jusqu'à ces dernières années» a commenté Yves Lichtenberger, professeur à l'université de sociologie de Marne-la-Vallée. Et le grand témoin du jour de poursuivre: «La conception syndicale change. Les résultats électoraux ne suffisent pas. L'adhésion, c'est la construction d'une communauté. On peut alors créer des alternatives dans l'organisation du travail et auprès des dirigeants».

Avec la production agricole en Picardie, c'est le développement dans les petites entreprises qui est à l'honneur. Rien à voir avec la syndicalisation dans les grands établis-

sements de l'exemple montpellierain. Ici, les salariés sont éparpillés. Impossible de créer une section syndicale classique. La Cfdt, qui n'avait pratiquement plus d'adhérents, s'était fixé de reprendre pied dans ce secteur. Les résultats sont probants: 101 adhésions en 1993, 200 en 1994.

Le financement du syndicalisme

En 1991, Jean-Paul est appelé comme développeur, une fonction reconnue dans la Cfdt. «Il a fallu que je défriche. Mes premiers adhérents, c'étaient des copains. Ensuite, j'ai fait du porte-à-porte. J'exploite mes casquettes de négociateur, de conseiller du salarié, de membre du jury de l'Afpa. Je me sers de la CB... Au total je parcours 2000 à 4000 km par mois», a-t-il raconté. Avec le temps, de nouveaux adhérents s'investissent. Désormais, il existe une équipe dans chaque département picard.

Un investissement facilité par la signature d'un accord de financement de la négociation collective, signé par la Fga-Cfdt. Quand un syndicaliste va négocier, son salaire est maintenu, ses frais de déplacement et de repas lui sont remboursés. Des employeurs ont compris l'intérêt d'avoir un syndicat comme interlocuteur. Une partie de ce financement permet de mettre en place d'autres développeurs qui, eux aussi, font des adhérents. Un accord béni pour des petites entreprises!

Pour Yves Lichtenberger: «Les très petites entreprises sont des zones de jachère immense pour le syndicalisme. Le syndicalisme s'est développé là où l'individu se rend compte de sa force. Il y a un éclatement des entreprises mais aussi de la solidarité. Aussi, faut-il proposer quelque chose de collectif».

D'un accord à l'autre, les participants ont découvert l'accord Bouhyer. Grâce à la négociation sur la Rtt, 101 embauches ont été acquises dans la fonderie d'Ancenis (Loire-Atlantique). 36 heures sur quatre jours avec maintien du salaire et embauche en contrepartie d'une nouvelle organisation du travail sur six jours et du travail du samedi. Tel est l'accord signé en avril 1994 par la Cfdt et Fo. Dans un premier temps, les salariés, inquiets et mal informés, rejettent l'accord. C'est un véritable électrochoc pour la jeune section Cfdt qui ne s'avoue pas vaincue. Commence alors un long travail d'explication. Afin que les salariés comprennent et s'approprient les choix de l'organisation syndicale. Quand les salariés sont à nouveau appelés à se prononcer sur l'accord, ils se déclarent favorables à l'accord. Après avoir connu des plans sociaux, Bouhyer redémarre. L'activité de la fonderie a augmenté de 30 %. Des salariés licenciés en 1993 ont été réembauchés. « La désyndicalisation est due au fait que le syndicat s'est désintéressé des salariés, a déclaré

le grand témoin. La création d'une section syndicale, c'est un droit d'accès à la négociation ».

L'emploi et la solidarité

Autre région, autre innovation. L'union départementale Cfdt de l'Isère s'investit de façon cohérente pour l'emploi et la solidarité. Pour appliquer localement l'accord Unedic sur l'utilisation d'une partie des fonds pour le reclassement des chômeurs sans emploi. « C'est la première fois que nous avons une négociation interprofessionnelle dans le département, a noté Yves Vérolet, secrétaire général de l'Ud. Pour gérer l'accord, nous avons créé une association. »

L'accord entre le comité d'entreprise d'Hewlett Packard et une association d'insertion pour assurer des travaux de repassage a fait boule de neige. Maintenant, dix entreprises grenobloises assurent cette activité. Quatre emplois en quelques mois. « Nous n'avons pas d'état d'âme sur les métiers de service s'ils sont de vrais emplois. Ces activités sont

transposables dans des entreprises qui ne sont pas forcément des grosses entreprises », a précisé Yves Vérolet.

Une vingtaine d'emplois ont été créés grâce à la Cfdt. « C'est marginal, a reconnu le secrétaire général de l'Ud de l'Isère, mais si on démultiplie, ce ne sera pas négligeable ». Des discussions sont en cours avec les élus Ce pour la mise en place de fonds communs de placement. « Le chômage s'est construit sur la diminution des solidarités. Les murs protecteurs pour les uns sont devenus des barrières pour les autres. Le syndicalisme retrouve donc une responsabilité », a pointé Yves Lichtenberger.

« L'innovation syndicale et sociale existe. Nos équipes montrent, preuves à l'appui, qu'elle est possible. Bien entendu, toutes les expériences ne sont pas transposables », a indiqué Jean-René Masson, en concluant la séance spécialisée du congrès. « Aujourd'hui, le défi à relever pour le syndicalisme est de passer du stade de l'innovation à la réalisation de masse ». ■



Comment font les autres pays européens ?

De quelle façon les acteurs sociaux des autres pays de l'Union européenne s'y prennent pour obtenir des résultats en matière d'emploi, de temps et de conditions de travail ? Dans cette séance spécialisée, plusieurs thèmes ont été abordés : la réduction du temps de travail à partir de l'accord national conclu aux Pays-Bas et de l'accord conclu entre le syndicat Ig-Metal et la direction de Volkswagen en Allemagne ; les dépenses de santé en Allemagne ; la conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale en Suède.

Aux Pays-Bas, comment est négociée la réduction du temps de travail ? Ieke Van den Burg de la Confédération néerlandaise des syndicats (FNV) a présenté les négociations sur le « temps » dans son pays. Le taux de syndicalisation des salariés en Hollande est d'environ 25 %. Le FNV qui compte 1,2 million d'adhérents est le plus gros syndicat. Deux accords centraux ont été signés entre les partenaires sociaux. D'une part, l'accord de l'été 1993 sur « le travail à temps partiel et la différenciation des schémas de temps de travail ». D'autre part, un accord intitulé « Le nouveau cap » qui, portant sur la réduction collective du temps de travail, réalise un compromis entre une élévation modérée des salaires et la création d'emplois.

Ieke Van den Burg a insisté surtout sur l'accord de l'été 1993. Cet accord concerne tous les types d'emplois et de professions. Il vise à faire en sorte que le temps partiel ne soit plus le fait des emplois féminins. Il repose sur la différenciation des temps de travail des salariés. Au niveau conventionnel, deux séries de conditions sont posées. Premièrement, le salarié doit pouvoir concrétiser ses préférences individuelles en ce qui concerne son temps de travail. Ainsi l'employeur doit faire la charge de la preuve quand il s'oppose à un temps partiel. Deuxièmement, les conventions doivent contenir des dispositions qui permettent d'appliquer l'égalité des droits pour tous les sala-

riés, quel que soit le nombre d'heures effectuées. Le patronat n'a pas toujours joué le jeu, notamment dans l'industrie métallurgique.

Une meilleure redistribution du travail

Deux exemples de négociations décentralisées ont été commentés. Le Kbb est un magasin à succursales multiples qui emploie 24 000 personnes dans environ 400 succursales. 14 000 salariés exercent un emploi à temps plein régulier du lundi au vendredi. Les autres catégories de salariés à temps partiel travaillent le plus souvent les samedis, lors des nocturnes et aux heures de pointe. L'accord qui a été signé entre les syndicats et la direction a rendu possible une meilleure redistribution du travail : le partage équitable des services entre tous les salariés a permis aux employés à temps partiel d'avoir une semaine de travail plus étalée et régulière.

Dans le secteur des banques, cette solidarité a aussi joué entre les groupes. Le syndicat des services de La FNV s'est engagé dans une négociation sur la semaine de quatre jours pour l'ensemble du personnel bancaire, ceci afin de sauver des emplois. Tous les syndicats ont négocié, y compris ceux qui regroupent des cadres supérieurs. Pour l'instant, le patronat a accepté de réduire la semaine de travail de 38,4 heures à 36 heures à partir du 1^{er} octobre 1995.



Maillet/REA

Jean-Marie Spaeth



En contrepartie, les salaires ne seront pas augmentés pendant deux ans.

L'accord sur la réduction du temps de travail signé entre Ig Metal et la direction de Volkswagen, en novembre 1993, a été présenté par Wolfgang Wellenberg du Dgb. Cet accord a évité la suppression de 20 000 emplois. Son aspect le plus spectaculaire concernait l'introduction de la semaine de 28,8 heures sur quatre jours avec une diminution de 10 % du salaire brut annuel. Le salaire mensuel a été maintenu, ce sont essentiellement les primes et diverses gratifications qui ont été supprimées. Le syndicaliste a également mentionné l'accord qui vient d'être conclu dans la métallurgie sur la semaine de 35 heures. Il a aussi donné quelques indications sur les processus de négociation en Allemagne.

Deuxième thème: les dépenses de santé en Allemagne. Manfred Fiedler de l'Otv (syndicat des professionnels de la santé) qui compte près de deux millions de syndiqués a fait un exposé sur la situation allemande. Comme dans tous les pays d'Europe, la question du financement de la Sécurité sociale se pose en Allemagne. Avec le vieillissement de la population, les dépenses de santé vont beaucoup augmenter dans l'avenir. Ce qui rend l'augmentation des contributions incontournable. Depuis peu, le système des caisses maladies est orientée vers la compétition. Le risque de dérapage dû

à la concurrence entre les caisses et d'instauration d'une médecine à l'américaine a été dénoncé par Manfred Fiedler. Il a aussi critiqué les prescripteurs de soins qui ont une responsabilité dans l'augmentation des dépenses de santé. Enfin, il a noté qu'en raison du non-remboursement de certaines prestations, dentaires par exemple, des personnes commencent à se tourner vers les assurances privées.

Vie professionnelle et vie familiale

Dernier thème abordé au cours de cette séance: la conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle. En Suède, le taux d'activité des femmes est aujourd'hui de 88 % contre 76 % en France. C'est l'un des taux les plus élevés parmi les pays européens. Mais malgré ce constat et les nombreuses mesures prises par l'Etat suédois pour favoriser l'égalité des sexes, les intervenantes ont estimé que quelques différences subsistent entre hommes et femmes. Le travail à temps partiel reste réservé aux femmes. On constate une ségrégation entre secteur public et secteur privé. Dans ce dernier secteur, les deux tiers des salariés sont des hommes, les femmes sont confinées dans les tâches d'exécution. Margit Wallstein, représentante de la fédération patronale suédoise des industries (Saf) qui regroupe 42 000 entreprises, a rappelé toutes les grandes lois et accords en faveur

des femmes: loi de 1960 sur l'égalité des salaires entre hommes et femmes; loi de 1980 sur l'égalité des chances; accord entre partenaires sociaux sur la promotion des femmes en 1983; création du conseil bipartite du travail féminin en 1990.

De son côté, Inger Person, de la Confédération suédoise des syndicats (Lo) a parlé du système de garde d'enfants en Suède. Cet élément essentiel de la conciliation entre la vie familiale et de la vie professionnelle a été négocié entre les partenaires sociaux. Entre 1970 et 1993, le nombre de places dans les lieux d'accueil pré-scolaires est passé de 57 000 à 411 000. Le développement des structures de garde des jeunes enfants a grandement facilité l'entrée des femmes sur le marché du travail.

Chaque thème a suscité de nombreuses questions de la salle. Dans sa conclusion, Jean-Marie Spaeth, secrétaire national, a insisté sur les ressemblances mais aussi les différences des solutions proposées par rapport aux thèmes traités. A propos de l'aménagement du temps de travail, il a expliqué: «Les exemples qui ont été développés montrent la nécessité d'articuler la réduction collective et la réduction individuelle de la durée du travail. On ne doit pas faire l'impasse non plus sur la productivité, les rémunérations, l'organisation du travail». «Comment maîtriser les dépenses de santé sans les rationner?», s'est-il interrogé. Sur le dernier thème, il a remarqué les incidences positives de la conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle sur la natalité (taux de 2,1 % en Suède). Il a souligné également le rôle des partenaires sociaux, des conventions collectives dans les trois pays. Une démarche contractuelle qui, si elle n'exclut pas le recours au législatif, demeure fondamentale. ■

Faut-il avoir peur des pays en voie d'industrialisation ?

L'expression des équipes Cfdt et des représentants étrangers sur la problématique de la mondialisation de l'économie et les délocalisations ont permis de dégager différentes analyses.

Ces apports ont alimenté un débat qui a débouché sur des perspectives pour la construction d'un nouveau lien social mondial.

Question cruciale et actuelle, comme l'a souligné Jean-François Trogrlic dans sa présentation, puisqu'elle est présente pratiquement chaque jour dans les médias et que pour la majorité des français, l'impact le plus spectaculaire a été la délocalisation de Hoover. C'est dire aussi l'importance et la complexité de ce débat et la nécessité de présenter cette séance sous forme de trois séquences. L'une centrée sur les réalités vécues et les visions respectives en France, l'autre centrée sur les réalités des pays en voie d'industrialisation et enfin l'emploi dans le monde, quelle réponse concertée ?

L'impact de la mondialisation sur l'emploi en France

Les résultats de l'enquête (*) sur l'emploi et la concurrence internationale commentés par Marie-Thérèse Antoine-Paille du Cesem ont mis en évidence que les français considéraient que la concurrence des pays à bas salaire était la première cause du chômage en France (61,5 % des citations) avant le poids des cotisations sociales (54 %), le progrès technologique (51,5 %), la mauvaise répartition du travail et

des revenus (50,5 %). Devant ce constat, le Pr. Judet de l'Université de Grenoble a appelé à rompre avec cette vision « catastrophe » et a affirmé qu'il n'y avait pas de rapport direct entre les créations d'emplois en Asie et les pertes en Europe. Face au phénomène d'industrialisation rapide qui s'étend, il a réclamé des politiques industrielles concertées. Il a également insisté sur le rôle des grandes surfaces en affirmant qu'elles créaient la délocalisation. La consommation de masse est un moteur de la délocalisation davantage que les plans industriels, a-t-il ajouté, propos illustrés par la vidéo Cfdt sur l'exemple de délocalisation dans le textile et de Hoover.

Sous un angle plus positif, Jean-Paul Othelet (Uri Lorraine) a exposé les raisons du choix de la Lorraine pour implanter Swatchmobile : le savoir-faire (secteur automobile) ; le bilinguisme naturel ; le professionnalisme des autorités locales (aménagement zone industrielle) ; la différence de salaire (- 20 % par rapport à l'Allemagne) et la sous-traitance à proximité.

Impact de la mondialisation sur l'emploi dans les pays en voie d'industrialisation

Les interventions des délégués étrangers ont permis de sérier les problèmes et de dresser un état des lieux sur les différences tant au niveau économique que social. Pour Fouad Benseddik, les aléas des délocalisations et de la sous-traitance du secteur habillement sont une réalité



Jean-François Trogrlic

(*) Enquête Isl en face-à-face à domicile, 1 000 interviews représentatives par quota de la population de 18 ans et plus, réalisée du 17 au 28 février 1995. (Conseil et analyse de Cesem Opinion). Cette enquête a été demandée par le secteur International de la Cfdt.



Professeur Judet

dure à vivre pour les salariés marocains. Inversement, les investissements étrangers apparaissent pour le Tchèque Richard Falbr indispensables à la réussite de la transition des pays d'Europe de l'Est. Lau Lau chin Shek (président de la Confédération des syndicats de Hong-Kong) a décliné le slogan du patronat « stabilité-prospérité ». Stabilité signifiant pas de syndicats et politique de bas salaire et prospérité signifiant le libéralisme total, avec toujours plus d'argent (sinon ce ne serait plus le capitalisme). Il a rappelé avec force que 50 % des salariés gagnait moins de 5 000 F, pas de retraite, pas de Smic, ni d'assurance-chômage. En 1980, 1 million de personnes travaillaient à Hong-Kong, actuellement ils ne sont plus que 420 000. L'industrie (fabrication) se délocalise vers la Chine continentale et de nombreux travailleurs doivent, eux-aussi, se reconverter.

Pour Kjeld Jakobsen (secrétaire international de la Cut, Brésil) deux impératifs : l'urgence d'une réforme agraire et l'élimination du travail des enfants (ils sont 2 millions âgés de 10 à 13 ans en situation d'esclavage). Au Brésil, on constate une augmentation très forte du travail informel et on assiste également au transfert de certaines entreprises en raison de la représentation syndicale. De plus, les pays développés nous mettent en demeure d'ouvrir

notre économie mais quelques grands pays (ex: Usa) demeurent quant à eux très protectionnistes. Pour lui, les composantes de la « clause sociale » doivent être les bases développées par le Bureau international du travail. Il a lancé un appel pour une solidarité à l'intérieur du mouvement syndical vis-à-vis des problèmes de la mondialisation de l'économie et affirmé qu'il n'y avait pas de solutions nationales aux questions mondiales.

Quelle réponse concertée ?

Une intervention très remarquée et très applaudie, celle de Bronislaw Geremek, président de la Commission des Affaires étrangères du Parlement polonais qui d'emblée a adhéré au slogan du 43^e congrès « Le parti pris de la solidarité », en rappelant que c'était déjà un slogan très actif en 1980 avec Solidarnosc. Remarque chaleureuse mais teintée d'amertume qui soulignait l'ambiguïté entre la liberté retrouvée des pays de l'Est, l'arrêt de la guerre froide avec la diminution des budgets de l'armement et l'incapacité pour l'Occident d'offrir aux autres peuples les dividendes de la paix. Ce qui a manqué le plus, c'est la volonté politique et l'imagination a

Bronislaw Geremek



t-il déclaré. Selon Geremek, le danger pour l'Occident est la formation sur le continent européen d'une frontière entre pauvres et riches. Les trop grandes différences mettront en danger la stabilité européenne. L'Europe doit créer des écluses pour éviter les drames. L'ouverture vers l'Europe centrale n'est pas contradictoire avec l'ouverture vers la Méditerranée. Les vrais dangers sont dans la stagnation et non pas dans le mouvement.

Conclusion et perspectives par Jean-François Trogrlic

On a pu le constater tout au long de cette journée par les exposés, les différents points de vue des intervenants et les questions dans la salle, la mondialisation de l'économie est aujourd'hui perçue comme une menace pour l'emploi, les salaires et notre modèle social. Or, les solutions proposées le plus souvent par certains « docteurs en économie » vont vers l'alignement vers le bas au niveau des salaires et de la protection sociale pour faire face à la concurrence. Ce qui a pour effet d'accentuer l'inquiétude et de renforcer les thèses nationalistes de toute obédience. Il nous faut reprendre raison en refusant le refrain trop entendu que le travail coûte cher, qu'il risque de ruiner les entreprises. S'il est vrai que l'économie concurrentielle impose des limites, ce raisonnement est faux car le niveau de productivité permet de maintenir un haut niveau de vie et de protection sociale.

Il est également nécessaire d'examiner lucidement les contraintes qu'impose la mondialisation.

Si l'essor des nouveaux pays industrialisés est un facteur de concurrence accrue, il apporte en même temps une contribution positive à la croissance de l'économie mondiale

et donc à la part relative qu'y prennent nos économies, nos produits, nos emplois. Il est vrai que l'absence de régulation commune aux grandes économies industrialisées dans un contexte de montée de la concurrence entre les entreprises et entre les nations encourage les tendances déflationnistes. De même, le désordre monétaire fait peser des risques réels sur la croissance. L'intégration des économies rend irréaliste tout repli sur l'espace national. Il ne faut pas se résigner, il faut exiger les régulations nationales, régionales (inter-pays) et internationales.

Le rôle des contre-pouvoirs est déterminant pour exercer une influence sur la mondialisation, notamment par les revendications des salariés pour plus de justice au Nord comme au Sud, par les revendications en faveur de meilleures régulations économiques, sociales



et écologiques. C'est tout l'enjeu de la clause sociale revendiquée par la Cisl et certains gouvernements au sommet de Copenhague; c'est aussi le pari d'une Europe ouverte,

capable d'organiser ses relations de partenariat avec ses voisins de l'Est et du Sud. ■

Les invités français

Plus de 90 invités étaient présents au Corum à Montpellier. Parmi eux, des amis et de nombreux anciens responsables de la Cfdt. Par ailleurs, près de 60 organisations, associations ou organismes étaient représentés.

Organisations syndicales

Fen, Unsa, Cgt, Cfe-Cgc.

Organisations des Dom-Tom

Cstg (Guadeloupe), Cdmt (Martinique), Ui Cfdt (Saint-Pierre-et-Miquelon), Usoenc (Nouvelle-Calédonie), Cdtg (Guyane), Ui Cfdt Wf (Wallis et Futuna), Confédération intersyndicale de Mayotte (Mayotte), A Tia I Mua (Tahiti), Urir Cfdt (Ile-de-la-Réunion).

Outils Cfdt

Forum Ce, Celic, Inpact, Asseco, Observatoire des relations professionnelles, Espace Belleville.

Organismes de recherche et d'expertise

Syndex, Anact, Instituts du Travail de Sceaux et de Strasbourg, Arete, Ires, Cereat, Inrs, Cereq.

Organismes de la protection sociale

Fnmf, Agirc, Agefiph, Fnath, Apf, Cnavts, Cnamts.

Associations et institutions diverses

Ligue de l'enseignement, Mnef, Ministère du Travail, Cabinet d'avocats, Commissariat au Plan.

Organisations de jeunesse

Mrjc, Joc-Jocf, Ufjt, Upcjs.

Organisation de Tourisme et de Loisirs

Invac, Celic, Ancv, Chèques-vacances.

Associations d'immigrés et de solidarité

Fas, France Terre d'asile, Coorace.

Partenaires et organismes liés à l'insertion, l'emploi et la formation

Fondation France Active, Atd Quart-Monde.

BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL

L'efficacité économique et les droits sociaux

« **L**a crise économique profonde de ces dernières années nous laisse un héritage lourd », a déclaré d'entrée Giuseppe Querenghi le représentant du Bureau international du travail. « Chômage de masse, précarisation et exclusion sociale sont le lot commun de nos sociétés européennes ».

« Il faut abandonner le rêve néo-libéral d'une société dont l'équilibre serait assuré automatiquement ». Il refuse autant l'option protectionniste, « la croissance peut et doit bénéficier à tous » que le choix de la seule concurrence, « un marché global sans autres lois que celle du plus fort ».

Depuis l'implosion des régimes des pays du bloc soviétique, l'économie de marché est de mise partout et « les vagues de démocratisation déferlent sur les pays en voie de développement », s'est réjoui le représentant du Bit. « Pourtant la situation reste bien précaire et les inégalités sociales, non seulement persistent mais s'amplifient », a-t-il toutefois ajouté.



Giuseppe Querenghi

Cette situation alimente « l'intolérance, la haine, le racisme, les affrontements ethniques et religieux ». « Il s'agit de revendiquer le respect universel des normes internationales du travail correspondant aux droits fondamentaux des travailleurs », a encore rappelé Giuseppe Querenghi. Des droits bafoués par « la mise en concurrence des pays par certaines multinationales en quête d'un gouvernement prêt à les enfreindre », a dénoncé le représentant du Bit.

« Une économie globale a donc besoin de règles du jeu à l'échelle mondiale », a-t-il martelé en prônant l'application des normes internationales du travail de l'Oit. « La mondialisation a besoin aussi de mécanismes de régulation » dans lesquels l'Oit doit avoir toute sa place car, a-t-il insisté, « le monde est en panne d'un directoire en matière économique et monétaire » pour faire échec à la situation de ces travailleurs « menacés par des méthodes déshonorantes ».



CONFÉDÉRATION EUROPÉENNE DES SYNDICATS

Donner la priorité à l'emploi



Plutôt qu'une réponse unique à la crise économique mondiale, « nous avons besoin d'une boîte à outils, d'une pluralité de politiques pour donner à toutes et à tous l'opportunité d'un travail », a avoué Emilio Gabaglio, le secrétaire général de la Confédération européenne des syndicats.

Pour remplir cet objectif « auquel le mouvement syndical ne doit jamais renoncer », deux thèses s'affrontent. Certains ne jurent que par la croissance tandis que les autres ne croient qu'à la redistribution du travail. Pour le responsable européen, « les deux options sont complémentaires ».

« La réduction et l'aménagement du temps de travail doit devenir une composante permanente de la stratégie syndicale », a plaidé le syndicaliste européen. Cet aménagement du temps de travail, au contraire d'une mesure défensive, correspond à « l'aspiration des travailleurs et des travailleuses à la maîtrise de l'emploi ».

« Le moment est venu de relancer le mouvement pour des objectifs plus

ambitieux », à travers une campagne européenne qui donnerait une stratégie de négociation « nécessairement différenciée », a lancé le responsable européen. Pour être efficace, cette négociation « doit rester la plus proche possible du terrain ».

Face au marché unique et à l'internationalisation des entreprises « nous avons besoin d'un pouvoir régulateur », a estimé le syndicaliste italien avant de se prononcer pour une Union européenne « à plus fort contenu social », dotée d'un fonctionnement plus démocratique afin de la rendre « plus proche du besoin des citoyens ».

« Il faut sortir du carcan de la gestion monétariste et donner la priorité à l'emploi », a-t-il lancé, souhaitant une Union européenne « plus forte et efficace », plus à même, de « soutenir les nouvelles démocraties dans leur difficile transition » à l'Est et d'aider les pays du Sud de la Méditerranée confrontés « à la pauvreté et au désespoir, et en mal d'un nouvel ordre mondial plus juste et solidaire ».

Les organisations représentées au congrès

INTERNATIONALES

Ont assisté au congrès: Eddy Laurijssen, secrétaire général adjoint de la Cisl; Emilio Gabaglio, secrétaire général de la Ces, Peter Seideneck, conseiller et Jean Lapeyre, secrétaire général adjoint; Demba Diop, secrétaire général adjoint de l'Ousa (syndicats africains); Andréas Botsch du Tuac (Comité de coordination des syndicats du pays de l'Ocde); Mokhtar Boubaker, directeur exécutif de l'Ustma (Union des syndicats du Maghreb Arabe).

Institutions et syndicalistes amis également représentés: Tom Jenkins (Comité économique et social européen); Bronislaw Geremek (Pologne).

EUROPE OCCIDENTALE

Dgb (Allemagne), Ogh (Autriche), Csc et Fgtb (Belgique), Lo (Danemark), Cc.Oo, Stv-Ela et Ugt-E (Espagne), Sak (Finlande), Tuc (Grande-Bretagne), Ictu-Msf (Irlande),

Cisl, Cgil et Uil (Italie), Cgt et Lcgb (Luxembourg), Lo (Norvège), Fnv (Pays-Bas), Cgt et Ugt (Portugal), Lo (Suède), Uss (Suisse), Disk (Turquie).

EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE

Csib et Podkrepa (Bulgarie), Liga et Mszosz (Hongrie), Solidarnosc (Pologne), Cnslr-Fratia et Csdr (Roumanie), Cmkos (Tchéquie), Koz-Sr (Slovaquie), Eakl (Estonie),

CONFÉDÉRATION INTERNATIONALE DES SYNDICATS LIBRES

Les dérives du néo-libéralisme



Intervenant au nom de la Confédération internationale des syndicats libres (Cisl), Eddy Laurijssen a souligné que la chute du totalitarisme communiste a été exploitée «par ceux qui ont estimé que le temps était venu d'établir la dominance absolue du marché libre radical et de l'idéologie néo-libérale». Or, cette idéologie, et le secrétaire général adjoint de la Cisl l'a martelé, a comme seul programme «de privatiser, de licencier et de réduire les dépenses sociales».

«Nos syndicats ne s'opposent pas aveuglément au principe des privatisations», a précisé E. Laurijssen après avoir brossé un sévère tableau des pratiques liées à la «privatisation radicale». Fmi encourageant les gouvernements à adopter des politiques «qui entraînent la perte de nombreux emplois»; «sommes énormes provenant de la vente des grandes entreprises britanniques»; «salaires vertigineux des nouveaux patrons des sociétés privatisées», ont été ainsi pointés.

«Les sociétés les plus prospères sont celles qui ont bâti leur réussite sur

les principes de consultation et de participation et sur des conditions de travail et de salaires décentes», a-t-il encore affirmé. C'est pourquoi la Cisl plaide pour «la théorie du développement global».

Souhaitant que nos gouvernements «puissent se libérer des pressions et des influences du grand capital», le syndicaliste a plaidé pour l'introduction d'une clause sociale dans les accords commerciaux.

«Seule l'existence de syndicats forts et indépendants permettra aux travailleurs du Tiers-Monde de se libérer du joug de l'exploitation humiliante», a-t-il encore relevé, rappelant que la cible principale était «le travail des enfants, l'esclavage, la discrimination systématique entre différents groupes de travailleurs et de travailleuses». ■

Lwu (Lituanie), Sssh (Croatie), Nezavisnost (Serbie), Ssss (Slovénie).

Les représentants de Bspk (Kosovo) et de Zsbh (Bosnie) absents à cause des événements ont été chaleureusement salués.

MAGHREB

Umt (Maroc), Uggt (Tunisie), Ugt (Algérie).

MOYEN-ORIENT

Pgftu (Palestine), Histadrout (Israël).

AFRIQUE

Cosatu (Afrique du Sud), Cstc (Cameroun), Unstb (Bénin), Untm (Mali), Ustn (Niger), Cnts (Sénégal), Ust (Tchad), Cntt (Togo).

AMERIQUE DU NORD

Csn et Ctc (Canada), Afl-Cio (tats-Unis).

AMERIQUE LATINE

Cta (Argentine), Cut (Brésil), Cneh (Haïti).

ASIE

Hkctu (Hong-Kong), Jtuc-Rengo (Japon).

UNION GÉNÉRALE DES TRAVAILLEURS ALGÉRIENS

Droits de l'homme et droits de la femme

« **A**ujourd'hui, les ennemis de la démocratie ne désarment pas », a constaté Abdelhak Benhamouda, le secrétaire général de l'Union générale des travailleurs algériens en rappelant la situation dramatique de l'Algérie, victime à la fois de la faillite du système politique, de la crise économique mondiale et de l'absence de démocratie. Tous les jours, des démocrates, des syndicalistes, des femmes, voire des jeunes filles, sont victimes des exactions des « ennemis de la démocratie qui n'hésitent pas à utiliser les moyens les plus abjects : vols, assassinats, viols » pour tenter de s'emparer du pouvoir. 2 000 travailleurs algériens ont ainsi payé de leur vie leur « lutte contre l'obscurantisme ». Pour tous ceux qui mènent, en Algérie, un combat courageux pour construire « un avenir de tolérance et de justice », Abdelhak Benhamou-



da a lancé « un appel à la solidarité ». Il a aussi appelé « nos frères de la communauté émigrée » à lutter, « avec les syndicats français, contre le racisme et la xénophobie ». ■

Messages du monde

CMKOS (Tchéquie). Notre gouvernement souhaiterait isoler et atténuer la voix de la Cmkos, représentant deux millions et demi de membres et aussi dégrader le rôle des mécanismes démocratiques que nous avons réussi à établir lors de la première phase, avant tout économique, de la transformation (de notre pays). Nous vous remercions de votre solidarité, de vos réflexions et nous espérons poursuivre ensemble nos démarches pour sauvegarder la démocratie, la dignité des peuples, en coopération bilatérale et au sein de la Cisl et de la Ces.

CUT (Brésil). Le contexte de fragmentation sociale de notre pays,

associé à la modernisation du capital qu'entraîne l'exclusion, se combine avec les anciens enjeux du retard économique et avec des problèmes non résolus comme la concentration des terres, l'autoritarisme des relations professionnelles, le capital-travail et les restrictions de l'État à la liberté d'organisation syndicale. 32 millions de personnes vivent en dessous du seuil de pauvreté, avec en plus la violence urbaine, l'extermination des enfants des rues, le trafic de drogue et la prostitution. Nous souhaitons que les décisions qui vont être prises à ce congrès, non seulement réaffirment la vocation solidaire de la Cfdt, mais pointent aussi des sorties pour les

grands enjeux que rencontrent les travailleurs français.

ORAF-CISL (Afrique). Nous saluons les assises du 43^e congrès de la Cfdt qui se tiennent à un moment où les travailleurs africains sont résolument engagés dans des luttes mémorables pour s'opposer aux programmes d'ajustement structurel imposés aux pays africains par la Banque mondiale et le fonds monétaire international. Les pays africains traversent la crise la plus grave de leur histoire et s'acheminent vers une remise en cause de leur souveraineté. L'Oraf se félicite de la politique de coopération menée par la Cfdt à l'égard des centrales syndi-



cales africaines.

CNSLR FRATIA (Roumanie). Nous réaffirmons notre sympathie, le respect de l'amitié et la solidarité avec votre confédération qui a offert un important et précieux soutien et son aimable assistance au mouvement syndical indépendant et démocratique de Roumanie, dès sa naissance, et continue de le faire actuellement. Notre Confédération, qui compte deux millions et demi de membres réunis dans 49 fédérations, agit pour freiner la dégradation des conditions de vie et de travail des travailleurs roumains et pour améliorer leurs droits et intérêts.

CSDR (Roumanie). Convaincu de l'importance particulière de votre congrès pour tout le mouvement syndical français, je vous souhaite beaucoup de succès dans vos délibérations. La CsdR a été créée comme une alternative du syndicalisme de notre pays sur la base de certains principes bien établis, destinés à promouvoir le syndicalisme comme une institution sine qua non de la démocratie.

PODKREPA (Bulgarie). Dans notre lutte quotidienne, nous tâchons de ne jamais oublier l'aide précieuse que nous a fourni votre syndicat Cfdt dans la formation de nos cadres, dans les échanges bilatéraux multiformes entre nos deux centrales syndicales amies. Sans l'effort commun

de tous les syndicats démocratiques au sein de la Cisl, la devise de notre Confédération du travail Podkrepa : Pain, Paix, Liberté, risque de ne rester qu'un slogan.

CSIB (Bulgarie). Le nouveau gouvernement issu de la victoire électorale du Parti socialiste bulgare essaie de diluer les mécanismes du dialogue social. La Csib va défendre fermement les traditions et les tendances européennes dans le domaine de la politique de travail et elle va lutter toujours pour le respect et le développement du dialogue social en tant que partie organique du processus de transformation. Meilleurs vœux de succès et de solidarité dans votre future activité.

CSC (Belgique). Le syndicalisme international traverse une période de questionnement profond dû à de multiples changements qui se sont produits au cours des dernières décennies (fin de la bipolarisation Est-Ouest, recrudescence des clivages Nord-Sud, mondialisation de l'économie, crise des idéologies, manque de modèles alternatifs...). Csc et Cfdt doivent œuvrer ensemble à la construction d'une véritable solidarité allant au-delà des frontières caduques des Etats nations. Nous souhaitons à votre congrès des résultats fructueux.

CTA (Argentine). Le Cta a décidé, depuis sa fondation, d'affirmer son

autonomie vis-à-vis des partis politiques, des gouvernements et des groupes économiques. Le 6 juin prochain, des premières élections devront garantir une légitimité qui a déjà été reconnue par 700 000 travailleurs. Nous voulons approfondir nos relations bilatérales et solidaires. Fraternellement.

SOLIDARNOSC (Pologne). Nous sommes des amis de longue date. La Cfdt a été la première organisation syndicale venue apporter son soutien en 1980. Nous sommes témoins de nombreux phénomènes négatifs pour nos sociétés : mondialisation de l'économie; chômage; exclusion qui nous mènent vers des dangers de populisme, de nationalisme, de corporatisme. Nous espérons que vous trouverez une réponse syndicale aux problèmes des travailleurs français, mais aussi en faveur des salariés du monde entier.

CNTS (Sénégal). Nous saluons les efforts de coopération déployés par la Cfdt. Nous sommes satisfaits des résultats combien positifs de cette coopération forte et dynamique qui conserve toute sa dimension sociale. Les axes de notre coopération sont parfaitement en phase avec les thèmes des débats spécialisés qui seront l'un des temps forts de ce congrès.

ZSBH (Bosnie Herzégovine). Je suis coïncé à Sarajevo car le blocus est total, nous sommes entourés par toutes sortes d'armes qui font de nombreux morts et blessés. L'armée serbo-monténégrine continue son jeu destructeur dans notre Bosnie-Herzégovine, indépendante et reconnue par la Communauté internationale. Nous avons besoin de votre soutien pour survivre pendant cette quatrième année de guerre. Nous sommes persuadés que notre collaboration continuera, s'améliorera et

sera encore plus efficace.

UST (Tchad). Nous sommes sûrs que de vos délibérations sortiront des résolutions, des actions concrètes pour bâtir une solidarité ouvrière efficace, capable de nous sortir - tous ceux du Nord, comme ceux du Sud -, de la crise qui nous frappe. Vive la solidarité internationale, vive la Cfdt!

CISA (Syndicats Arabes). Nous vous souhaitons plein succès dans l'intérêt des travailleurs de la France et du monde entier. La Cisa réaffirme la solidarité des travailleurs arabes avec votre lutte contre l'exclusion, le chômage et la réalisation de nouveaux acquis pour les travailleurs de votre pays.

LWU (Lituanie). Le monde est dans l'inquiétude à cause du chômage qui est en croissance permanente. Chaque pays cherche à créer des systèmes de protection sociale, des pro-

grammes pour lutter contre le chômage. Il faut que nous cherchions des solutions tous ensemble et chacun en particulier. Plein succès et travail fructueux.

TUC (Grande-Bretagne). Recevez les meilleurs vœux de 7,3 millions de syndicalistes représentés par les Tuc dans le Royaume-Uni. Nous estimons beaucoup les bonnes et amicales relations entre nos deux organisations. Vos priorités: le plein emploi; la justice et la solidarité sociale, y compris les salaires justes et la sécurité sociale; les droits du travail; la formation professionnelle; l'égalité entre hommes et femmes; la défaite du racisme sont aussi les nôtres. Pour l'avenir, dans une Europe sociale que nous construirons ensemble dans la Ces, bonne chance!

CTC (Canada). En ces temps difficiles de mondialisation économique, votre lutte pour maintenir et améliorer les conditions économiques et sociales

des travailleuses et travailleurs français, sert d'exemple à ceux et celles du Canada et de par le monde. Le Ctc est très fier de la relation solide et historique qui existe entre nos deux organisations.

UNSTB (Bénin). Il me paraît utile de rappeler ici que des dossiers aussi sensibles que l'emploi, la législation du travail, la Sécurité sociale, les programmes d'ajustement structurel et la dévaluation ont été au centre de l'action internationale de la Cfdt avec les centrales syndicales des pays ayant en commun l'usage français.

CNTT (Togo). De par ses activités éducatives et le rôle qu'elle ne cesse de jouer dans le domaine syndical en direction des militantes et militants de la Cntt, la Cfdt est devenue, pour nous, un partenaire sur lequel nous fondons beaucoup d'espoir. Plein succès à vos travaux. ■



Des stands accueillants, des militants et du personnel compétent, une organisation et une animation languedocienne réussies.

Une excellente organisation



La Commission exécutive



NICOLE NOTAT. Secrétaire générale. Née le 26 juillet 1947 à Chatrice (Marne). Institutrice spécialisée. Secrétaire du SGEN de la Meuse. Membre de la commission exécutive régionale du SGEN. Éluë à la Commission exécutive à l'occasion du congrès de 1982. Secrétaire générale adjointe de 1988 à novembre 1992. Éluë secrétaire générale en novembre 1992.



JACKY BONTEMS. Secrétaire général adjoint. Né le 17 octobre 1951 à Épinal (Vosges). Technicien du bâtiment. Secrétaire du syndicat Construction Bois de Paris. Membre du conseil de la fédération Construction Bois. Secrétaire général de l'union départementale de Paris. Secrétaire général de l'Union régionale Ile-de-France. Membre du Bureau national confédéral en 1988. Membre de la Commission exécutive depuis le congrès de 1992.



JEAN-MARIE SPAETH. Trésorier confédéral. Né le 15 août 1945 à Faulquemont (Moselle). Ouvrier professionnel des mines, membre du conseil national de la fédération des Mineurs en 1972, élu secrétaire général en octobre 1976. Devient en mai 1984 secrétaire national de la FGMM. Membre de la Commission exécutive depuis le congrès de 1985.



MARGUERITE BERTRAND. Née le 20 octobre 1935 à La Madeleine (Nord). Vendeuse. Responsable du syndicat Commerces et Services de Lille. Permanente à la fédération des Services. Membre du Bureau national confédéral en 1982. Secrétaire générale de la fédération des Services. Membre de la Commission exécutive depuis 1990.



MICHEL CARON. Né le 7 février 1949 à Compiègne (60). Programmeur analyste. Membre de la CE région Picardie en 1975. Permanent régional en 1978. Membre du Bureau national confédéral en 1985. Secrétaire général de la région Picardie. Membre de la Commission exécutive depuis le 43^e congrès.



MICHEL JALMAIN. Né le 30 avril 1949 à Sens (Yonne). Programmeur. Membre du Conseil fédéral de la FNCFB en 1981. Secrétaire fédéral en 1982. Membre du Bureau national confédéral depuis 1985. Secrétaire général de la FNCFB. Membre de la Commission exécutive depuis le 43^e congrès.



JEAN-RENÉ MASSON. Né le 24 novembre 1948 à Quimper. Adjoint des cadres hospitaliers. Permanent à la fédération Santé-Sociaux. Secrétaire général de la fédération. Membre du Conseil économique et social. Membre du Bureau national depuis 1985. Membre de la Commission exécutive depuis le congrès de 1988.



JEAN-FRANÇOIS TROGRILIC. Né le 23 novembre 1947 à Pompey (Meurthe-et-Moselle). Instituteur, membre du comité national du SGEN en 1972, secrétaire national du SGEN chargé du 1^{er} degré en 1974. Membre du Bureau national confédéral en 1979 et secrétaire général adjoint du SGEN en 1980. Membre du Conseil économique et social. Membre de la Commission exécutive depuis le congrès de 1985.

Le bureau national élu par le 43^e congrès, s'est réuni le 24 mars à Montpellier. Dans le cadre des dispositions statutaires et réglementaires. Il a procédé aux votes suivants :

SONT ÉLUS MEMBRES DE LA COMMISSION EXÉCUTIVE :

Nicole Notat : 35 voix ;
Jacky Bontems : 35 voix ;
Jean-Marie Spaeth : 35 voix ;
Marguerite Bertrand : 35 voix ;
Michel Caron : 34 voix ;
Michel Jalmain : 35 voix ;
Jean-René Masson : 35 voix ; Jean-François Trogrlic : 35 voix.

RÉPARTITION

DES RESPONSABILITÉS

Nicole Notat. Secrétaire générale. Politique Communication-image et service Analyse, recherche économique et sociale.

Jacky Bontems. Secrétaire général adjoint. Politique organisationnelle. Politique de développement.

Jean-Marie Spaeth. Trésorier confédéral. Politique de la Protection sociale ; handicapés. Président de la Cnav. Président du groupe Cfdt au Conseil économique et social.

Marguerite Bertrand. Secrétaire nationale. Politique de formation syndicale. Politique en direction des femmes. Politique des petites entreprises.

Michel Caron. Secrétaire national. Politique des relations extérieures, libertés, médias, défense et décentralisation. Politique en direction des immigrés. Syndicalisme Hebdo ; Cfdt Magazine ; Cfdt Aujourd'hui ; Cfdt Presse ; Asseco.

Michel Jalmain. Secrétaire national. Politique emploi-formation initiale et permanente. Politique en direction des jeunes. Observatoire des relations professionnelles.

Jean-René Masson. Secrétaire national. Politique d'action revendicative. Politique organisation-conditions et temps de travail. Service Juridique ; Celic ; Forum Ce et Impact.

Jean-François Trogrlic. Secrétaire national. Politique internationale. Politique économique et sectorielle. Politique énergie, recherche et environnement. Dom-Tom ; Institut Belleville.

L'élection du Bureau national

Le congrès a procédé à l'élection du nouveau Bureau national. inscrits : 20866. Votants : 20017. Nuls : 1219. Exprimés : 18798.

Collège des fédérations

Nom Prénom	Voix	Age	Profession d'origine	Fonction syndicale
BELLOUIN Odile	18 040	45	Employée	Secrétaire générale Agroalimentaire
LIBOUTET Marie-Pierre	17 950	39	Inspecteur	Secrétaire générale Poste Télécom
BONNAND Robert	17 646	43	Ajusteur	Secrétaire général Mines Métallurgie
ANDRE Jacques	15 567	56	Instituteur	Secrétaire général Formation et enseignement privé
BOULLIER Jean-Michel	14 129	47	Professeur	Secrét. général Education et Recherche publique
LECHEVIN Bruno	13 576	43	Menuisier	Secrétaire général Gaz Electricité
GUENEGO Alexis	13 411	41	Technicien sup.	Secrétaire général Interco
CHEREQUE François	12 800	39	Educateur spéc.	Secrétaire général adjoint Santé Sociaux
RIVED Danièle	12 742	49	Directrice MJC	Secrétaire générale Communication, culture
JOUAN Rémi	12 442	46	Cuisinier	Secrétaire général Services
MURGIA Joseph	12 012	41	Maçon coffreur	Secrétaire fédéral Construction Bois
KHELIF Jacques	10 095	41	Technicien	Secrétaire général Chimie
LE VELLY Jean-Pierre	9 687	45	Charpentier	Secrétaire général Etablissements et Arsenaux de l'Etat

Collège des régions

Nom Prénom	Voix	Age	Profession d'origine	Fonction syndicale
GALLI Patricia	17 981	45	Employée	Secrétaire générale adjointe Ile-de-France
REGERAU Michel	17 575	43	Dessinateur	Secrétaire général Bretagne
PUJO Evelyne	16 832	42	Technicienne	Secrétaire générale Franche-Comté
LEBOUTEILLER Alain	15 916	41	Employé	Secrétaire général Haute-Normandie
LEDUC Jean-Paul	15 256	45	Dessinateur	Secrétaire général Pays-de-la-Loire
CID François	15 224	46	Technicien	Secrétaire général Centre
THOMAS Annie	14 743	43	Inspecteur	Secrétaire générale Midi-Pyrénées
TOULISSE Jean-Marie	13 486	48	Employé	Secrétaire général Nord-Pas-de-Calais
CAYZELLE Roger	12 580	48	Instituteur	Secrétaire général Lorraine
BAUZON Jean-Louis	12 287	49	Electricien	Secrétaire général Languedoc-Roussillon
LECORRE Joseph	11 966	41	Formateur	Secrétaire général Ile-de-France
MONTANDON Jacques	11 537	45	Statisticien	Secrétaire général Bourgogne
GUTFREUND Jean-Paul	10 794	48	Instituteur	Secrétaire général Alsace

Collège présenté par le Bureau national sortant

Nom Prénom	Voix	Age	Profession d'origine	Fonction syndicale
JALMAIN Michel	13 281	46	Dessinateur	Secrétaire général Fncc
BERTRAND Marguerite	13 057	60	Vendeuse	Membre Ce sortante - secrétaire nationale
CARON Michel	12 493	46	Analyste	Secrétaire général Uri Picardie
NOTAT Nicole	11 820	48	Institutrice	Membre Ce sortante - secrétaire générale
MASSON Jean-René	11 452	47	Adj. cadre hosp.	Membre Ce sortant - secrétaire national
SPAETH Jean-Marie	11 284	50	Electricien	Membre Ce sortant - trésorier
BONTEMS Jacky	10 604	44	Technicien sup.	Membre Ce sortant - secrétaire général adjoint
TROGRIC Jean-François	10 513	48	Instituteur	Membre Ce sortant - secrétaire national

Quatrième collège (Union confédérale des cadres)

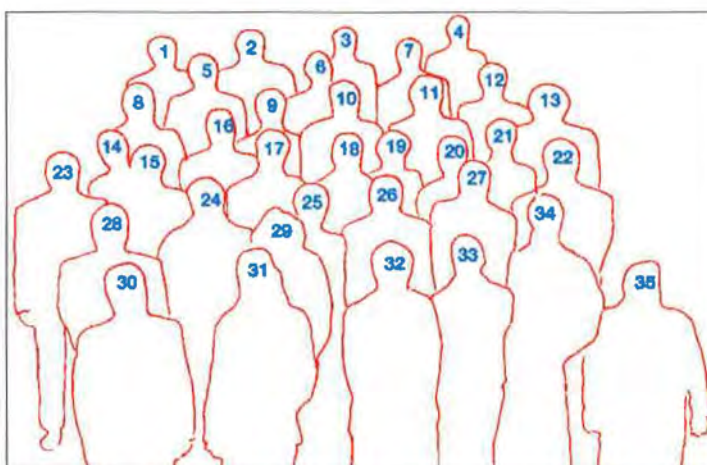
Nom Prénom	Voix	Age	Profession d'origine	Fonction syndicale
PAULET Marie-Odile	13 739	49	Enseignante	Secrétaire générale

Le Bureau national



C. Avril

1. Jean-François Trogrlic
2. Jean-Paul Gutfreund
3. François Cid
4. Joseph Murgia
5. Roger Cayzelle
6. Jean-Marie Toulisse
7. Robert Bonnand
8. Alexis Guénégou
9. Michel Jalmain
10. Bruno Léchevin
11. Rémy Jouan
12. Jean-Paul Leduc
13. Jacques Montandon
14. Danièle Rived
15. Jean-Michel Boullier
16. Jacques Kheliff
17. Alain Lebouteiller
18. Michel Régereau



19. Odile Beillouin
20. Jacques André
21. Evelyne Pujo
22. François Chérèque
23. Michel Caron
24. Joseph Lecorre
25. Annie Thomas
26. Jean-René Masson
27. Jean-Marie Spaeth
28. Jacky Bontems
29. Patricia Galli
30. Jean-Louis Bauzon
31. Marie-Odile Paulet
32. Nicole Notat
33. Marie-Pierre Liboutet
34. Jean-Pierre Le Velly
35. Marguerite Bertrand

